



HAL
open science

Évolution des usages de la saligue et des représentations du paysage : approche d'anthropologie historique du site naturel des Saligues de l'Adour à Bordères (40)

Mathilde Duparcq

► To cite this version:

Mathilde Duparcq. Évolution des usages de la saligue et des représentations du paysage : approche d'anthropologie historique du site naturel des Saligues de l'Adour à Bordères (40). *Anthropologie sociale et ethnologie*. 2014. dumas-01102317

HAL Id: dumas-01102317

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01102317>

Submitted on 12 Jan 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines, Sport

DUPARCQ Mathilde

EVOLUTION DES USAGES DE LA SALIGUE ET DES REPRESENTATIONS DU
PAYSAGE

APPROCHE D'ANTHROPOLOGIE HISTORIQUE DU SITE NATUREL DES *SALIGUES*
DE L'ADOUR A BORDERES (40)



Image 1: Site Naturel des *Saligues* de l'Adour (Duparcq M, mars 2014)

Mémoire de Master 2

Mention : Cultures, Arts et Sociétés
Spécialité : Histoire et Anthropologie
Option : Anthropologie

Sous la direction de Monsieur le Professeur Abel KOUVOUAMA

Equipe de Recherche ITEM, EA 3002

Année universitaire 2013-2014



UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines, Sport

DUPARCQ Mathilde

**EVOLUTION DES USAGES DE LA SALIGUE ET DES
REPRESENTATIONS DU PAYSAGE
APPROCHE D'ANTHROPOLOGIE HISTORIQUE DU SITE NATUREL DES
SALIGUES DE L'ADOUR A BORDERES (40)**

Mémoire de Master 2

Mention : Cultures, Arts et Sociétés
Spécialité : Histoire et Anthropologie
Option : Anthropologie

Sous la direction de Monsieur le Professeur Abel KOUVOUAMA

Equipe de Recherche ITEM, EA 3002

Année universitaire 2013-2014

Remerciements

Je tiens à remercier profondément l'ensemble des personnes qui, chacune à leur manière, ont contribué à cette étude et à l'élaboration de ce mémoire. Mes pensées se tournent particulièrement vers :

Dominique Cunchinabe, qui m'a donné l'opportunité de réaliser ce stage en plaçant sa confiance en moi, pour son appui et les échanges qui ont toujours été source d'inspiration ;

A l'ensemble de l'équipe de recherche pour leur écoute et le partage de connaissances ;

A Christelle, Tom et Griselda, pour tous ces précieux moments d'échanges et de convivialité sur le terrain;

Pierre-David, dont les remarques pertinentes ont nourri mon analyse et pour le soutien qu'il m'a accordé ;

Et à Thérèse pour son attention bienveillante.

Je tiens aussi spécialement à remercier toutes les personnes enquêtées, les riverains de Bordères, les élus locaux, les représentants d'institutions et d'associations, qui m'ont toujours réservé un accueil chaleureux et ont partagé avec bienveillance leurs expériences et leurs savoirs ;

Enfin, mes remerciements vont à mon directeur de recherche, le Professeur Abel Kouvouama pour son encadrement et ses conseils avisés.

Sommaire

Remerciements	iii
Sommaire	iv
Table des illustrations	vii
Glossaire	8
INTRODUCTION	1
I. Justification du choix de recherche	1
II. Problématique	2
III. Hypothèses de travail, méthodologie d'enquête et définitions des concepts	3
III.1. Hypothèses de travail	3
III.2. Méthodologie	3
III.3. Concepts utilisés	8
IV. Terrains et état de l'art	10
IV.1. Les terrains	10
IV.2. Etat de l'art	12
PARTIE I : DE L'ECOSYSTEME A L'ANTHROPOSYSTEME	15
I. Ecologie de l'Adour	15
I.1. Le fleuve Adour	17
I.1.1. Lit mineur/lit majeur	17
I.1.2. Crues et inondations	18
I.2. Méandres et mobilité	19
I.3. Les Saligues, corridor fluvial	20
I.3.1. Les saligues	20
I.3.2. La saligue comme écosystème	23

II. L'anthroposystème : ressources et usages	23
II.1. Société rurale	24
II.1.1. Strates sociales et organisation du travail au sein des familles	24
II.1.2. Aléas et risques d'inondations	26
II.2. Ecosystème cultivé et terres incultes	29
II.2.1. Organisation de l'espace	30
II.2.2. Exploitation des milieux	32
II.3. L'Adour, source de graviers	39
II.3.1. Une ressource pour tous	39
II.3.2. Une ressource dont on souhaite réglementer les prélèvements	41
Conclusion de la première partie	46
PARTIE 2 : EVOLUTION DES USAGES AU XX^{ES}	49
I. Développement de l'activité d'extraction de granulats	49
I.1. Un début d'exploitation commerciale : la gravière Proères	49
I.1.1. Une entreprise familiale intégrée dans le système social	49
I.1.2. Evolution des pratiques	52
I.2. Limites et contraintes de l'exploitation de granulats	56
I.2.1. Conséquences de l'exploitation en lit mineur	56
I.2.2. Evolution de la réglementation	58
II. Evolution du contexte agricole	59
II.1. Evolution des statuts	59
II.2. Changement du système agricole	61
II.2.1. Système agricole initial	61
II.2.2. L'arrivée des maïs hybride	62
II.2.3. A la recherche d'une agriculture productiviste de marché	63
II.2.4. Un nouveau système social ?	65
II.3. Terres incultes et granulats, quelle nouvelle exploitation du milieu ?	67
III. Un projet d'aménagement hydraulique avorté et reconversion	68
III.1. L'institution Adour et le Bassin de Bordères	68

III.2. Une reconversion dans l'air du temps	70
III.2.1. Evolution de paradigme	70
III.2.2. Changement d'orientation du projet : vers une protection des milieux	71
Conclusion de la deuxième partie	74
PARTIE 3 : CONFRONTATION DES REPRESENTATIONS ET VALORISATION	77
I. Le site des saligues de l'Adour, quelles relations homme/milieu ?	77
I.1. Caractérisation du site actuel	77
I.2. Un site, des acteurs : système d'usages et gouvernance(s)	78
I.3. Les <i>saligues</i> : quelles descriptions, quels discours?	83
I.3.1. Le milieu des « experts » des institutions	83
I.3.2. Les Anciens de Bordères	86
II. Paroles d'Anciens : « lo saliga », d'hier à aujourd'hui	88
II.1. Représentations paysagères et valeurs	89
II.2. Valeurs et représentations affectées aux « <i>saligas</i> d'autrefois»	90
II.3. Valeurs et représentations du Site des <i>saligues</i> de l'Adour	95
III. La valorisation comme enjeu	100
III.1. Regards sur le changement	101
III.2. Les <i>Saligues</i> de Bordères, quelle valorisation ?	105
III.2.1. Un processus de patrimonialisation	105
III.2.2. Quelle appropriation ?	107
Conclusion générale:	111
Bibliographie	- 1 -
Table des annexes	a

Table des illustrations

<i>Image 1: Site Naturel des Saligues de l'Adour (Duparcq M, mars 2014)</i>	1
<i>Image 2: Localisation du Pays Grenadois</i>	11
<i>Image 3: Carte du Pays Grenadois</i>	11
<i>Image 4: Carte du Site Naturel des Saligues de l'Adour</i>	16
<i>Image 5: Bassin de l'Adour</i>	17
<i>Image 6: Bassin de l'Adour et inondations</i>	18
<i>Image 7: Illustration du processus de migration de méandre</i>	19
<i>Image 8: milieux remarquables et saligues de l'Adour</i>	21
<i>Image 9: Schéma de la Saligue du Miey de Béarn (Cunchinabe et al., 2003)</i>	22
<i>Image 10: Tableau d'assemblage, commune de Bordères, 1811. (AD40_286_W_49_05, archives départementales)</i>	30
<i>Image 11: Plan cadastral, Bordères, Section D, 1809 (AD40_286_W_49_11)</i>	31
<i>Image 12: Site Naturel des Saligues de l'Adour à Bordères : délimitation du site et zone de quiétude</i>	80
<i>Image 13: Système d'usages et de gouvernances: le Site des saligues de Bordères (Cunchinabe D, Duparcq M, 2014)</i>	82

Glossaire

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée.

Alluvions : dépôts de matières transportés par un cours d'eau (graviers, sables, limons, etc.)

Anastomosé : se dit d'un cours d'eau divisé en plusieurs chenaux qui se rejoignent.

Anthroposystèmes (les) : *« sont des systèmes naturels ou artificialisés, dans lesquels les sociétés humaines interviennent ou sont intervenues, soit en les exploitant, soit en les aménageant. Ces systèmes sont constitués de composantes physico-chimiques et bioécologiques, plus ou moins modifiés et élaborés par l'homme. En retour, les sociétés ont développé des pratiques techniques et culturelles adaptées aux conditions offertes par leur environnement. Les composantes sociales, culturelles, économiques et techniques, ainsi que les écosystèmes dans lesquels vivent les sociétés sont le plus souvent en interaction, et évoluent à des échelles de temps et d'espace très variées, avec des intensités et des vitesses très diverses. »* (Cunchinabe et al, 2013)¹

AAAPPMA : Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

Autoconsommation : *« part de la production agricole finale directement consommée par la famille de l'exploitant et non vendue sur les marchés. »* (Ferraton N., Touzard I., 2009)²

Bassin versant : *« Au sens large, un bassin-versant est une portion d'espace drainée vers un exutoire grâce à un système de pentes »* (Encyclopédie Hypergéo)

Communauté de consommation : est *« perçue comme le groupe de personnes qui participent à la destruction d'une partie du produit en vue de la reconstitution de la force de travail. »* (Gastellu, 1980)³

Communauté de production : est *« perçue comme le groupe de personnes qui contribuent à la création et à la fourniture du produit »* (Gastellu, 1980)

¹ Cunchinabe D, Palu P et Al., *L'eau et l'anthroposystème. Répartition et gestion des productions de matière et d'eau du XVIII^es. au XXI^es. dans le plaine du Mieu de Béarn* [Rapport], France, ITEM 3002- UPPA, 2013, p. 88

² Ferraton N et Touzard I, *Comprendre l'agriculture familiale. Diagnostic des systèmes de production*, Quae., Versailles, coll. « Agriculture tropicales en poche », 2009, 135 p.

³ Gastellu JM, « ... Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique? », *Cahiers O.R.S.T.O.M, série Sciences Humaines*, 1980, vol. 17, n° 1-2, pp. 3-18.

CPIE : Centre Pédagogique d'Initiation à l'Environnement

COFIL : Comité de Pilotage

Crue : accroissement du débit d'eau qui provoque un débordement du lit du cours d'eau

Ecosystème : « *ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants (ou biocénose) et son environnement géologique, pédologique et atmosphérique (le biotope). Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'interdépendances permettant le maintien et le développement de la vie.* » (Ferraton N., Touzard I., 2009)

Ecosystème cultivé : « *est la résultante des écosystèmes transformés par l'homme pour être exploités en vue de satisfaire ses besoins* » (Cunchinabe et al, 2013).

Ecotone : interface entre deux milieux écologique voisins distincts.

Embâcles : accumulation de matériaux constituant un obstacle dans un cours d'eau (branches, roches, plantes, etc.)

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin (= Institution Adour)

Erosion régressive : « *lorsque l'extraction de matériaux dans le lit mineur provoque une excavation au fond de celui-ci, le bord amont du creux est érodé en remontant jusqu'à ce que le fond du lit atteigne à nouveau un profil d'équilibre à pente adoucie. La partie aval du trou est elle aussi effacée par érosion progressive. Il y a enfoncement du lit jusqu'à l'effacement du trou.* » (Cunchinabe et al, 2013)

Exploitation agricole : « *unité de production agricole dont les éléments constitutifs sont la force de travail (familiale et salariée), les surfaces agricoles, les plantations, les atériels et l'outillage. C'est le lieu où le chef exploitant combine diverses ressources disponibles e met ainsi en œuvre son système de production agricole.* (Dufumier, cité par Ferraton N., Touzard I., 2009).

Extensif : « *qualifie un système de production agricole qui exige peu de travail et peu d'intrants à l'unité de surface. Les systèmes de productions extensifs ont une faible valeur ajoutée annuelle à l'hectare.* » (Ferraton N., Touzard I., 2009)

Fascine : ouvrage artisanal en branchages effectué pour protéger les berges d'un cours d'eau.

Faire-valoir : Manière de mettre en valeur une terre, une exploitation agricole, caractérisée par les rapports existant entre le propriétaire foncier et l'exploitant. (On distingue le faire-

valoir direct [où le propriétaire se confond avec l'exploitant], le fermage et le métayage.) (Dictionnaire Larousse)

Friche : « *formation végétale résultant de l'arrêt des cultures* » (Ferraton N., Touzard I., 2009)

Granulats alluvionnaires: fragments de roches transportés par les cours d'eau, extraits en lit mineur ou li majeur, et exploités dans le domaine de la construction (gravier, sables, ...).

Ha : hectare

Hybride : « *Se dit d'une plante issue du croisement entre des parents nettement différents, appartenant à la même espèce (croisement entre lignées) ou à des espèces voisines (hybrides interspécifiques).* » (Dictionnaire Larousse) Ils sont appréciés pour leurs rendements importants à la surface et leur réponse aux intrants.

Inculté : terrains non cultivés

Intrant : « *biens et services consommés dans les processus productifs.* » (Ferraton N., Touzard I., 2009)

Intensif : « *qualifie un système de production agricole qui exige de grandes quantités de travail et d'intrants à l'unité de surface. Ces systèmes dégagent de très fortes valeurs ajoutées à l'hectare.* » (Ferraton N., Touzard I., 2009)

Jachère : « *Etat de la terre d'une parcelle entre la récolte d'une culture et le moment de la mise en place de la culture suivante. [...]* » (Sébillote, cité par Ferraton N., Touzard I., 2009).

Km : kilomètres

Nuisibles : animaux causant des dégâts pour l'activité agricole, principalement sangliers et chevreuils.

Saliga/Saligue : « *Saligue* ou *Saliga* désigne les zones humides en bordure de cours d'eau. Le *Saule* (*salix*) qualifie le milieu. » (ITEM, 2013)⁴

Sédimentation : processus d'accumulation de particules de matières.

⁴ ITEM, « Analyse et Valorisation du patrimoine naturel et culturel en Pays Grenadois. Dossier de demande de subvention, volet recherche. ».

Système de production agricole : « *mode de combinaison entre terre, force et moyens de travail à des fins de production végétale et animale, commun à un ensemble d'exploitations.[...]* » (Reboul, cité par Ferraton N., Touzard I., 2009)

T : tonnes

INTRODUCTION

I. Justification du choix de recherche

Ce mémoire est le fruit d'une recherche de master 2 que nous avons réalisé suite à notre première formation d'ingénieur en développement rural et agriculture, spécialisée dans les pays dits émergents (école ISTOM, (95)). Bien qu'une formation universitaire de recherche en histoire et anthropologie puisse paraître éloignée de notre domaine premier, l'agriculture et le développement rural, il s'agit bien d'une continuité. En effet, l'ISTOM se caractérise par l'enseignement interdisciplinaire, nous formant à une approche transdisciplinaire, c'est-à-dire à dépasser « *les cloisonnements entre les disciplines*⁵ », à transgresser les frontières disciplinaires pour appréhender une réalité globale et analyser les situations de manière systémique. Nos cinq dernières années d'études se sont organisées autour de trois pôles, l'un scientifique (agronomie, écologie, pédologie, ...), l'autre économique (économie internationale, micro-économie, gestion, ...) et enfin un pôle social. Ce dernier nous a permis d'aborder différentes disciplines telles que la sociologie ou l'anthropologie et de développer des méthodologies d'enquêtes, mises en pratique lors de stages à l'étranger. Ainsi, l'inscription dans ce master Cultures Arts et Sociétés en Histoire Anthropologie est bien dans un prolongement de notre première formation et nous permet d'étayer nos outils d'analyse, de pratiquer plus avant la recherche action. C'est aussi l'opportunité d'avoir une expérience sur le territoire français.

A l'heure où les problématiques écologiques se font de plus en plus pressantes et sont au cœur des discours⁶, il nous paraît intéressant de questionner les rapports hommes/milieus et leurs évolutions. Sensible aux problématiques de l'environnement et du développement, nous avons souhaité approfondir ces thèmes de recherche au cours de ce master. De plus, nous souhaitons inscrire notre recherche dans un contexte local régional, afin de mieux connaître notre environnement de vie, son histoire, ses évolutions et amener une réflexion sur le développement rural.

Nous avons eu l'opportunité de travailler pour un projet du laboratoire ITEM (Identités, Territoires, Expressions, Mobilités-EA 3002) conciliant l'ensemble de ces

⁵ Dictionnaire Larousse

⁶ Desbrosses Philippe et Al, *Guérir la terre*, Paris, Albin Michel, 2010, 249 p.

aspirations. Ce projet, que nous présenterons plus en détail par la suite, est un projet de recherche action qui traite de la valorisation du patrimoine culturel et naturel en Pays Grenadois, et questionne donc le développement local.

II. Problématique

Il n'est pas rare d'entendre des mots tels que paysage, patrimoine, territoire, développement-durable, tourisme vert, nature, culture, etc., être associés. Que ce soit dans les discours des élus européens, nationaux ou locaux, les entreprises, les riverains, ou les institutions, ces termes deviennent récurrents et sont associés à des projets et des situations très variables. Le dernier siècle a connu de nombreux bouleversements, entre autre au niveau technologique, économique, social, politique et environnemental... L'anthropologue Marc Augé dit à ce propos que « *les paramètres du temps comme ceux de l'espace connaissent une évolution, une révolution sans précédent. Notre modernité crée du passé immédiat, de l'histoire, de façon débridée, comme elle crée de l'altérité, alors même qu'elle prétend stabiliser l'histoire et unifier le monde* »⁷. Il semble alors important de s'interroger sur ce passé immédiat, pour comprendre l'actuel et réfléchir à demain.

Descola, dans son ouvrage « *par-delà nature et culture* » invite à ne pas adopter « *une vision du monde qui oppose les concepts de nature et de culture* »⁸ dans une vision dualiste, mais d'aller « au-delà ». Dans notre travail, au travers de l'exemple des *saligues** de l'Adour, nous explorerons la relation homme/milieu. Nous étudierons la coévolution qui s'est opérée entre le milieu physique et la société locale, notamment au siècle dernier, pour mieux appréhender le présent. Comme nous le verrons, les *saligues*, milieu écologique caractéristique du Moyen-Adour, est un espace qui cristallise plusieurs problématiques actuelles telles la protection de la nature, la patrimonialisation de l'environnement, sa valorisation, etc. Dans ce mémoire, l'étude de l'exemple du Site des *Saligues* de l'Adour de Bordères, nous amènera à réfléchir sur les évolutions d'usages et les évolutions de représentation de ce paysage. Quels rapports avait-on aux *saligues* au début du siècle ? Qu'en

⁷ Augé M, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Aubier., Paris, France, 1994, p.26

⁸ Santos (Dos) A, « Philippe Descola, L'écologie des autres. L'anthropologie et la question de la nature, Paris, Éditions Quae, coll. Sciences en questions, 2011, 110 p. », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 25 février 2013, Vol. 4, n° 1, p.4

est-il aujourd'hui ? Les valeurs affectées sont-elles les mêmes ? Qui construit le(s) regard(s) sur ce paysage ? Quels sont les acteurs qui se rencontrent autour de cet espace, traversé par l'Adour ? Quelle est sa gouvernance ? Autant de questions qui seront abordées dans ce mémoire, en confrontant les regards des différents acteurs et en donnant la parole aux Anciens de ce territoire. Car si de nombreux acteurs interagissent sur cet espace de bord d'Adour, le regard des riverains est souvent laissé de côté. Ce travail a cherché à mobiliser la connaissance de la population locale et les valeurs affectées par les aînés à ce paysage.

Ce mémoire propose donc des éléments de réponses aux questions suivantes : **Quelle est la coévolution de la société locale et du milieu des *saligues* à Bordères ? Quelles sont les évolutions d'usages de ce milieu et de représentations de ce paysage ?**

III. Hypothèses de travail, méthodologie d'enquête et définitions des concepts

III.1. Hypothèses de travail

Dans le cadre de cette étude, nous avons fait les hypothèses selon lesquelles

- H1 : l'évolution de l'anthroposystème local a mené à un changement de gouvernance de l'espace de *saligue* ;
- H2 : le sentiment d'expropriation des Anciens est lié au changement de gouvernance et à une évolution des représentations du paysage des *saligues*.

III.2. Méthodologie

Notre travail a été mené dans une démarche d'anthropologie historique, permettant d'interroger la relation homme/milieu et l'anthroposystème de la zone d'étude.

Définissons dans un premier temps ce que l'on entend par démarche anthropologique. Nous reprendrons ici la définition de Marc Augé dans son ouvrage *Symbole, fonction, histoire* de 1979, cité par Mondher Kilani⁹ :

« La démarche anthropologique prend comme objet d'investigation des unités sociales de faibles ampleur à partir desquelles elle tente d'élaborer une analyse de portée plus

⁹ Kilani M, *Anthropologie du local au global*, Paris, Armand Colin, coll. « U anthropologie Sciences Sociales », 2009, p.30

générale, appréhendant d'un certain point de vue la totalité de la société où ces unités s'insèrent. »

Kilani souligne que « *cette définition fait intervenir à la fois un lieu (une unité sociale concrète), une démarche (un point de vue, un éclairage), une méthode (le décentrement) et une finalité analytique (appréhender des logiques sociales).* »¹⁰ Ainsi, c'est une discipline « *qui pense la relation du particulier au général, c'est-à-dire tente d'analyser la logique et la transformation des rapports sociaux propres aux unités locales, en même temps qu'elle essaye d'expliquer la logique complexe du monde qui les entoure.* »¹¹, « *l'objet de l'anthropologie est dynamique.* »¹².

L'anthropologie questionne la modernité et cherche à « *mettre en valeur les mutations à l'œuvre dans les sociétés contemporaines et à mieux interpréter les situations de transition* »¹³ ; elle aborde la modernité « *en tant que phénomène historique dynamique* »¹⁴. L'histoire est donc aussi un élément primordial.

Marc Augé précise que « *l'espace anthropologique est nécessairement historique puisqu'il est précisément un espace investi par des groupes humains, autrement dit un espace symbolisé* »¹⁵. Appuyant ce propos, nous pouvons citer Maurice Godelier ; « *l'anthropologie peut expliquer la logique des rapports sociaux, et pour cela elle a besoin de l'histoire grâce à laquelle on peut parfois mettre à jour la genèse de ces rapports sociaux. En ce sens, elle est organiquement liée à l'histoire.* »¹⁶

La réflexion globale sur la relation homme/milieu sera ici abordée d'un point de vue local au travers de l'étude de la coévolution de la société locale avec le milieu de *saligues* de l'Adour à Bordères depuis le début du XX^{ème} siècle. Nous nous intéresserons « *à l'altérité*

¹⁰ Kilani, M., *idem*, p.30

¹¹ Kilani, M., *idem*, p.31

¹² Kilani, M., *idem*, p.27

¹³ Kilani, M., *idem*, p.36

¹⁴ Kilani, M., *idem*, p.40

¹⁵ Augé M, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Aubier., Paris, France, 1994, p. 14

¹⁶ Godelier M et Rebeyrolle M, « Comprendre l'altérité sociale et existentielle d'autrui », *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, 1 juin 2009, n° 116-117, pp. 35-54.

interne contemporaine [...] et à l'altérité interne historique [...] »¹⁷, c'est-à-dire à la société locale et à son passé. Ainsi, au travers d'une démarche d'anthropologie historique, nous identifierons les pratiques socioculturelles historiques et étudierons la coévolution du milieu et des structures sociales à travers le temps pour expliquer le présent. Car « il n'y a pas de microcosme sans macrocontexte, et pas de présent sans un passé qui interfère toujours, qui n'est pas mort, un passé qui n'est pas passé et se reconstruit dans le présent. »¹⁸

Notre travail s'inspire également de la pensée complexe d'Edgar Morin et se veut transdisciplinaire. Edgar Morin souligne l'importance de la contextualisation :

« Si on ne contextualise pas, on ne peut pas arriver à élaborer une connaissance pertinente des milieux ni des liens qui existent entre les divers êtres et organismes vivants. Ici, contextualiser signifie situer dans un contexte, que nous parlions d'ailleurs d'un être vivant ou d'un évènement. C'est l'un des principaux acquis de la science écologique que d'avoir réhabilité la problématique du contexte, qui est le cadre, la texture des relations qui organisent l'humain et la nature »¹⁹.

Il définit la pensée complexe comme *«une pensée qui relie. C'est le sens le plus proche du terme complexus (ce qui est tissé ensemble) »²⁰*. Elle *« est donc contre l'isolement des objets de connaissance; elle les restitue dans leur contexte et, si possible, dans la globalité dont ils font partie. »²¹*.

Nous avons donc mené une démarche systémique, permettant de bien contextualiser, car *« l'idée systémique ou organisationnelle [...] lie la connaissance de parties à la connaissance du tout. »²²* Ainsi, au travers d'une approche par système, nous avons étudié l'écosystème* des *saligues* que nous avons rapproché du socio-système, notamment productif, pour

¹⁷ Kilani M, *Anthropologie du local au global*, Paris, Armand Colin, coll. « U anthropologie Sciences Sociales », 2009, p.91

¹⁸ Godelier M et Rebeyrolle M, « Comprendre l'altérité sociale et existentielle d'autrui », *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, 1 juin 2009, n° 116-117, pp. 35-54.

¹⁹ Morin E, *L'humanité sur le chemin de la Terre-patrie, Entretien avec Edgar Morin* par Calmé, N., dans Desbrosses Philippe et Al, *Guérir la terre*, Paris, Albin Michel, 2010,

²⁰ Morin E, dans Vallejo-Gomez N, « La pensée complexe : Antidote pour les pensées uniques. Entretien avec Edgar Morin », *Synergie Monde*, 2008, n° 4, p. 249

²¹ Morin E, *idem*, p.249

²² Morin E, *idem*, p.250

identifier l'anthroposystème local²³ ; cette approche de système permet de mettre en relief la coévolution de l'homme et de son milieu.

Cette étude s'insère dans une démarche qualitative. La démarche qualitative se caractérise entre autres par sa souplesse, dans la construction progressive de la méthodologie même, mais aussi de l'objet d'étude ; elle peut combiner différentes méthodes de collecte de données pour traiter d'objets d'étude complexes et permet d'étudier en profondeur des processus.²⁴

Olivier de Sardan a développé une politique de terrain²⁵ dans l'objectif de donner une certaine « *rigueur du qualitatif* » au travers d'outils méthodologiques. « *L'enquête anthropologique [dit-il,] se veut au plus près des situations naturelles des sujets –vie quotidienne, conversations-, dans une situation d'interaction prolongée entre le chercheur en personne et les populations locales, afin de produire des connaissances in situ, contextualisées, transversales, visant à rendre compte du « point de vue de l'acteur », des représentations ordinaires, des pratiques usuelles et de leurs significations autochtones.* »

L'électisme des sources permet de « *tenir compte des multiples registres et stratifications du réel social que le chercheur étudie* », « *[...] d'appréhender des morceaux de réel de nature différente, et dont l'entrecroisement, la convergence et le recoupement valent garantie de plausibilité accrue* ». « *La combinaison quasi permanente [des] différents types de données [...] est une particularité de l'enquête de terrain* ». ²⁶

Ainsi, dans le cadre de notre recherche, nous avons allié sources écrites et sources orales. Une recherche bibliographique a été menée dès décembre 2013. L'apport bibliographique, qu'il soit méthodologique, technique ou contextuel est important pour appréhender de manière systémique le contexte. L'ensemble de ces sources est indiqué dans la bibliographie. Un travail de recherche d'archives a été effectué (archives départementales et communales,

²³ L'ensemble de ces termes seront définis dans le développement des parties.

²⁴ Pires A, « Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales. », in *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin, 1997, p. 405

²⁵ Olivier de Sardan JP, « La politique du terrain », *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 1 octobre 1995, n° 1, pp. 71-109

²⁶ Olivier de Sardan JP, *idem*

archives privées,...) que nous avons répertoriés avec un système de côte (références d'archivage).

Pour avoir une analyse fine des savoirs, des pratiques, des intérêts et des représentations des différents acteurs, des entretiens semi-directifs ont également été menés entre début mars et fin mai. Olivier de Sardan souligne que « [...] *les représentations des acteurs locaux sont un élément indispensable de toute compréhension du social* ». « *Rendre compte du « point de vue » de l'acteur est la plus grande ambition de l'anthropologie* ». On recourt alors « *au savoir ou au souvenir des acteurs locaux* »²⁷. Ces entretiens ont été menés sous forme de discussions, avec l'aide d'un canevas d'entretien préalablement établi, comme rappel des thématiques à aborder en fonction de la personne enquêtée. Cette forme d'entretien vise à maximiser l'interaction avec l'interlocuteur et à le mettre en confiance, instaurant une « *situation d'écoute telle que l'informateur [...] puisse disposer d'une réelle liberté de propos* »²⁸.

Deux phases d'entretiens ont été menées : une phase d'entretiens auprès de personnes ressources et acteurs clés (Institution Adour, Conseil Général, Communauté des Communes, entreprises,...) et une phase d'entretiens auprès de riverains. Nous avons concentré notre échantillonnage sur les riverains de plus de 60 ans, que nous appelons ici Anciens. Nous avons effectué ce choix d'échantillonnage car nous considérons qu'ils sont les plus à même à restituer les pratiques du début du siècle et à aborder les évolutions du XX^{ème} siècle de par leur vécu. Ces entretiens, retranscrits, sont essentiels pour faire émerger les représentations du paysage et constitue la majeure partie de notre corpus de données.

Le détail des personnes rencontrées ainsi que le canevas d'entretien sont disponible en annexe.

La démarche anthropologique suppose une posture itérative. Le caractère itératif est le fait d'effectuer des allers-retours, une réorientation constante de la recherche et une précision de l'objet d'étude, d'après les informations obtenues et les rencontres effectuées²⁹. L'analyse est basée sur une triangulation des données, qui est le fait de recouper les informations des

²⁷ Olivier de Sardan JP, *idem*

²⁸ Olivier de Sardan JP, *idem*

²⁹ Olivier de Sardan JP, *idem*

différentes sources et « *de rechercher des discours contrastés, de faire de l'hétérogénéité des propos un objet d'étude* »³⁰, qui s'effectue tout au long de l'étude.

III.3. Concepts utilisés

Plusieurs concepts sont mobilisés dans ce mémoire. Il paraît nécessaire de s'accorder sur leurs sens.

Ce mémoire traite notamment de l'évolution des usages des ressources naturelles de la *saligues*, c'est-à-dire de l'activation des produits de la *saligue* par l'homme. Nous entendons ressource naturelle selon la description du géographe Raffestin³¹ qui replace cette notion dans sa dimension sociale et historique. Pour lui, « *il n'y a pas de ressources naturelles, il n'y a que des matières naturelles* » ; les matières deviennent ressources dès lors qu'on possède les techniques, le potentiel pour les exploiter, et varient en fonction de comment elles sont perçues. Il y a donc une dimension évolutive de la notion de ressources dans le temps et la société considérée, dès lors que la fonction d'utilité est perçue différemment. Les pratiques et stratégies liées à ces ressources sont alors dynamiques et changeantes.

Le territoire est à l'espace ce que les ressources naturelles sont aux matières naturelles, c'est-à-dire qu'il présuppose l'homme. Alors que l'espace est un donné objectif, une réalité indépendante de l'homme³², le territoire est directement lié à l'homme. Un territoire est un espace investi par l'homme, un espace d'enjeux, entre autres sociaux, économiques, politiques ou environnementaux. On peut le rapprocher à l'espace anthropologique de Marc Augé, qui est un espace relationnel, identitaire et historique³³. Le territoire, nous disent Doz et al, « *est un « milieu identitaire ». Tel l'environnement associe une géomorphologie et un écosystème, mais il s'en distingue dans un double mouvement d'appartenance et d'appropriation : c'est un milieu dans lequel un groupe social se reconnaît et qui lui appartient* »³⁴.

³⁰ Olivier de Sardan JP, *idem*

³¹ Raffestin C, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies techniques, 1980.

³² Raffestin C, *idem*

³³ Augé M, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Aubier, Paris, France, 1994, p. 14

³⁴ Droz Y, Miéville-Ott V, Spichiger R et Forney J, *Le champ du paysage* [Rapport], Université de Neuchâtel, 2006, p12

Gui Di Méo relie les notions de territoire et de patrimoine. Selon G. Di Méo, « *l'espace devient territoire et l'objet patrimoine, lorsqu'ils sont pris dans un rapport social de communication* »³⁵. La notion de transmission est essentielle dans celle de patrimoine et se retrouve dans une double dimension individuelle et collective. « *Le même terme ne désigne-t-il pas à la fois des biens privés dont on hérite et des biens communs dont les membres d'une même entité (communauté, nation, etc.) seraient collectivement dépositaires ?* »³⁶ La notion de patrimoine peut être attribuée à un bien matériel mais peut être élargi à une dimension immatérielle, concernant les savoirs, les coutumes, etc. Il peut être considéré comme un « *système symbolique générateur d'identité collective* »³⁷ On parle souvent de patrimoine culturel, mais on observe aussi une diffusion de la notion de patrimoine naturel, reposant sur « *une qualification patrimoniale de l'environnement* ».

Il nous faut également développer la notion de paysage, centrale dans notre travail. Nous nous appuyons ici sur les travaux de Droz, Y., *et al.*, (2005 et 2006) ainsi que sur un article de synthèse de Melin, H., qui reprend elle-même les définitions de plusieurs auteurs. En anthropologie, le paysage est considéré comme un construit social³⁸. Il n'a pas de réalité objective mais est le fruit de représentations sociales. Droz et al expliquent ainsi que le paysage associe un substrat physique et un regard d'un individu socialement et culturellement défini. Berque « *décrit le paysage comme l'environnement qu'une société « perçoit, qu'elle symbolise et qu'elle aménage* » », c'est « *« le côté sensible de la relation de l'homme à l'espace* » »³⁹. Sansot insiste sur le regard personnel, « *« le modèle culturel ne suffit pas à expliquer l'institution d'un territoire comme paysage* » (Sansot, 2009, p. 14). *Ce qui importe également, c'est le cheminement personnel.* »⁴⁰ Par ailleurs, le paysage est dynamique et non

³⁵ Cité par François H, Hirczak M et Senil N, « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2 décembre 2006, décembre, n° 5, pp. 683-700

³⁶ Di Méo G, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », 2008, p87

³⁷ Di méo G, *idem*

³⁸ Droz Y, Miéville-Ott V, Spichiger R et Forney J, *Le champ du paysage* [Rapport], Université de Neuchâtel, 2006

³⁹ Melin H, « Le dualisme nature/culture à l'épreuve du paysage », *Sociétés*, 29 novembre 2010, n° 109, n° 3, p.4

⁴⁰ Melin, H, *idem*, p5

pas statique. « *Il ne peut être statique car il « resitue l'histoire et apparaît comme une réalité en train de se faire et de se défaire » (Sansot, 2009, p. 22).* »⁴¹

« *Cadiou et Luginbühl (1995) mettent en avant l'existence de paysages locaux, suivant en cela Vidal de la Blache. Les formes paysagères ne peuvent en effet être dissociées « ni des pratiques de l'espace qui les façonnent, ni des coutumes, ni même du langage, dans lequel on peut espérer retrouver les signes d'une reconnaissance populaire du pays » (Cadiou & Luginbühl, 1995, pp. 22-23). Pour réellement comprendre la perception du paysage et son vécu, il faut faire un détour historique, observer la vie sociale, les pratiques culturelles, regarder les gens derrière le tableau. Le paysage est le résultat d'une rencontre entre un espace et ceux qui le vivent.* »⁴²

Au sujet des représentations sociales, nous citerons Jodelet qui propose une définition « *sur laquelle s'accorde la communauté scientifique. C'est une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social. [...] On reconnaît généralement que les représentations sociales en tant que système d'interprétation régissant notre relation au monde et aux autres, orientant et organisant les conduites et les communications sociales.* »⁴³.

Concernant les notions d'écosystème, socio-système et d'anthroposystème, nous précisons qu'elles seront développées dans le corps du texte. Nous pouvons cependant noter ici qu'un système, « est un ensemble d'éléments en interaction dynamique »⁴⁴

IV. Terrains et état de l'art

IV.1. Les terrains

Le travail de terrain permet d'élaborer une analyse critique de l'objet d'étude. L'enquête de terrain « *est nécessairement circonscrite, locale, limitée et spécifique* »⁴⁵.

⁴¹ Melin, H, *idem*, p5

⁴² Melin, H, *idem*, p8

⁴³ Jodelet D, « Représentations sociales: un domaine en expansion », in *Les représentations Sociales.*, Sociologie d'aujourd'hui. Paris, coll. « PUF », p53

⁴⁴ Lesourne J, cité par Wikipédia

⁴⁵ Kouvouama, A., Fiche 4 : Choix du thème et du terrain pour l'enquête, UPPA, Pau, date inconnue.

Cette étude a été réalisée au cours de l'année universitaire 2013/2014, dans le cadre du projet « Analyse et valorisation du patrimoine culturel et naturel en Pays Grenadois », commanditée par la Communauté des Communes du Pays Grenadois. Ce travail de master 2 intervient en début du projet qui va se dérouler sur une durée totale de 3 ans, et pourra fournir des éléments d'analyse pour la poursuite du projet sur la relation homme/milieu. Notre terrain physique est la commune de Bordères, en Pays Grenadois, qui est une Communauté des Communes du département Landes (40). Située au Sud de Mont-de-Marsan, entre Aire-sur-Adour et Saint-Sever, elle est composée de onze communes dont cinq qui sont riveraines du fleuve Adour.

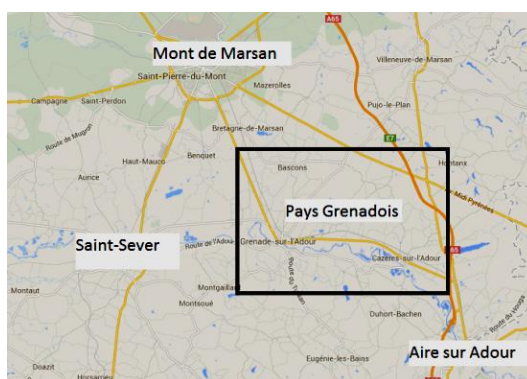


Image 2: Localisation du Pays Grenadois
(Duparcq M, 2014 à partir de www.mappy.com)

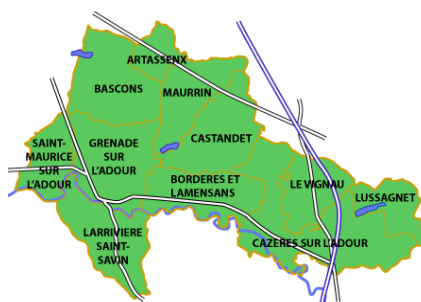


Image 3: Carte du Pays Grenadois
(<http://www.cc-paysgrenadois.fr>)

La Communauté des Communes (CC) souhaite dynamiser son territoire et valoriser son patrimoine naturel. Le Site des *Saligues* de l'Adour, situé sur les communes de Bordères-et-Lamensans, Cazères-sur-l'Adour et Renung (CC de Aire-sur-l'Adour), est porté comme un emblème de ce territoire rural. Mais il est aussi objet de lutte entre acteurs sociaux pour sa valorisation. Considéré comme un milieu naturel remarquable par la richesse de sa faune et de sa flore, c'est un milieu que l'on cherche aujourd'hui à protéger, à conserver et/ou à valoriser.

Il met en jeu divers acteurs sociaux tels que l'Institution Adour⁴⁶, le Conseil Général, la Communauté des Communes, etc. La Communauté des Communes du Pays Grenadois cherche à fédérer ses riverains autour de son « patrimoine culturel et naturel » et les *saligues* apparaissent comme un espace d'enjeux. Les *saligues* sont aussi un témoin de l'histoire agricole et industrielle locale, un paysage transformé par les usages de l'homme, notamment à l'époque moderne, au cours du XX^{ème} siècle.

Le terrain de la mémoire est également essentiel dans notre étude. Cette mémoire peut avoir un côté matériel, avec la mémoire écrite, notamment au travers des archives, des textes, des photographies, et un côté plus immatériel en référence à la mémoire des différentes personnes enquêtées.

IV.2. Etat de l'art

Un état de l'art a été effectué, c'est-à-dire que nous avons cherché les travaux se rapprochant de notre thématique de recherche. De nombreux ouvrages ont été consultés.

Les différents travaux de l'ITEM autour de la coévolution des sociétés locales et de l'environnement sont des références importantes, d'autant que plusieurs traitent de systèmes fluviaux et de *saligues*.

Dans ce paragraphe nous souhaitons insister sur les travaux qui nous ont amené à questionner les valeurs affectées aux *saligues* par les différents acteurs.

AU début de la recherche, nous avons visionné les vidéos du colloque « Patrimonialiser la Nature ; valeurs et processus », organisé à Pau à l'université les 7-8-9 septembre 2011. Plusieurs chercheurs y présentent leurs études. Nous avons particulièrement retenu l'intervention de Marylise Cottet en anthropologie du paysage, qui étudie les bras morts de l'Ain et du Rhône. Pour approfondir son approche, nous avons consulté un de ses articles⁴⁷, paru dans la revue électronique en sciences de l'environnement Vertigo. Son thème étant proche de notre objet d'étude, ses travaux ont inspiré notre recherche. Elle fait référence dans ses travaux à l'anthropologue Droz et à son système de valeurs et de postures paysagères.

⁴⁶ EPTB, Etablissement Public Territorial de Bassin chargé de gérer l'Adour.

⁴⁷ Cottet M, « Caractériser les valeurs environnementales au cours du temps: une étape indispensable à la gestion des patrimoines naturels: Le cas de la restauration des bras morts de l'Ain et du Rhône », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, juin 2013, Hors-série

C'est donc à partir de la lecture de ses travaux que nous avons par la suite mobilisé les travaux de Droz et al⁴⁸.

Enfin, la dernière étude du laboratoire ITEM, sur les *saligues* du Miey de Béarn, a été importante pour l'élaboration de notre propre recherche car elle est au plus près de notre thématique de recherche. Elle déroule dans une zone voisine, aux alentours de Pau, et bien que le contexte soit différentes, de nombreux éléments sont communs (rurbanisation, évolution des usages de la *saligue*, etc.).

Bien d'autres travaux ont nourri cette recherche et l'ensemble des documents consultés sont répertoriés dans la bibliographie.

⁴⁸ Droz Y, Miéville-Ott V, Spichiger R et Forney J, *Le champ du paysage* [Rapport], Université de Neuchâtel, 2006

Première Partie :
De l'écosystème à l'anthroposystème

PARTIE I : DE L'ECOSYSTEME A L'ANTHROPOSYSTEME

Dans cette partie du travail, il s'agira de poser les premiers éléments du contexte. En partant d'éléments scientifiques de fonctionnements hydrauliques et géomorphologiques de l'Adour, nous dresserons un tableau d'ensemble de l'organisation passée de la société rurale de la zone d'étude. L'analyse du contexte se fera au travers de différents niveaux de systèmes, tels que l'écosystème, socio-système ou l'anthroposystème, définis au fur et à mesure. Il s'agira d'interroger la relation entre la société rurale de Bordères du début du XX^{ème} et les *saligues* de l'Adour. Une présentation du fleuve Adour et de ses *saligues* précèdera l'étude de ses usages, c'est-à-dire de l'activation par l'homme des matières en ressources naturelles.

I. Ecologie de l'Adour

Notre terrain d'étude est constitué de la Communauté des Communes du Pays Grenadois et concerne plus particulièrement la commune de Bordères-et-Lamensans sur laquelle se trouve le milieu de *saligue* étudié. Cette commune s'est développée en bord du fleuve Adour, en rive droite, au niveau de l'Adour Moyen. En amont se trouve Cazères-sur-l'Adour et en aval Grenade-sur-l'Adour, deux anciennes bastides. Bordères fait face à la commune de Renung en rive gauche.

Le Site Naturel des *Saligues* de l'Adour, aujourd'hui propriété de l'Institution Adour⁴⁹, est à cheval sur Cazères-sur-l'Adour, Renung et Bordères-et-Lamensans. C'est au niveau de cette dernière commune que l'exploitation du milieu s'est effectuée de manière plus intensive au cours du dernier siècle par les hommes avant que le site ne soit racheté par l'Institution Adour.

⁴⁹ EPTB, Etablissement Public Territorial de Bassin chargé de gérer l'Adour.

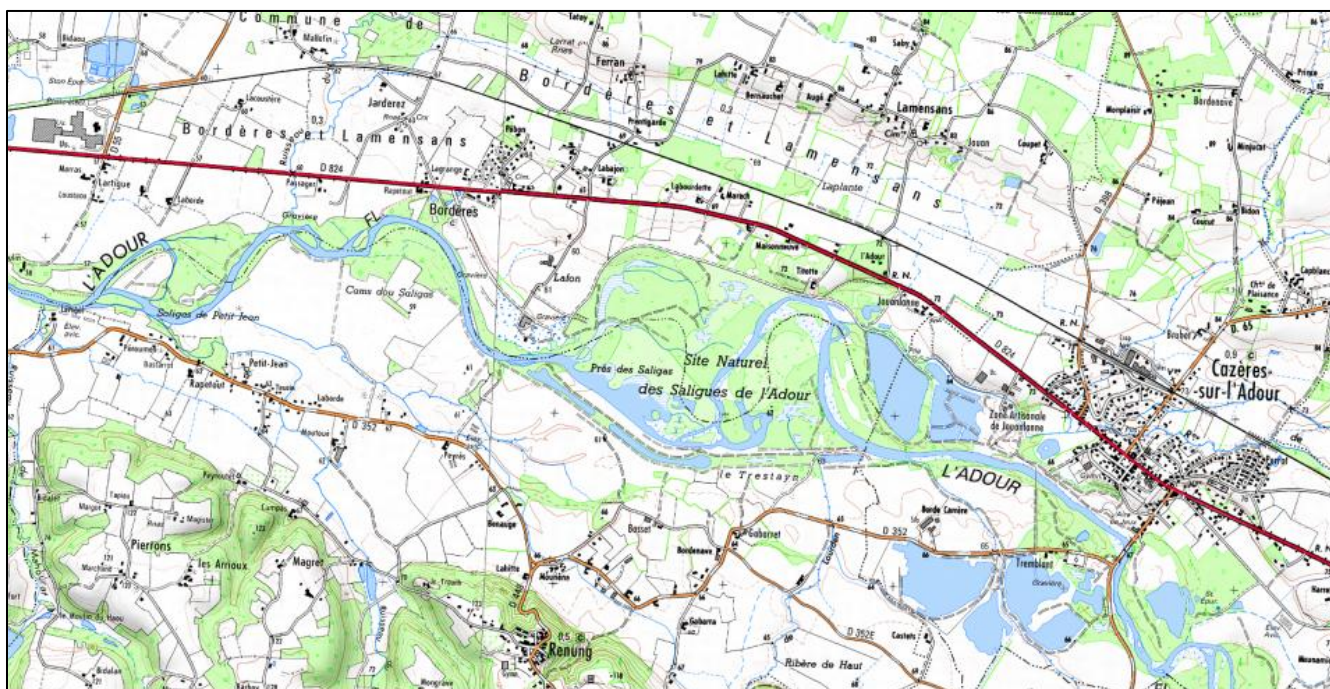


Image 4: Carte du Site Naturel des *Saligues* de l'Adour
(Scan 25 IGN)

Nous présenterons tout d'abord d'un point de vue technique les caractéristiques du fleuve Adour dans la zone d'étude, et verrons que la mobilité du lit est à l'origine du paysage de *saligues*, centre de notre étude.

I.1. Le fleuve Adour

I.1.1. Lit mineur/lit majeur

Le fleuve Adour prend ses sources dans les Pyrénées et après un peu plus de 300 km se jette dans l'Océan Atlantique au niveau de Bayonne.

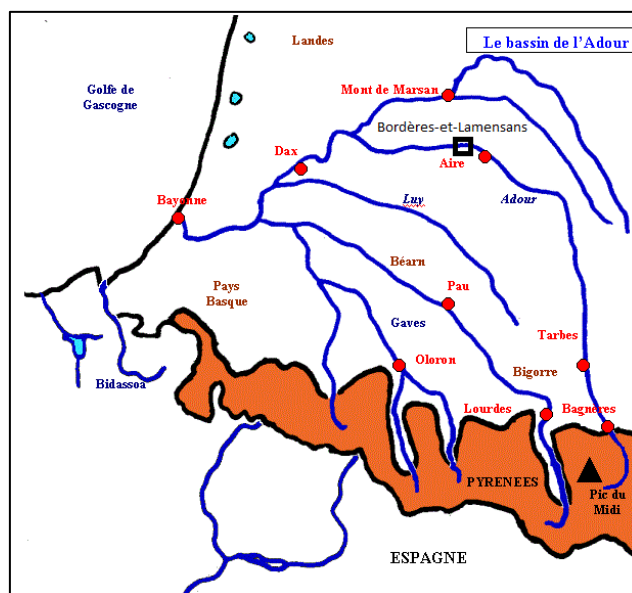


Image 5: Bassin de l'Adour
(<http://pedagogie.ac-toulouse.fr>)

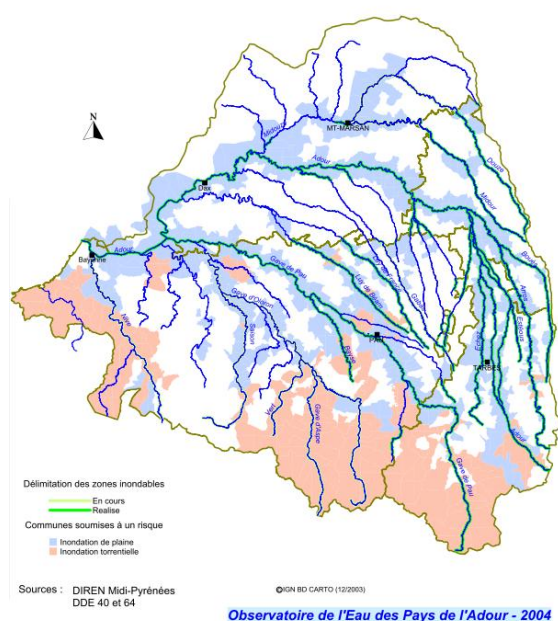
Il est important de distinguer le lit mineur et le lit majeur d'un fleuve. Le lit mineur, ou autrement appelé lit vif ou lit ordinaire, concerne le lit ordinairement en eau. Le lit majeur, quant à lui, est défini par les eaux d'inondation, il s'agit de la zone submergée lors des crues*. Sa délimitation est effectuée à partir de la plus haute crue connue, on parle de PHEC, Plus Haute Eaux Connues. On peut considérer la zone régulièrement inondée (lit majeur périodique), ou un espace plus large si l'on prend en compte les crues décennales ou centennales (lit majeur exceptionnel).⁵⁰

La dynamique fluviale est liée au régime, lui-même conditionné par le milieu topographique et le climat. Une ligne imaginaire au niveau de Cambo, Mauléon, Oloron-Sainte-Marie et Bagnères-de-Bigorre sépare au Sud un domaine montagnard et au Nord un secteur aquitain de plaines et plateaux. Selon la formule de Faucher, l'Adour est sous la

⁵⁰ Hamon JF, Bouchet JC, Chevallier H, Laborde P, Nail JF, Lescarret JP, Marty A, Pérony M, Régnacq P, Soussieux P et Tabacchi E et AM, *L'Adour, de source en embouchure*, Aubéron, L'Horizon Chimérique., France, 1995, 191 p.

double influence de « *l'ombre de la montagne et du souffle de l'océan* »⁵¹. Ce qui veut dire qu'étant un fleuve de piémont, son régime est torrentiel et soumis aux variations de précipitations, mais est également influencé par les marées à son embouchure.

I.1.2. Crues et inondations



**Image 6: Bassin de l'Adour et inondations
(Observatoire de l'eau du Bassin de l'Adour, 2011)**

Comme le montre la carte ci-dessus, l'Adour Moyen connaît des inondations de plaines (zones bleutées). Les crues de plaines sont caractérisées par une lente montée des eaux, qui peuvent être anticipées et prévenues.⁵² Elles sont liées à des épisodes pluvieux, souvent longs et de forte intensité, affectant les bassins versants. En aval d'Aire-sur-l'Adour, il s'agit généralement de crues hivernales, qui sont alimentées par les affluents de la rive gauche des coteaux. L'ensemble de l'eau du bassin versant se dirige vers un même l'exutoire et s'accumule dans les cours d'eau. Le lit mineur ne pouvant contenir le débit d'eau, on assiste à un phénomène de crue à caractère inondant sur de vastes zones avec d'importantes hauteurs d'eau. Des ruptures de digues et l'apparition d'embâcles* peuvent se produire et les submersions sont souvent de longue durée.

⁵¹ Cité par Lescarret JP dans Hamon JF, et Al, *L'Adour, de source en embouchure*, Aubéron, L'Horizon Chimérique., France, 1995, 191 p.

⁵² Observatoire de l'eau du Bassin de l'Adour, *Atlas de l'Eau du Bassin de l'Adour* [Rapport], France, Observatoire de l'Eau, 2011, 120 p

Ces inondations peuvent être plus ou moins sérieuses. La dernière crue la plus importante est celle de 1952 qui sert aujourd'hui de référence pour délimiter le lit majeur et les zones inondables.

I.2. Méandres et mobilité

Il existe une dynamique des fleuves, de leur cours et des milieux adjacents. La morphologie des cours d'eau peut évoluer sous l'influence de divers processus. Cette sous-partie s'attache à expliquer les principaux processus pour une meilleure compréhension de la zone de *saligue* étudiée.

Les processus morphogéniques interdépendants tels que l'érosion, la sédimentation *et le transport solide d'alluvions* sont à l'origine de l'importante dynamique des fleuves et de sa morphologie. Celle-ci évolue en fonction des variations des débits liquide et solide. Ces processus modèlent les méandres, qui permettent la dissipation d'énergie. Dans la partie concave des méandres, l'érosion est importante alors que dans la partie convexe, il y a un processus de sédimentation. Progressivement, il y a alors un changement du cours et on parle alors de migration de méandre. Lors de fortes crues, l'évolution du tracé peut être importante et brusque ; il s'agit alors d'un changement de lit.

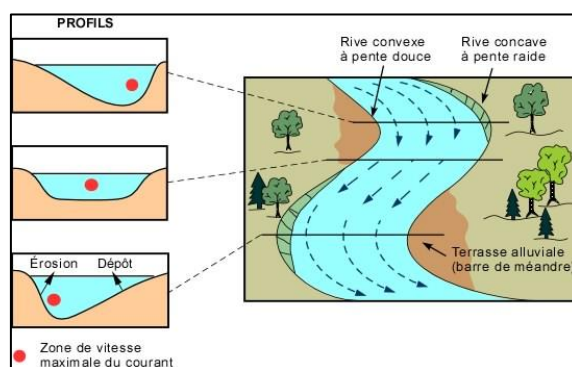


Image 7: Illustration du processus de migration de méandre
(<http://www2.ggl.ulaval.ca/personnel/bourque/s3/eaux.ruissellement.html>)

L'Adour est un fleuve particulièrement mobile, notamment dans l'Adour Moyen et dans la zone de Bordères-et-Lamensans. Des archives cadastrales témoignent de cette mobilité. L'équipe du laboratoire ITEM travaille aujourd'hui au travers d'un traitement SIG (Système d'Information Géographique) sur les différents cours de l'Adour et des bras secondaires au cours du temps. En cours de réalisation, nous ne pouvons pas présenter ce

travail ; nous proposons toutefois en annexes quelques illustrations de la mobilité de l'Adour dans la zone d'étude

Cette mobilité est toujours d'actualité puisque l'Adour a brusquement changé de lit suite aux crues de 2013 et présente un tracé plus linéaire.

I.3. Les *Saligues*, corridor fluvial

I.3.1. Les *saligues*

Il est important de comprendre ces notions de mobilité et de processus géomorphologiques, car ils sont à la base de la formation des milieux écologiques que l'on appelle *saligue*. Ces milieux sont caractéristiques des zones d'expansions de crues de l'Adour Moyen, et sont liés à l'importante mobilité et aux dépôts d'alluvions.

Que désigne-t-on par *saligue* ?

La *saligue*, « est la formation végétale typique des rives des Gaves et des bords de l'Adour sur son cours moyen entre Maubourget et Mugron »⁵³. C'est une dénomination locale pour désigner ce milieu de bord d'Adour.

La carte ci-dessous de l'Observatoire de l'Eau des Pays de l'Adour présente les zones de *saligues* du bassin, que nous avons encadrées pour plus de visibilité.

⁵³ Chevallier H, dans Hamont JF, et Al, *L'Adour, de source en embouchure*, Aubéron, L'Horizon Chimérique., France, 1995, 191 p.

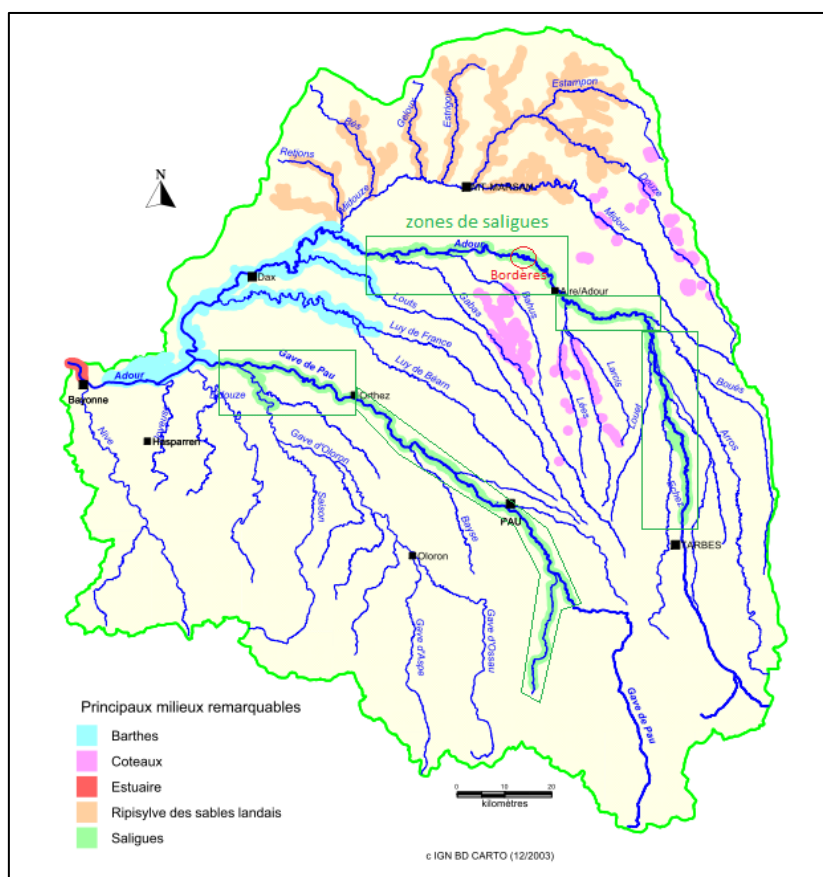


Image 8: milieux remarquables et *saligues* de l'Adour
(Observatoire de l'eau du Bassin de l'Adour, 2011)

Le mot *saligue* vient de *saliga*, en langue d'oïl, qui désigne étymologiquement les zones de peuplements des saules (*salix* en latin). Le saule est un arbre caractéristique des zones humides et indique donc la présence d'eau en surface ou faible profondeur. Toutefois, les *saligues* ne désignent pas uniquement les saulaies, mais les boisements en bord d'Adour où diverses espèces végétales se développent (peupliers, osiers, aulnes,...). Il s'agit en réalité du corridor fluvial, la forêt de berge qui s'étend dans le lit majeur. C'est une zone d'expansion des crues.⁵⁴

Les *saligues* sont caractérisées par une régénération régulière du milieu liée aux crues. Les inondations permettent un renouvellement du milieu et limite la fermeture de ce dernier. On les trouve dans la partie moyenne de l'Adour où le fleuve a une morphologie de tresses et de méandres ou le dépôt de matériaux alluvionnaires est important. Ces alluvions sont

⁵⁴ Hamont JF, et Al, *L'Adour, de source en embouchure*, Aubéron, L'Horizon Chimérique., France, 1995, 191 p.

dénotées selon leur taille comme galets, gravettes, graviers, sables et limons.⁵⁵ Dans cette zone de l'Adour Moyen, le substrat du lit mineur et du lit majeur est composé de graviers. Sur celui-ci, un sol plus ou moins important se développe et la couverture végétale est variable. La *saligue* est donc un espace où différents milieux écologiques sont observables. Le schéma ci-dessous, réalisé lors d'une étude sur la *saligue* du Mieu du Béarn représente schématiquement la structure générale d'une *saligue*. Un travail similaire est actuellement en cours pour caractériser la répartition de la végétation sur le site de Bordères.

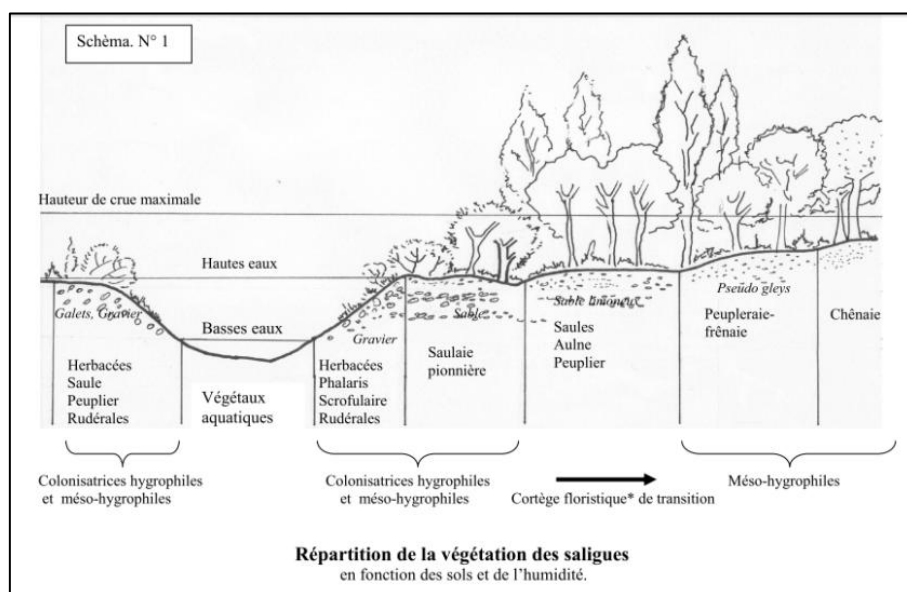


Image 9: Schéma de la Saligue du Mieu de Béarn (Cunchinabe et al., 2003)

Il est important de considérer la dynamique de ce milieu de *saligue*, dépendant des crues. Certaines zones vont être en eaux de façon permanente, d'autres régulièrement tandis que les zones les plus en hauteur ne le seront qu'en période de crues importantes. Ces forêts alluviales présentent donc des espèces végétales adaptées à ce microclimat et aux conditions pédologiques, et le milieu se modifie au fil des crues. De nouvelles espèces font leur entrée tandis que d'autres disparaissent, un nouveau milieu se crée ; des bancs de graviers se développent, des bras morts sont réactivés etc. La dynamique fluviale est donc primordiale dans ce milieu et en fait sa richesse écologique.

⁵⁵ Chevallier H, *L'Adour, de source en embouchure*, Aubéron, L'Horizon Chimérique., France, 1995, 191 p.

I.3.2. La saligue comme écosystème

Le concept d'écosystème a été développé en 1935 par Tansley, un botaniste et écologue, et désigne « *l'ensemble des populations existant dans un même milieu et présentant entre elles des interactions multiples* »⁵⁶. La saligue est un écosystème de bord de rivière. De manière plus précise, on peut considérer la saligue comme un écotone*. Un écotone est également un terme d'écologie qui se réfère à une « *interface entre deux écosystèmes voisins présentant une identité suffisante pour se différencier d'entre eux et avoir un fonctionnement écologique particulier* »⁵⁷. Autrement dit, il s'agit d'un milieu intermédiaire entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Les écotones sont généralement des milieux d'une grande biodiversité faunistique et floristique.

Les écosystèmes évoluent selon des facteurs naturels mais également sous l'action anthropique. Il ne faut donc pas laisser de côté les hommes et les sociétés, qui peuvent faire évoluer un écosystème. L'agriculture est une activité anthropique qui au travers de l'activation des ressources naturelles en tire profit dans le but de produire. Or, l'agriculture, nous allons le voir dans le chapitre suivant, est partie intégrante de la société rurale de la zone d'étude. Le cours d'eau n'est pas le seul à investir ce milieu ; les hommes ont également participé à façonner la saligue. On arrive ainsi à la notion d'écosystème cultivé* qui « *est la résultante des écosystèmes transformés par l'homme pour être exploités en vue de satisfaire ses besoins.* »⁵⁸ Nous verrons que la saligue est intégrée dans l'écosystème cultivé de la société locale bien que certains espaces soient considérés comme incultes.

Le chapitre suivant s'attache à décrire l'organisation sociale passée et l'exploitation des ressources naturelles du milieu de saligues par les riverains.

II. L'anthroposystème : ressources et usages

L'écosystème peut donc être cultivé, aménagé par des groupes sociaux pour satisfaire leurs besoins. On se référera à la notion de socio-systèmes pour désigner ces organisations sociales qui aménagent un espace. « *Les systèmes sociaux [...], occupant un espace donné,*

⁵⁶ Raffin JP, dans l'encyclopédie informatique Universalis (<http://www.universalis.fr/>)

⁵⁷ Cunchinabe D, Palu P et Al., *L'eau et l'anthroposystème. Répartition et gestion des productions de matière et d'eau du XVIII^es. au XXI^es. dans le plaine du Mieu de Béarn* [Rapport], France, ITEM 3002- UPPA, 2013, p. 87.

⁵⁸ Cunchinabe D, et AL, *Idem* p.88

exploitent les ressources naturelles et utilisent les écosystèmes qui s'inscrivent dans ce territoire. Elles restructurent ces systèmes naturels et les transforment en productions sociales dont les dynamiques cessent d'obéir aux seules lois bio-physico-chimiques. »⁵⁹ Ils participent donc sa transformation. Ces deux sous-ensembles de systèmes -écosystème et socio-systèmes- composent ce que Lévêque nomme anthroposystème*.

C'est une notion développée à partir de 2003 par Lévêque, pour qui l'anthroposystème «*peut être défini comme une entité structurelle et fonctionnelle prenant en compte les interactions sociétés-milieus, et intégrant sur un même espace un ou des sous-systèmes naturels et un ou des sous-systèmes sociaux, l'ensemble co-évoluant dans la longue durée.* »⁶⁰ Autrement dit, il s'agit «*des systèmes naturels dans lesquels les sociétés humaines interviennent ou sont intervenues, soit en les exploitant, soit en les aménageant* ». (Lévêque C., 2003).⁶¹

C'est cet anthroposystème que nous chercherons à caractériser dans cette partie, au travers de l'étude de l'organisation sociale et de l'usage des ressources naturelles.

II.1.Société rurale

II.1.1. Strates sociales et organisation du travail au sein des familles

De par les lectures que nous avons pu faire, les recherches d'archives et les entretiens menés au cours de l'étude, nous pouvons établir le constat suivant : la société locale de Bordères jusqu'au XX^{ème} siècle était une société rurale, basée sur l'agriculture.

Différents groupes sociaux coexistaient, bénéficiant d'un statut social et d'activités propres. Ainsi, cette société était organisée autour des grands propriétaires terriens, des «*familles bourgeoises héritières de la noblesse dite récente* »⁶² et ayant investi dans les métairies. La plupart semblaient être forains tandis que d'autres étaient domiciliés sur place. Ils vivaient

⁵⁹ Lévêque C et Muxart T, « Concepts. Anthroposystème », 2004, Hypergéô, p3.

⁶⁰ Lévêque C et Muxart T, *idem*, p2.

⁶¹ Cité par Cunchinabe D, Palu P et Al., *L'eau et l'anthroposystème. Répartition et gestion des productions de matière et d'eau du XVIII^{es}. au XXI^{es}. dans le plaine du Mieu de Béarn* [Rapport], France, ITEM 3002- UPPA, 2013, p3.

⁶² Cunchinabe D, « Texte introductif au séminaire de recherche: anthropologie, histoire, environnement. Projet de recherche: Analyse et valorisation du patrimoine naturel et culturel en Pays Grenadois », p2.

notamment de la rente des cultures produites par les métayers. Ces derniers, dénommés colons dans les archives, étaient originaires de différentes régions et vivaient dans les métairies, avec un bail de location passé avec les propriétaires. Ils étaient dépendants des propriétaires et selon les termes du contrat, la moitié de leurs récoltes et produits agricoles revenaient au propriétaire. En effet, le contrat de métayage s'honorait en nature. Ces contrats, d'environ 18 mois de manière générale, pouvaient être reconduit ou non selon la décision du propriétaire. Les propriétaires pouvaient détenir plusieurs métairies, parfois réparties sur plusieurs villages, et ainsi posséder une propriété foncière totale de quelques centaines d'hectares. « *Pour dire l'importance de ce rapport à ce qu'il faut bien appeler une forme de servilité, à Bordères, autour des saligues, deux propriétaires établis localement détenaient 31 métairies, chacune exploitant entre 8 et 10ha.* »⁶³ Entre les grands propriétaires terriens et les métayers, il existait également quelques « petits propriétaires » ayant accédé à la propriété et exploitant la terre pour eux-mêmes. L'agriculture, que ce soit celle des métayers ou des petits propriétaires semblait être similaire et basée sur un système de polyculture-élevage, comme nous le verrons par la suite.

Les travaux étaient répartis au sein des familles : d'une manière générale, les gros travaux (labours, défrichages, ...) étaient destinés aux hommes et les femmes s'occupaient de la maison, du jardin et de l'élevage, ainsi que de travaux des champs tel que les récoltes. Les anciens participaient également aux travaux dans la mesure du possible. Les enfants, représentaient également une main d'œuvre importante et étaient chargés notamment de garder les bêtes. De plus, un système à voisin permettait de gérer les besoins de main-d'œuvre ; l'organisation sociale permettait de réaliser les gros travaux ensemble mutualisant la force de travail chez les uns puis chez les autres.

Des artisans, tels que des charrons ou forgerons par exemples étaient également présents et intégrés dans la société. Dans les cités voisines, Grenade-sur l'Adour et Cazères-sur-l'Adour, des commerçants et de la petite bourgeoisie se développaient.

⁶³ Cunchinabe D, *idem*, p.3

II.1.2. Aléas et risques d'inondations

N'oublions pas que le territoire investi par cette société locale est traversé par l'Adour. Car si les riverains tiraient des ressources naturelles de l'Adour et de ses rivages comme nous le verrons par la suite, vivre auprès de l'Adour comportait également des contraintes.

Comme nous l'avons précisé en début de partie, des crues peuvent subvenir au cours de l'hiver et au printemps. Ces crues sont à l'origine d'inondations qui peuvent causer d'importants dégâts. On peut ici introduire les notions d'aléas et de risque : l'aléa est un phénomène naturel qui peut être caractérisé par son intensité, son occurrence spatiale et temporelle. Par exemples les aléas climatiques peuvent induire des crues et des inondations. Mais pour l'homme qui partage son territoire avec le fleuve, il peut s'agir d'un risque, qui est la rencontre de l'aléa avec des enjeux. *« Le risque est donc la confrontation d'un aléa (phénomène naturel dangereux) et d'une zone géographique où existent des enjeux qui peuvent être humains, économiques ou environnementaux. »*⁶⁴. Plus exactement, *« le risque est donc considéré comme une mesure de la situation dangereuse qui résulte de la confrontation de l'aléa et des enjeux. »*⁶⁵

Quelle est la capacité de la société locale à accepter ces aléas, et à s'adapter pour gérer les risques ? Selon Godelier, s'adapter c'est se *« soumettre à des contraintes, les prendre en compte, et en amplifier les effets positifs ou en atténuer les effets négatifs par l'homme »*⁶⁶ Quelques archives, des extraits de délibérés municipaux illustrent la cohabitation des riverains avec le fleuve Adour. Nous pouvons voir que les crues de l'Adour pouvaient causer d'importants dégâts. En effet, comme le souligne l'extrait suivant, malgré les travaux défensifs réguliers en rive droite de l'Adour afin de limiter les catastrophes, autrement dit *« d'atténuer les effets négatifs »*, les crues semblent avoir eu d'importantes conséquences matérielles, notamment sur l'Eglise de Bordères qui était à l'époque plus proche de l'Adour,

« ... l'Eglise de la commune est gravement menacée par les envahissements incessants du fleuve l'Adour, aujourd'hui plus que jamais, depuis les crues du 7, 8 et 9 du mois de Février dernier la ruine de l'Eglise est presque certaine si l'état de la rivière ne se modifie pas très prochainement en fixant la berge (qui n'offre aucune résistance)

⁶⁴ Brillhac JF, « Approche théorique des risques » <http://www.e-sige.ensmp.fr/uved/risques/index.html>

⁶⁵ Brillhac JF, *Idem*

⁶⁶ Godelier M. *L'idéal et le matériel*, Fayard, Paris, 1984, p88.

conformément au projet ci-joint des travaux qu'il y aurait lieu d'exécuter, présentés par Mrs les ingénieurs. »⁶⁷

et engagent des frais importants de préventions et de réparations,

« ... Le Conseil, considérant qu'il sera urgent de faire au commencement de la belle saison, sur la rive droite de l'Adour, des travaux propres à empêcher des éboulements de terre qui pourraient compromettre l'existence de l'Eglise ;

Que les revenus de la commune sont insuffisants pour l'exécution de ce projet,

Prie monsieur le Préfet de permettre que cette somme de deux-cent soixante quatre francs, ait la même destination que le secours de cent francs qu'il a bien voulu accorder à la commune pour réparation de l'Eglise, et que le conseil accepte avec (reconnaissance ?) et par conséquent de vouloir bien consentir que toute la somme ou une partie selon l'appréciation d'un homme compétent pour l'exécution de ces travaux, soit employée à mettre l'Eglise à l'abri d'un danger imminent auquel elle est exposée. »⁶⁸

C'est en raison des dégâts matériels récurrents causé par les crues de l'Adour et l'importance des investissements nécessaires, que la commune a finalement décidé de déplacer l'Eglise et d'en reconstruire une dans un endroit jugé plus sûr, ce qui prit des années, à partir de la fin des années 1860, et pût se faire grâce à diverses subventions.

L'Adour, les riverains en connaissent à la fois sa richesse et les dégâts qu'elle peut causer. C'est pourquoi ils ont fondé leur organisation sociale de manière à limiter les conséquences néfastes et à optimiser l'utilisation des ressources, dans une logique de résilience, c'est-à-dire à surmonter les chocs et perturbations auxquels ils peuvent être confrontés.

Ainsi, les Anciens nous ont raconté qu'ils construisaient des fascines*, appelées localement *trescas* en patois, ou tresses :

« -on plantait des piquets, dans le sens du courant, comme ça là, en biais, et on tressait des branches. Et alors, les branches, quand l'Adour montait, arrêtaient les cailloux, ça faisait un petit mur, et l'Adour, elle elle passait à côté.

- oui... mon père il en avait fait mais l'Adour a tout emporté.

- ha oui ! mais, avec ces trucs là, ils arrivaient, là, les anciens, à faire, à à, à diriger l'Adour. Pas, pas entièrement, mais enfin, ... si si ils y arrivaient à le faire.

⁶⁷ AD40, E DEPOT 49 1 D art. 1, délibéré du 8 août 1850, côte B004 et B005

⁶⁸ AD40, E DEPOT 49 1 D art. 1, délibéré du 13 février 1860, côte B006

[...]

- ho entre eux, ils se faisaient comme ça, oui oui, ils se coupaient quelques piquets d'acacias, ils les plantaient à coup de marteaux dans l'eau, et ils tressaient des branches »⁶⁹

«Alors voilà. Je suis ici du côté de Bordères hé ? ça c'est le fleuve. Et je veux pas que l'eau, vienne manger ici, alors, on était donc au bord de l'Adour, et on passait, on commençait à planter des piquets comme ça, là. Là. Et avec des branches, on faisait ça.[...] et alors on en faisait une petite là, après une...heu j'exagère, on allait pas jusqu'au milieu de l'eau, alors là toujours pareil, [...]alors ici il y venait des saloperies contre, et l'eau passait comme ça, pchit ! Voilà, [...] et alors on faisait, pff, la première était petite jusque là, après l'autre heu jusque là, et ...5 ou 6, 7 ou 8 on en faisait comme ça [...] et alors on, on prenaient des branches qu'on coupait, on on, on entremêlait tout ça, et alors bon, si l'eau était forte, heu, c'était bon, quand l'eau montait un peu, alors ça portait des cailloux, ça chose, et et, ça consolidait quoi. »⁷⁰

Les riverains mettaient donc en place des stratégies pour limiter les dégâts causés par l'Adour, sans toutefois avoir un impact très structurant sur le cours d'eau. Ces *trecas*, élaborées par les sociétés locales et utilisant les matériaux locaux, ne s'opposaient pas directement à l'eau, mais entraînaient une dissipation de l'énergie et le colmatage par les alluvions. Ce dispositif temporaire, car progressivement détruit par le cours d'eau, permettait de protéger les berges d'une érosion trop forte sans entraîner de conséquences structurantes pour le cours d'eau.

Les habitants s'adaptaient donc aux aléas et essayaient autant que possible de limiter les risques. Toutefois, il faut dire que les grandes crues ont marqué les esprits. Au cours du siècle dernier, c'est la crue de 1952 qui reste en mémoire, comme l'illustre cet extrait, recueilli par l'ethnologue Bruneton-Governatori auprès d'un habitant de Grenade-sur-l'Adour :

« Affreux ! C'était affreux ! Presque chaque année, il y avait bien des inondations à Grenade, mais l'eau arrivait un peu comme ça sur la route, rarement dans le centre de la ville. En 1952, personne ne pouvait prévoir ça ; les gens amenaient les voitures sur le pont- parce qu'il est en hauteur- mais ils ne pensaient pas que l'eau monterait à ce point. »⁷¹

⁶⁹ AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayer, et JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, le 18/04/2014

⁷⁰ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

⁷¹ Bruneton-Governatori A, *Grenade-sur-l'Adour d'un siècle à l'autre. Une bastide au fil de l'eau*, 2000, 305 p.106

Ou encore ces extraits d'un entretien réalisé au cours de notre étude auprès d'un riverain de Bordères :

« Parce que moi, en 52, j'ai vu l'inondation de 52, y'avait beaucoup d'eau hein ! A Grenade, à l'église de Grenade, y'en avait, je sais pas combien, 50 cm, je vous dis,

[...]

J'ai vu, j'a vu quand même qu'en 52, heu, heu, l'eau, passait sur les murs de Marras, c'est un château, là, un peu plus loin, et sur les piquets de vignes ! Parce que 52, heu, Mr C., et mon père sont allés chercher cinq personnes qui étaient au moulin, ha, trois personnes qui étaient au moulin là-bas, avec un bateau hein ! y'avait pas d'hélicoptère, y'avait rien à l'époque.

[...]

C'est pas joli l'eau hé ! parce que toutes les métairies là, de, du bas de Bordères ont été inondé quoi. Ils avaient sorti, les vaches et tout ça hein ! parce que moi j'ai vu, à Lartigue là, enfin je l'ai vu... oui je l'ai vu oui ! heu, un mètre d'eau, dans, dans la cuisine hé ! l'eau passait presque au ras de la fenêtre ! ha ça y'en avait de l'eau ! J'étais, j'étais pas, vieux, j'avais douze ans hé ! »⁷²

A Bordères, c'est donc une société majoritairement paysanne, dépendante des grands propriétaires fonciers, qui s'est organisée autour de l'Adour. L'Adour est à l'origine de contraintes mais également sources de ressources. Quels sont donc les usages des riverains de l'Adour et de ses abords? Comment l'écosystème est-il mis en valeur par l'homme ? Comme a-t-il aménagé cet espace, devenu un territoire puisque investi par l'homme ?

II.2.Ecosystème cultivé et terres incultes

Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, l'agriculture est une agriculture essentiellement vivrière, avec vente des surplus agricoles non consommés au sein de l'unité de production et de consommation. Ces surplus sont probablement très maigres, du fait du partage de la récolte des métayers avec les propriétaires, mais peuvent toutefois exister. L'agriculture est basée sur un système de polyculture élevage, et présente donc différents ateliers de productions, tels l'élevage de bovins, ovins, volailles, une production de vin, et des cultures alimentaires et fourragères. Les hommes ont aménagé leur territoire de sorte à produire de quoi subvenir à leur besoin, et ce dans une vision de pérennité et de reproductibilité du système productif, lui permettant de perdurer jusqu'au XX^{ème} siècle.

⁷² GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

II.2.1. Organisation de l'espace

La collecte de documents d'archives tels que les plans cadastraux réalisés entre 1807 et 1811 permettent d'avoir une vision de l'organisation de l'espace et de la nature générale des productions. Sur le tableau d'assemblage ci-dessous, daté du 6 février 1811, on peut observer que l'habitat est dispersé et que plusieurs métairies sont situées vers l'Adour (section C et D).

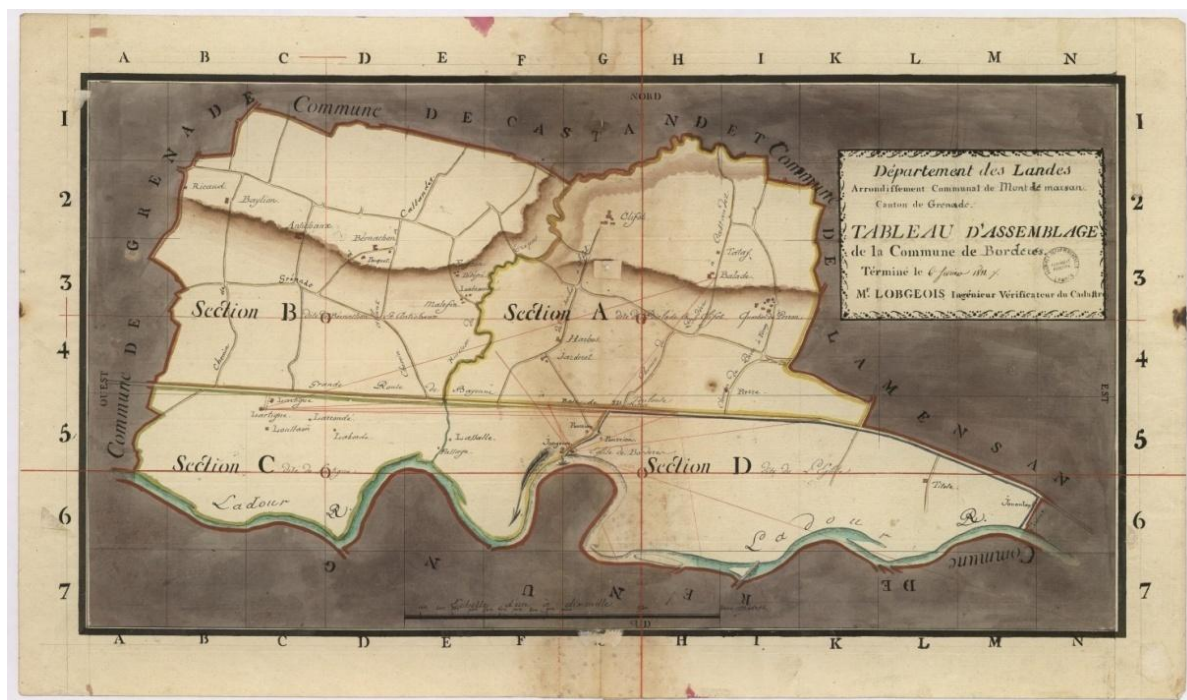


Image 10: Tableau d'assemblage, commune de Bordères, 1811. (AD40_286_W_49_05, archives départementales)

Si l'on regarde ensuite le détail des sections (image 13), on y trouve le tracé des parcelles et la nature d'occupation des sols. Ainsi, autour du nucléus d'habitat et des bâtiments de ferme, se trouvent les jardins. Au-delà, on peut trouver quelques prés, mais essentiellement des parcelles de vignes et des terres labourables destinées aux cultures.

Au nord de la commune, on trouve des bois, des landes, ainsi que des parcelles de vignes et de terres labourables. Vers l'Adour, s'il existe aussi des parcelles de terres labourables, y compris en bord de rive, elles côtoient de nombreux pâturages et taillis. Le plan cadastral de 1809 ci-dessous est relativement visuel car coloré. Toutefois, il reste difficile de distinguer clairement les nuances de vert et les rayures et donc d'affirmer la nature des parcelles. Lorsque l'on se rapporte au plan cadastral final de 1811, plus de détails sont mentionnés. On y retrouve notamment les terres labourables et les nombreux pâturages, et les *saligues* sont explicitement mentionnées, ainsi que la présence de graviers. D'autres part, des parcelles

dénommées « touyas » sont notées ainsi que des « solles ». On peut supposer que les touyas sont les parcelles où poussait de la tuie, utilisée pour les litières. Les solles se trouvant près de l'Adour, on peut faire l'hypothèse qu'elles désignent des saulaies, des peuplements de saules.



Image 11: Plan cadastral, Bordères, Section D, 1809 (AD40_286_W_49_11)

Légende : Terre labourables : jaune pâle ; Maisons et bâtiments : carmin ; Jardins : sillons verts ; Prés : vert pomme ; Pâturages : vert pale pointillé à l'encre ; Vignes : rouge pâle ; Landes : vert pale flaches en vert ; Bois : vert foncé ; Taillis : vert pâle flache en bistre et deux autres verts foncé mais natures illisibles

On constate ainsi que la totalité du territoire est divisé en parcelles bien définies et attribuées à un propriétaire. Elles sont chacune numérotées et répertoriées dans la matrice cadastrale, permettant d'y vérifier la nature et d'y associer le propriétaire ainsi que des informations telles que le niveau d'imposition ou la surface. Ainsi, on peut en conclure que le foncier est défini par propriétaire terrien, qui répartit ensuite les parcelles pour chacune de ses métairies. On remarque que les parcelles de bois, de pâturages, de taillis, de *saligues*, notamment en bord d'Adour sont des parcelles relativement grandes avec des surfaces souvent plus importantes que les terres labourables.

Différents milieux écologiques sont présents en bord d'Adour, présentant plusieurs ressources naturelles potentielles. Mais si le foncier est divisé, quels sont les droits d'usages en application ? Quelles sont les ressources et qui les exploitent ? De quelle manière ?

II.2.2. Exploitation des milieux

Les plans cadastraux laissent bien entrevoir que les riverains se sont appropriés leur territoire en le valorisant au travers de productions agricoles. Les terres des terrasses alluviales sont cultivées sur l'ensemble de la commune, y compris lorsque c'est possible au bord de l'Adour. Toutefois, d'importantes surfaces de taillis, *saligues* et prairies semblent subsister. Nous avons concentré notre étude sur cet espace de bord d'Adour, qui est une partie seulement de l'écosystème cultivé global qui s'étend également vers les coteaux. Aucune archive n'ayant pu être trouvée relative aux ressources et aux droits d'usages (exceptés pour les batelets utilisés pour traverser l'Adour), nous baserons cette partie sur les entretiens réalisés auprès des Anciens de Bordères.

a) Usages agricoles

Ces espaces de *saligue*, si tant est qu'il y ait un sol suffisamment profond au-dessus du substrat de gravier, auraient nécessité pour les mettre en culture une force de main-d'œuvre énorme (défrichage, labour, ...) à une époque où l'outillage est très restreint. Mais ces espaces ne sont pas pour autant inexploités. En effet, s'ils sont incultes, ils sont valorisés au travers de l'élevage. En effet, les *saligues* accueillent les troupeaux de bovins, d'ovins, comme semble le confirmer les matrices cadastrales, qui en lieu et place des « *salligues*⁷³ » mentionnées sur les plans, indiquent « pâturages ». Ces remarques concordent avec les entretiens réalisés auprès des anciens de Bordères, au sujet de ce qu'ils ont connu en première moitié du XX^{ème} siècle. L'élevage permettait de valoriser cet espace inculte, car on ne pouvait pas y faire d'autres productions :

« y'a de l'herbe, je sais pas comment le définir le saliga. Un saliga, bon ; c'est une terre où où on peut y mettre des vaches mais c'est tout, après heu ... bon, »⁷⁴.

C'était un espace propice pour les vaches, car c'était un espace enherbé « *aaah oui !!! ha mais y'avait de l'herbe comme ça hein ! 'tention !* »⁷⁵, mais également boisé:

⁷³ D'après l'orthographe du plan cadastral de 1811

⁷⁴ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 02/04/2014

« le saliga, c'est bon, pour pour l'herbe, pour les vaches quoi. Voilà. Pour que les vaches puissent brouter au printemps et l'été quoi. L'été elles sont bien, elles étaient bien, elles avaient de l'herbe, et heu ... y'avait de l'ombrage quoi, l'ombrage des peupliers quoi. »⁷⁶

Les *saligues*, comme nous le montre l'extrait suivant, est un espace formé d'îlots de végétations, plus ou moins ouverts, plus ou moins denses,

« Bon alors c'était, heu des terrains, qui n'étaient pas cultivables. Heu, plantés heu d'un ruisseau, de genêts, de ronces et caetera, heu, mais avec des îlots. C'est-à-dire que, il n'y avait pas, heu de barrières infranchissables ; quelque part, la nature c'était ça. Avec des ronciers, heu mais autour, je sais pas moi, un hectare où il n'y avait que de l'herbe, puis après, un autre roncier, un autre îlot de ceci, un autre îlot de cela. Heu, oui ça s'appelait saliga, oui ou saligue... »⁷⁷

que l'élevage permet d'entretenir: *« y'avait des sentiers, y'avait des sentiers, que faisaient les vaches ! »⁷⁸*.

« y'avait que le passage des vaches et des oies hein ! et c'est tout hé ! hé ! le reste c'était des ronces et du bois, quand on aller chercher les oies, alors heu, je sais quand même. Et même les oies elles laissaient des plumes. Et oui, parce que y'avait les, la haie ! alors heu, y'avait pleins de plumes, vous voyiez où passez les oies ! et oui ! c'était ... »⁷⁹

Il faut cependant noter que seules les métairies relativement proches de l'Adour envoyaient les vaches aux *saligues*, *« mais ceux d'en haut n'y allaient pas hein, y'avait que ceux qui étaient du bord de, de l'Adour hein, oui les autres n'y allaient pas. Y'avait que nous, G., J, ... heu... »⁸⁰*. En effet, l'écosystème cultivé s'étend également vers les coteaux où étaient également définies des règles d'usages qui n'ont pas été développées ici.

Les bovins n'étaient pas les seuls animaux à être présents dans les *saligues* en bord d'Adour. On y trouvait également des oies et des ovins : *« et moi je suis allée garder les oies, les brebis, à l'Adour ! »⁸¹*. L'eau et les ressources naturelles disponibles permettaient de les

⁷⁵ JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, le 18/04/2014

⁷⁶ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 02/04/2014

⁷⁷ JC, plus de 80 ans, retraité, ancien instituteur, le 27/03/2014

⁷⁸ MD, 68 ans, retraité, femme de ménage, fille de métayers, le 02/04/2014

⁷⁹ MD, 68 ans, retraité, femme de ménage, fille de métayers, le 02/04/2014

⁸⁰ MD, 68 ans, retraité, femme de ménage, fille de métayers, le 02/04/2014

⁸¹ MD, 68 ans, retraité, femme de ménage, fille de métayers, le 02/04/2014

nourrir et de les abreuver, offraient un cadre de développement (barbotage des oies notamment). Toutefois, pour ces animaux, les ressources naturelles ne suffisaient pas et on leur amenait donc de quoi se nourrir :

« - à midi, tous les midis, quand j'étais gosse moi, ça fait longtemps de ça hein ! y'a une .. houlalala ! avec mon frère on allait, on portait à manger aux oies, à l'Adour. Mais, elles nous voyaient arriver, elles arrivaient toutes hé ! pas besoin, on n'avait pas besoin de se casser la tête hein ! [...]

- et en principe, on leur portait de l'avoine, et du maïs ! Mélangé. »⁸²

Notons que l'ensemble de ces animaux n'y étaient pas forcément présents à l'année :

« L'hiver, l'hiver les vaches oui, les vaches c'était toute l'année ! ça ! mais les oies c'était que... heu, parce que, les oies naissaient heu, au printemps, elles restaient, elles n'avaient pas les plumes avant heu... je sais pas, le mois de juin au moins ! alors après elles commençaient à l'Adour, jusqu'au mois d'octobre, après on commençait à les rentrer pour les gaver. Parce que ça se gava aussi les oies. Hé ?! hahahaha ».⁸³

D'après les informations recueillies par un collègue du projet de recherche, certaines métairies pouvaient faire pâturer les bêtes dans les *saligues* et dans les coteaux ; les vaches n'étaient donc pas en bord d'Adour à l'année, notamment en hiver en période d'eau.

Ainsi, nous avons ces milieux de *saligues* où l'on mettait les troupeaux d'élevages. Mais les cadastres, tout comme les habitants, distinguent aussi au bord de l'Adour, des milieux plus ouverts, plus propres : les prairies. Elles étaient fauchées une fois par an pour constituer une réserve de fourrage, et les animaux y pacageaient.

*« - ha oui c'est différent. Les prairies, c'est pas, c'est pas de, une prairie, ...
- ha et c'est pas une saligue une prairie ! C'est propre !
- ha non y'a de l'herbe, avec heu...y'a de l'herbe, ... où on fait le foin !*

[...]

-après qu'on a fauché le foin, et ramassé le foin pour l'hiver, ... on met les vaches là-dedans.»⁸⁴

⁸² JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, et AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayers, le 18/04/2014

⁸³ JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, le 18/04/2014

⁸⁴ JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, et AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayers, le 18/04/2014

Certains riverains qui possédaient des terres de l'autre côté de l'Adour sur la rive gauche (ou de l'un de ses bras), traversaient l'Adour sur des batelets pour aller les exploiter, comme en témoigne les articles de délibérés collectés dans les archives municipales et départementales. En voici un exemple :

« *Etablissement d'un batelet sur l'Adour au profit du Sieur Casteyre Jean*

[...]. Vu la pétition du sieur Casteyre Jean, propriétaire dans cette commune tendant à obtenir l'autorisation de faire usage d'un batelet particulier sur l'Adour, pour l'exploitation d'une partie de sa propriété sise sur la rive gauche du fleuve, commune Renung.

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef du département en date du 6 mars dernier,

*Attendu que le sieur Casteyre justifie suffisamment de la nécessité de l'établissement sur l'Adour, d'un batelet particulier à son profit et qui portera le n°134, est d'avis qu'il soit fait droit à sa demande. [...]*⁸⁵

Ces pratiques ont perduré jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. Comme les personnes interrogées en ont témoigné, nombre d'agriculteurs de bord d'Adour possédaient une petite barque appelée *galup*, construites notamment par les charrons. Les *galup* permettaient de traverser l'Adour et d'aller exploiter les terres et étaient notamment utilisées pour accompagner les troupeaux de vaches, qui traversaient à gué. En rive droite, en fonction de la localisation, on trouvait aussi des champs, des bois, des *saligues*...

b) Usages domestiques

Nous l'avons vu, les *saligues*, ce vaste espace de forêt alluviale de bord d'Adour, composé de plusieurs milieux écologiques, était le lieu de divers usages agricoles. Mais il faut souligner que les riverains en utilisaient les ressources pour des usages plus domestiques, comme nous l'ont signalé les personnes enquêtées. Ainsi, le bois pouvait être collecté et utilisé comme bois de chauffe et pour cuisiner, l'énergie électrique n'ayant pas encore été développée, notamment dans les campagnes. Il était donc essentiel pour les familles de pouvoir collecter du bois dans les *saligues* ou dans les bois environnants. Le bois pouvait également servir à faire des planches et construire des ouvrages. Il était aussi utilisé pour des travaux de protection de berges, comme nous l'avons vu avec les *trescas*, ou encore comme piquets dans les nombreux champs de vignes (piquets d'acacia).

⁸⁵ AD40, E dépôt 49 1D art.1, délibéré du 18 mai 1884, côte B043

Près des maisons, il y avait généralement des mares, pour la volaille de ferme (canards, poules) et pour faire la lessive. Mais une partie des riverains allaient également à l'Adour pour laver le linge. Cet extrait d'entretien illustre bien les scènes domestiques liées au linge :

«- On faisait une lessiveuse, qu'on, on mettait des paillettes de savon, si y'en avait, et on préparait ça, on faisait bouillir. Et le lendemain, on allait soit à la mare, si l'eau était propre,[..] elle est comblée maintenant. Soit on allait à l'Adour !!

- En charrette !

- Alors, heu, c'est souvent qu'on allait à l'Adour, c'était pour, les draps. Les draps. Parce que, les draps, c'était, plus grands, donc, on faisait pareil, le lendemain ma grand-mère maternelle venait de Castandet en vélo, on allait, ma grand-mère paternelle amenait le tracteur, heu la charrette, oui c'était la charrette, oui, et on allait à l'Adour, pour laver les, les draps. Avec les lavoirs, on amenait le, le lavoir, c'était un lavoir en bois. [...]Alors on avait deux lavoirs, et là on lavait les draps. Parce qu'il y avait l'eau qui, qui coulait tout le temps, alors le drap, voilà. Et après, on le faisait sécher dehors, mais, l'hiver, on le faisait sécher, sécher, derrière le feu. Donc les draps, on ne les changeait pas comme maintenant, tous les 8 jours ! hahaha. Et quand ils étaient secs, ils étaient pas très blancs, ils étaient un peu, haha, avec le feu, ils étaient un peu jaunes ! »⁸⁶

Les hommes quant à eux, chassaient et pêchaient dans la *saligue*. Que ce soit dans le lit principal ou dans des bras secondaires (conches), de nombreux poissons permettaient d'alimenter la famille (cendres, brochets, ...). Quant à la chasse, entre lapins, palombes ou autre gibier, elle permettait également un apport de protéines animales dans les repas.

L'Adour et ses *saligues* étaient également source de graviers, destinés notamment à la construction et à la confection des routes. Nous développerons l'utilisation de cette ressource dans une prochaine partie. Il est possible que des ressources naturelles fussent utilisées dans la pharmacopée traditionnelle, comme des simples⁸⁷, mais nous n'avons pas pu recueillir d'informations à ce sujet.

⁸⁶ MD, 68 ans, retraité, femme de ménage, fille de métayers, et GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

⁸⁷ Plantes à vertus médicinales

c) Quel partage des ressources ?

On l'a compris, l'Adour et ses *saligues* regorgeaient de ressources pour les riverains et c'est un milieu qui évolue fortement au fil des crues. Comment les usages étaient-ils organisés, distribués, au sein de cette société riveraine ? Comment les riverains se départageaient-ils les ressources ?

Comme nous l'avons vu, le foncier était divisé et clairement approprié. Mais comme nous l'avons souligné, les parcelles de *saligues* étaient relativement grandes. On peut émettre l'hypothèse qu'un propriétaire terrien mettait à disposition l'ensemble de ses parcelles de *saligues* pour les différentes métairies qu'ils possédaient en bord d'Adour. N'ayant trouvé aucune archive traitant des règles d'usages des *saligues*, nous ne pouvons présenter les droits officiels qui prévalaient. Toutefois, à partir des témoignages recueillis, nous pouvons affirmer que dans la pratique, les usages de la *saligue* étaient partagés, au-delà des simples terres du propriétaire de la métairie. Ainsi, les troupeaux de vaches pouvaient aller partout dans la *saligue*, sans contraintes de propriété; « *les vaches allaient partout ! oui oui les vaches allaient partout oui !* »⁸⁸, que ce soit en rive droite ou lorsqu'elles allaient de l'autre côté, « *oui, n'importe où ! où elles voulaient !* »⁸⁹. Elles étaient toutefois généralement gardées par quelqu'un (souvent les enfants), pour éviter qu'elles aillent dans les champs et les prairies, bien qu'ils soient relativement fermés par des haies denses.

*« ha oui oui y'avait des haies ! oui ! oui y'avait des haies. Et on allait les garder, pour pas qu'ils sortent des champs, »*⁹⁰

*« Moi j'ai commencé ça, j'avais... 6 ans. Oui. Ha oui oui. J'ai gardé les vaches jusqu'à ho 15 ou 16 ans. 10 ans, par là, oui oui, tant que j'allais à l'école oui. »*⁹¹

On peut rapprocher cette pratique de la vaine pâture, où chacun a le droit d'usage de faire pâturer ses bêtes sur un espace, bien que dans le cas de la *saligue*, le foncier est propriété d'un individu terrien défini de manière officielle. Ainsi, on amenait tous les jours les vaches aux *saligues*, et les troupeaux des différentes métairies pouvaient pacager ensemble, sur un

⁸⁸ JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, le 18/04/2014

⁸⁹ JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, le 18/04/2014

⁹⁰ MD, 68 ans, retraité, femme de ménage, fille de métayers le 2/04/2014

⁹¹ AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayers, le 18/04/2014

même espace, « *et les vaches se mélangeait hein quelques fois. Hé.* »⁹² Au début des années 1900, certains avaient construit un tunnel (appelé pont) pour passer sous la route, qui était utilisé par plusieurs familles, et permettait d'amener les troupeaux à l'Adour chaque matin, pour pâturer ensemble aux *saligues*. Le soir, chaque troupeau rentrait à la ferme correspondante.

« - mais y'avait autre chose, parce qu'y'avait deux ou trois métairies qui avaient des vaches et elles rentraient chacune chez elles, hein !

- ha oui ! elles ne se mettaient pas ensemble hein ! ha non non.

*- parce que nous on les avait toujours avec, les premiers voisins là, mais ... les leurs elles filaient tout droit, et les nôtres, elles rentraient, elles prenaient, à gauche hé ! »*⁹³

Il faut toutefois souligner que certains propriétaires clôturaient les pâturages et les *saligues* pour leurs métairies.

*« oui, parce que, bon heu, c'était là, eux, les propriétaires avaient clôturé pour pouvoir y mettre les vaches, personnes n'y allaient là quoi. Ils allaient y emmener les vaches, personne ne pouvait rentrer et les vaches à eux, ne pouvaient pas sortir ! mais tout le monde n'était pas riche comme Mr L., pour clôturer.[...]Mais c'était clôturé. Et les vaches pouvaient rester tranquillement, ils avaient pas besoin de les garder.[...] Ils pouvaient les laisser jours et nuit. L'été. [...]Tandis que, les gens d'en bas là-bas, qui faisaient comme vous a dit C., qui faisait traverser les vaches, dans le, du côté de Renung, ils allaient, ils les rentraient tous les soirs. Tandis que eux, ils étaient pas obligés de les rentrer tous les soirs. »*⁹⁴

Quant aux oies:

*« on les amenaient aux saligues, elles allaient, mais, c'était pas obligé que ce soit chez nous ! elles traversaient un petit ruisseau, qui avait, on appelait la, la conche, et hop, ils s'en allaient. Et ils allaient à la cabane qui a été démolie, et puis le soir, on les appelait, et ils revenaient ! c'est marrant hein. »*⁹⁵

« - les oies aussi, elles étaient toutes ensemble hein les oies aussi,

- les oies aussi... hou ! pas trop, elles se mélangeaient pas trop les oies

- non, mais enfin, elles étaient à l'Adour quand même ! et plusieurs troupeaux !

⁹² GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

⁹³ JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, et AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayers, le 18/04/2014

⁹⁴ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

⁹⁵ MD, 68 ans, retraité, femme de ménage, fille de métayers le 2/04/2014

- et les oies heu... vous aviez 50 ou 60 oies, ou 80, chez elle là, dans l'Adour ça, ça, ... les renards ne les touchaient pas, ... c'était incroyable, »⁹⁶

Il y avait donc des usages partagés, communs de cet espace là. L'écosystème était donc façonné par l'élevage, qui y était une grande partie de l'année, mais également par les hommes, qui entretenaient les sentiers et les haies. Ces différents travaux d'entretien étaient effectués ensemble. Un système à voisin important solidarisait les paysans qui travaillaient mutuellement : « oui ! ben ils le faisaient ensemble ça ! alors ils faisaient une parcelle, et après ils allaient faire l'autre. Oui oui, ça ils le faisaient tous ensemble ça. Je m'en rappelle oui. »⁹⁷ Les travaux de protection des berges étaient également faits ensemble comme nous l'avons vu.

II.3.L'Adour, source de graviers

L'Adour, nous l'avons évoqué plus haut, du fait de sa morphologie, dépose régulièrement de nombreuses alluvions dont l'homme tire profit. A partir d'une analyse de lectures, d'archives et de témoignages d'Anciens, nous pouvons dire que les graviers ont été une ressource importante pour les riverains et le développement des communes. Par qui était-elle prélevée et pour quels usages ?

II.3.1. Une ressource pour tous

Dans l'ouvrage *l'Adour de source en embouchure*, Chevallier nous dit :

« Hormis les limons, ces matériaux [alluvions], appelés granulats par les professionnels, ont été de tout temps exploités. Ils étaient extraits pour divers besoins, essentiellement locaux, soit des abords de la rivière soit de son lit mineur. Les galets étaient utilisés pour la construction des bâtiments et des murs de clôture. Les murs des fermes et des maisons villageoises des cours d'eau, en Béarn, Bigorre, Rivière-Basse ou Tursan ont été édifié avec des galets très souvent apparents. On se servait des galets, de gravettes et de graviers pour l'empierrage des chemins, et en partie pour le ballast des voies ferrées au XX^{ème} siècle. Les sables entraient, comme on sait, dans la composition du mortier de maçonnerie. »⁹⁸

⁹⁶ JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, et AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayers, le 18/04/2014

⁹⁷ AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayers, le 18/04/2014

⁹⁸ Chevalier, H., dans Hamon JF, et Al, *L'Adour, de source en embouchure*, Aubéron, L'Horizon Chimérique., France, 1995, p. 121

A Bordères, dans le Marsan, l'utilisation est similaire. On peut encore voir des maisons aux galets apparents construites par le passé. Les archives et les riverains témoignent aussi des prélèvements effectués par les habitants. C'était une ressource disponible pour tous, notamment ceux présents sur les communaux. Les riverains venaient directement se servir dans le cours d'eau ou aux abords, à toute saison. Ils utilisaient les graviers à des fins personnelles (maisons, fermes, ...), ou communales (bâtiments communaux, église, routes). Nous ne savons pas de quand date le début de l'usage commercial.

L'article du délibéré du 22 février 1866, témoigne de l'utilité de ces matériaux pour les constructions. Pour la reconstruction de l'église de Bordères, détruite par les crues, le conseil municipal envisage d'utiliser les ressources locales offertes par l'Adour :

« qu'enfin, il [le maire] a dressé un état estimatif tant des matériaux conservés de l'ancienne Eglise, que des galets et sable à prendre à l'Adour »⁹⁹

Lors des journées de prestations¹⁰⁰, c'est-à-dire de travaux au profit de l'intérêt collectif, de la commune, les riverains entretenaient les routes en y apportant du gravier. Celui-ci était prélevé, *« ho n'importe où ! »*¹⁰¹ à l'Adour, et transporté en charrette, ou bròs.

« heu porter du gravier sur les chemins communaux ! c'est ça les prestations. Ça aussi je l'ai fait ! héhé. Avec les bœufs et le bròs. Avec mon père hein, pas tout seul, parce que j'étais jeune hein. je m'en rappelle oui de ça. On allait nous, porter vers le (... ?), des cailloux là-bas. Oui. Ça se faisait beaucoup. »¹⁰²

Certains chemins permettant l'accès à l'Adour et empruntés lors des prestations pour charger le gravier et donc d'utilité collective, pouvaient être classés, comme le montre ce délibéré de 1898 :

« Demande de classement de Lafont du chemin à l'Adour

Mr Parbos, conseiller municipal, demande que le chemin de Lafont qui commence la route nationale et aboutit à l'Adour, soit classé. Il fait valoir que ce chemin sert au transport du gravier des prestations.

Le Maire invite le Conseil à délibérer.

⁹⁹ AD40, E DEPOT 49 1 D art. 1, délibéré municipal du 22 février 1866, archives départementales, côte B015.

¹⁰⁰ « Fourniture ou travail exécuté pour s'acquitter d'une obligation légale ou contractuelle. » Dictionnaire Larousse

¹⁰¹ AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayers, le 18/04/2014

¹⁰² AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayers, le 18/04/2014

Le Conseil,

Où la demande de M. Farbos et les explications fournies, à l'unanimité, est d'avis que le chemin précité soit classé. »¹⁰³

Ces travaux de réfection des routes se faisaient au printemps, juste avant la culture du maïs. Les prélèvements n'étaient pas effectués seulement par les habitants de Bordères, mais également par ceux des communes voisines n'ayant pas accès à l'Adour, qui en venant charger du gravier détérioraient les chemins de Bordères, sur plusieurs kilomètres parfois. Ce constat amena quelques discussions et propositions de réglementations d'usages étalées sur plusieurs dizaines d'années.

II.3.2. Une ressource dont on souhaite réglementer les prélèvements

La première évocation des graviers de l'Adour dans les livres de délibérés municipaux de Bordères que nous ayons trouvé date du 30 mai 1891 :

« graviers de l'Adour

Dans la même séance M. Labéousse prend la parole et fait l'exposé suivant : Depuis longtemps dit-il, les habitants des communes voisines viennent dans le territoire de Bordères, puiser du gravier, du sable et des cailloux sur les berges de l'Adour parmi les graviers mouvants que le fleuve laisse à nu après les crues et lorsqu'il est dans un état normal. Ces transports ont le double inconvénient de détériorer les chemins de Bordères et d'enlever à la commune une ressource dont elle pourrait disposer pour parer aux besoins budgétaires.

Ne serait-il pas possible, ajoute-t-il d'exiger de toute personne qui vient puiser du gravier, cailloux du sable par exemple 1f ou 1,5 par mètre cube.

Le conseil, après avoir écouté le judicieux exposé ci-dessus et considérant combien il importe de rechercher les moyens de pourvoir aux nécessités du budget de la commune, n'ayant pas l'autorité nécessaire pour trancher la question posée par M. Labéousse, prie M. le Préfet de vouloir lui faire savoir quels peuvent être les droits de la commune sur la question des graviers de l'Adour.

Ces graviers se trouvent soit sur communaux ou appartiennent à des particuliers qui en abandonneraient volontiers la ressource à la commune. »¹⁰⁴

¹⁰³ AC-Bordères, D Registre Délibérations C.M 1823-1925, délibéré du 27 novembre 1898, côte C002 et C003

¹⁰⁴ AD40, E DEPOT 49 1 D art. 1, délibéré du 30 mai 1891, côte B046

Les créations de taxes par les mairies étaient soumises à l'accord du préfet. Mais nous n'avons pu consulter le livre des comptes et le livre consignant les réponses du préfet. Ainsi, nous ne savons pas si la taxe a été mise en place, mais nous supposons que non, à la vue des articles de délibérés qui suivirent les années suivantes et de la réitération de nombreuses années après.

Ce n'est qu'en 1923 qu'une proposition similaire est inscrite dans le livre des délibérés :

« Etablissement d'une taxe de 0,50f sur les attelages étrangers qui vont chercher du gravier ou du sable à l'Adour.

Le conseil,

Considérant que, des communes voisines, beaucoup de charretiers viennent chercher du gravier ou du sable dans le lit desséché de l'Adour et que, de ce fait, ils endommagent sensiblement la chaussée des chemins vicinaux accédant à l'Adour,

A l'unanimité,

Demande que, à l'avenir, chaque attelage étranger à la commune payera une taxe de 0,50f qui sera consacrée à l'entretien des chemins vicinaux et prie M. le Préfet de vouloir bien approuver la présente délibération. »¹⁰⁵

Deux mois plus tard, un rapport du service vicinal (juillet 1923) est discuté au sein du conseil municipal, qui désapprouve les conclusions dudit rapport :

« Etablissement d'une taxe de 0,50 f sur les attelages étrangers venant chercher du gravier ou du sable à l'Adour.

Mr le Président donne lecture au conseil du rapport dressé par le service vicinal, en date du 18 juillet 1923, relatif à la demande d'établissement d'une taxe de 0,50f sur les attelages étrangers venant chercher du gravier ou du sable à l'Adour.

Il invite ensuite le conseil à délibérés à ce sujet.

Le Conseil

Où lecture du rapport susmentionné,

Après discussion et à l'unanimité,

1° proteste énergiquement contre les conclusions de ce rapport ;

2° constate que, tous les ans, à l'époque des prestations, le chemin vicinal n°7, dit d'Archambant, est très sérieusement endommagé par les prestataires de Castandet, de Maurrin et d'au-delà, qui viennent chercher du gravier à l'Adour, et que le nombre de

¹⁰⁵ AC-Bordères, D Registre Délibérations C.M 1823-1925, délibéré du 10 juin 1923, côte C012

ces prestataires augmente graduellement tous les ans parce que, à l'encontre de ce qui se passe dans les communes voisines, il n'est perçue, de ce chef, aucune taxe dans la commune de Bordères ;

3° persiste dans sa demande première et à l'honneur de prier à nouveau M. le Préfet de vouloir bien lui donner satisfaction.»¹⁰⁶

Cet extrait souligne que dans les autres communes en bord d'Adour, une taxe est déjà perçue sur la ressource en graviers et sable de l'Adour. On peut se demander pourquoi la commune de Bordères n'a pas mis en place une taxe auparavant et pourquoi cette dernière lui est refusée par les services administratifs. Pourquoi la commune de Bordères se distingue-t-elle sur cet aspect ? Suite à ce délibéré de renouvellement d'une demande de taxe, il faudra attendre six ans avant que le sujet soit à nouveau inscrit dans le livre des délibérés municipaux :

«Demande d'indemnité de passage pour extraction de gravier

Sur la proposition de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré le Conseil décide

De percevoir un droit de passage de un francs cinquante centimes par charge de gravier, qu'extraient certaines communes étrangères à Bordères, comme : Castandet, St Gein, Maurrin, Bascons, Pujo le Plan, qui traversent le territoire de la commune sur un parcours de trois kilomètres, rendant de e fait les chemins parcourus impraticables

Cette recette pourrait servir à entretenir les dits chemins. »¹⁰⁷

Il semble que la demande n'est pas été acceptée car six mois plus tard, un délibéré fait état du renouvellement de la « demande formulée » :

« Extraction de Gravier

Sur la proposition du Président

Et après en avoir délibéré ; le Conseil décide : de renouveler la demande formulée dans sa séance du 10 novembre au sujet de l'extraction du gravier du lit de l'Adour, à décidé de percevoir un droit de [non indiqué]

par charge de gravier extrait ; les fonds ainsi recueilli pourraient servir à alimenter la caisse communale qui se trouve en déficit. »¹⁰⁸

¹⁰⁶ AC-Bordères, D Registre Délibérations C.M 1823-1925, délibéré du 12 Aout 1923, côtes C013 et C014

¹⁰⁷ AC-Bordères, D Registre Délibérations C.M 1925-1982, délibéré du 10 novembre 1929, côte C022

Six mois plus tard, en septembre 1930, une délibération est à nouveau prise. Cette fois-ci, un droit d'extraction précis est décidé, ainsi que les modalités de perception de la taxe :

« *Gravier de l'Adour*

A l'unanimité des membres présents demandant à Mr le Maire de prendre une délibération au sujet de l'extraction de gravier et sable du lit de l'Adour extraction intense provenant d'extractions particulières toute l'année et de bouviers des Communes voisines telle que :

Castandet, Maurrin, St Gein, Pujol le Plan et à l'époque des prestations et occasionnant une grande dégradation au chemin N°[non indiqué] surtout pendant l'époque des mauvaises saisons

Le conseil décide,

Que pour parer aux dégradations exceptionnelles du chemin, l'enlèvement du sable et gravier du lit de l'Adour, donnera lieu à l'acquittement d'un droit d'extraction de un franc cinquante par mètre cube ; que la surveillance de la perception de ce droit soit soumissionné ; que le soumissionnaire versera à la Caisse du Receveur Municipal le montant de ses encaissements et qu'il recevra comme salaire 0,25 centimes par mètre cube de gravier contrôlé

Le conseil décide également que pour les personnes extrayant journallement du gravier et faisant commerce de cette extraction, ces derniers pourront s'acquitter forfaitement, et décide que les habitants de la commune soient exonérés du droit d'extraction pour leur usage personnels et les services de la commune à titre prestations ou travaux pour la Commune.»¹⁰⁹

Dans ce dernier délibéré, on peut voir qu'une distinction est faite pour les habitants de Bordères, exonérés de droits, et qui pourraient donc continuer de prélever des graviers et du sable à l'Adour. La ressource resterait disponible pour eux d'un point de vue particulier. De même, pour les travaux communaux, la ressource est libre. Huit ans plus tard, on trouve une nouvelle délibération soulignant l'intérêt pour la commune de percevoir un droit sur l'extraction de gravier. On note qu'une demande est faite au Conseil Général et que l'appui d'un Conseiller Général sera sollicité.

« *Extraction gravier de l'Adour.*

¹⁰⁸ AC-Bordères, D Registre Délibérations C.M 1925-1982, délibéré du 6 avril 1930, côte C024

¹⁰⁹ AC-Bordères, D Registre Délibérations C.M 1925-1982, délibéré du 3 septembre 1930, côte C025 et C026

Le Président expose au Conseil que l'extraction du gravier de l'Adour par les collectivités ou les communes voisines, assez important à certaines époques de l'année, pourrait fournir à la commune des ressources dont elle a grand besoin, en faisant payer droit de passage.

Après en avoir délibéré le Conseil, reconnaissant les avantages que la Commune pourrait retirer d'une telle mesure, charge Mr le Maire de solliciter de M. le Conseiller Général du Canton son appui à la demande présente au Conseil Général. »¹¹⁰

Ces différentes délibérations nous montrent que la pratique d'extraction de graviers dans l'Adour est une pratique courante, par les particuliers et par la commune. C'était une ressource naturelle disponible pour tous. Toutefois, son transport, causant des dégâts collatéraux sur les chemins communaux, lorsque les extractions sont importantes sur une même période, ont poussé le conseil municipal à essayer de réglementer son prélèvement en favorisant les usages pour les habitants de la commune. Toutefois, le contexte d'application d'un droit d'extraction reste flou, on ne sait pas réellement si les projets ont abouti. Mais il faut noter, que si l'usage de cette ressource cherche à être réglementé pour les habitants des communes voisines, l'accès pour les riverains est maintenu. La seconde limite informative de ces délibérés est que l'on ne sait pas si l'extraction reste dans un domaine privé ou si des habitants peuvent en faire commerce, et quels sont les droits applicables dans ce cas là. Or, il s'agit d'une réelle question, car comme nous le verrons par la suite, à Bordères, une petite entreprise familiale d'extraction de graviers s'est développée au XX^{ème} siècle. Par ailleurs, les délibérations faisant mention de « charretiers » et de « bouviers », on peut se demander si les habitants, notamment des communes éloignées, faisaient appel à une sorte de service de transport payant pour acheminer leur gravier, ou si chacun avait des moyens de transport personnels.

¹¹⁰ AC-Bordères, D Registre Délibérations C.M 1925-1982, délibéré du 10 avril 1938, côte C046 et C47

Conclusion de la première partie

Cette première partie a permis de mettre en évidence le contexte écologique et l'organisation sociale de la zone d'étude au début des années 1900. Au travers d'une approche systémique et l'étude de deux sous-systèmes, nous avons pu mettre en relief l'anthroposystème du XX^{ème} siècle :

- un écosystème particulier, la saligue, interface entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, arpenté par l'Adour, qui prend et restitue des terres, du gravier, régénère la végétation ; c'est un écosystème qui évolue beaucoup selon des facteurs naturels (notamment les crues) et qui est composé de plusieurs milieux écologiques (forêt plus ou moins humide, espaces ouverts, bancs de graviers, ...). Cet écosystème fait partie de l'écosystème cultivé des agriculteurs de Bordères qui l'ont aménagé pour satisfaire leurs besoins (protection des berges pour éviter l'érosion, entretien des sentiers et des haies, ...) ; des facteurs anthropiques participent donc à son évolution. Il est composé d'espaces incultes, valorisés par l'élevage et les usages domestiques, et d'espaces de terres labourables ensemencées.

- un socio-système particulier, avec différents groupes sociaux en interrelations. Les métayers sont dépendants des propriétaires fonciers avec qui ils partagent les récoltes. Ces propriétaires sont pour la plupart forains, c'est-à-dire qu'ils ne vivent pas dans la commune. Un système à voisins, entre métayers mais également avec les petits propriétaires locaux, organise la main d'œuvre pour les différents travaux agricoles de cette agriculture vivrière, de polyculture-élevage et à outillage restreint. L'espace est divisé foncièrement, y compris en bord d'Adour, mais pour les parties qui ne sont pas cultivées, les usages sont partagés : les bêtes peuvent investir l'ensemble du *saliga* et sont gardées pour ne pas pénétrer dans les champs ; la chasse, la pêche, la baignade, etc., y sont pratiqués. Les graviers portés par l'Adour sont également accessibles et utilisées par l'ensemble des riverains, y compris des communes voisines, ce qui a mené le conseil municipal à réfléchir à la régulation de cet usage.

« *L'espace* » de saligue, est un milieu physique investi par l'homme et on peut alors le considérer comme « *territoire* », « *un espace à enjeux* ». Ces enjeux sont notamment liés aux différents éléments qui le composent, les « *matières naturelles* » dont les sociétés locales se servent, que l'on considère alors comme « *ressources naturelles* ». ¹¹¹ Leurs usages sont

¹¹¹ Raffestin C, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies techniques, 1980

régulés par les règles locales, par l'organisation sociale. La société locale de Bordères, co-évolue avec le milieu et constitue ce que l'on peut appeler une culture de l'eau. « *Culture comme étant une référence collective comportant des règles, des savoirs et des pratiques.* »¹¹².

La pensée complexe de Morin¹¹³ rappelle qu'il faut aborder les systèmes dans une vision dynamique ; les systèmes étant composés d'éléments en interaction, la modification d'un élément peut entraîner la modification des autres et donc de l'ensemble du système. Il est donc essentiel d'étudier la dynamique de ce système. C'est pourquoi la seconde partie s'attache à présenter l'évolution des usages de la *saligues*, en contextualisant ces changements dans leur cadre économique, politique, environnemental et social. Nous verrons donc l'évolution de l'anthrosystème local et de sa culture de l'eau.

¹¹² De Bortoli D, et al, cités par Cunchinabe D, Palu P et Al., *L'eau et l'anthrosystème. Répartition et gestion des productions de matière et d'eau du XVIII^es. au XXI^es. dans le plaine du Mieu de Béarn* [Rapport], France, ITEM 3002- UPPA, 2013, p1

¹¹³ Vallejo-Gomez N, « La pensée complexe : Antidote pour les pensées uniques. Entretien avec Edgar Morin », *Synergie Monde*, 2008, n° 4, pp. 246-262.

Deuxième Partie :
Evolution des usages au XX^es

PARTIE 2 : EVOLUTION DES USAGES AU XX[°]S

La société rurale de Bordères a connu de nombreuses transformations, essentiellement après la seconde guerre mondiale. Au travers de l'histoire, nous chercherons à en expliciter les ressorts, car comme le souligne Mondher Kilani, « [...] *l'histoire présente joue un rôle d'un révélateur [...] elle montre plus nettement les effets des relations externes, de l'environnement, sur les aménagements interne des sociétés qui les entretiennent.* »¹¹⁴ Ainsi, nous le verrons, sur les *saligues* de Bordères, les usages agricoles ont connu un important recul tandis que les usages industriels d'extraction de gravier se sont amplifiés ; le milieu a changé, et des aménagements hydrauliques ont été mis en place. Les enjeux ont évolué ainsi que la place des différents acteurs.¹¹⁵

I. Développement de l'activité d'extraction de granulats

Comme nous l'avons vu dans la partie I, l'extraction de granulats était une pratique courante dans le fleuve Adour. Cette activité, au fil des besoins du génie civil, de construction et du développement du réseau routier est devenue une activité commerciale et entrepreneuriale. Les techniques ont énormément évolué, l'extraction s'est intensifiée et a eu des répercussions écologiques. Aujourd'hui, c'est une activité réglementée au niveau législatif pour en limiter les effets négatifs.

A Bordères, du fait de l'importante dynamique des dépôts d'alluvions, les riverains venaient prélever des graviers pour leurs usages personnels et les usages communaux. Mais il faut savoir que dès la première moitié du XX^{ème} siècle, une petite entreprise familiale s'est développée dans les *saligues* de Bordères.

I.1. Un début d'exploitation commerciale : la gravière Proères

I.1.1. Une entreprise familiale intégrée dans le système social

L'article de délibéré suivant, au sujet de la création d'un conseil de Prud'hommes à Mont de Marsan, indique que Bordères est formé principalement d'agriculteurs, et n'indique aucune sorte de commerçants ou d'industriels employant d'ouvriers :

¹¹⁴ Kilani M, *Introduction à l'anthropologie*, Payot-Lausanne, 3eme éd, 1989, p7

¹¹⁵ En annexe, une frise historique synthétise les évolutions du XX^{ème} siècle pour guider le lecteur.

« Considérant que la commune est composée presque exclusivement de cultivateurs, qu'il n'y a ni usines, ni de commerçants et industriels employant des ouvriers, que d'autre part le budget communal ne permet de créer de nouvelles dépenses,

Donne avis défavorable au projet »¹¹⁶

Toutefois, les entretiens des riverains enquêtés concordent pour dire que c'est dès les années 1930 que la gravière Proères a débuté ses extractions de graviers dans le lit de l'Adour, avec emploi de quelques ouvriers. Cela veut-il dire qu'en 1946, la petite carrière Proères n'est pas encore considérée comme commerciale ou industrielle? Ou peut-être n'est elle pas considérée car la famille Proères n'habite pas Bordères ? Ou est-ce simplement une façon de se désengager du projet du conseil de Prud'hommes pour la commune de Bordères ? Nous n'avons pas les éléments nécessaires pour y répondre. Ce que l'on peut dire cependant, c'est que la carrière Proères est une carrière à petite échelle, une petite entreprise, si l'on peut se permettre ce terme, familiale et source de quelques emplois pour la commune. Elle pratique une activité courante, l'extraction de gravier, et ce, dans un optique commerciale. Il s'agissait d'une petite carrière, bien inscrite dans le paysage social de l'époque et bien acceptée semble-t-il, par la société locale au vu des liens directs entretenus avec elle par la famille Proères qui la dirigeait.

Quelques témoignages recueillis lors des entretiens permettront de mieux illustrer ces propos.

« - Ca a du débuter, ... dans les années 30. Parce que, au départ, il fallait casser les cailloux, à coups de marteaux ! Et je l'ai vu ça moi !

- C'était bien avant la guerre,

- Ha oui ! Ah je l'ai vu moi ! Je suis né en 29. Et je l'ai vu.

- En 30 t'as pas vu grand-chose, hahaha

- Ha non pas en 30, mais j'ai vu, les types qui cassaient le caillou, ils avaient une petite cabane, et ils cassaient le caillou, et ils avaient un truc en planche là, ils mesuraient, ils étaient payés au mètre cube ; alors je me rappelle oui. Machin l'a fait ça. »¹¹⁷

«- Parce que bon, l'entreprise Proères a toujours creusé. Bon au début, heu, moi, parce que, j'étais pas né, il y était là Proères. Parce que le père Proères c'était la dernière génération, qui a creusé là, parce qu'avant y'avait la mère Proères, y'a très très longtemps ça hein ! C'était, en 36.

¹¹⁶ AC- Bordères, D Registre Délibérations C.M 1825-1982, délibéré du 30 juin 1946, , côte C048

¹¹⁷ AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayer, JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, le 18/04/2014

[...]

- oui, c'est une entreprise familiale oui. Parce que, heu la mère Proères est décédée, c'est donc, le père, enfin le fils Proères, et Proères fils a eu deux filles, qui ont travaillé avec lui aussi.

- et c'est son gendre, qui a pris la succession, après le fils quoi. Y'a eu 3 générations.

[...]

- et c'était en famille avec M. Proères hein.

- Mais bon. Le patron, je vous l'ai dit tout à l'heure,

- tout le monde le dit, tout le monde l'a dit hein, un patron comme ça hein,

- il était gentil,

- ha oui ! très... il aidait les gens ! il aidait les personnes aussi si y'avait besoin.

- bon et c'est vrai qu'en tant qu'ouvrier, on pouvait pas se plaindre, bon, parce que, bon, on travaillait beaucoup hein, mais le salaire, bon, tss ! était quand même, par rapport à certains d'autres, quand même assez élevé.

[...]

- Non, Proères, c'est un Mr qui, qui était très très gentil. Et heu, des gens comme ça y'en a pas ! y'en a pas, c'est vrai que ... bon, et avec les gens de Bordères il était très bien, parce que c'était un Mr qui chassait, il allait chasser, bon, avec mon pauvre père, dans tout Bordères, personne ne disait rien, et lui il disait, moi, les gens qui veulent venir pêcher chez nous, ils peuvent venir, on pouvait aller, c'était pas fermé, quoi, avec des barrières

- on était amis même avec Proères, on était amis, parce qu'il venait ici, pour la fête alors. Et ouais, heu heu, ils s'invitaient, le cochon...

- chercher les champignons aussi,

- et oui ! ils allaient chasser hé !

- dans les saligues ?

- non pas dans les saligues mais en haut, y'en avait ! Maintenant y'en a moins parce que, bon, ils ont déboisé et puis la tempête a fait du mal, et ... bon.

- il venait chasser avec toi Proères,

[...]

- quand il venait ici au tue-cochon, il venait avec le camion hein ! il avait pas de voiture à l'époque ! il avait qu'un vélo hein. hé ! c'était 46-47, au retour de la guerre. Parce qu'après que bon, ici il venait au tue-cochon, alors on faisait à la belotte, on faisait tout ça,

- on était amis nous,

- et puis, heu... ça c'était, l'après midi quoi, quand on avait tué le cochon. Et le soir on mangeait aussi, et on refaisait la belotte,

- on faisait la fête du cochon !

- et puis quelques fois, et beh ! on faisait tellement, ils faisaient tellement la belotte, moi j'étais petit, ils faisaient tellement la belotte, que le dimanche matin, et beh il se retirait pas à Grenade pour, heu pour se changer, il allait directement à la chasse

avec mon père au lièvre. Voilà. Ho à son âge il y allait pas souvent hé ! mais ça arrivait quelques fois,
- et il venait pour la fête aussi ! de Bordères, il était invité, tout le temps, le patron
- oui mais ça c'est autre chose. C'était autre chose.
- hum hum. Ouais,
- mais voilà, c'était bon, on était amis, c'est vrai. C'est du temps que je me rappelle quand j'étais tout petit moi ! »¹¹⁸

L'activité d'extraction n'empêchait pas pour autant les riverains de poursuivre leurs usages, tels que la pêche. Il semble qu'il n'y avait pas de conflits d'usages :

« Alors là, y'avait une pelle là, y'en avait une cinquante mètre plus bas, et les pêcheurs ils étaient, sur, sur le gravier quoi. Ou à côté, en train de pêcher, derrière nous, et ils attrapaient des poissons, croyez-moi hein, parce que l'eau était un peu trouble, alors les pêcheurs, ils en attrapaient des poissons ! »¹¹⁹

On constate donc, aux dires de ces riverains, que les carriers Proères étaient inscrits dans la dynamique villageoise depuis le début du siècle, et ce, non seulement au travers de l'extraction de gravier mais également dans le tissu social solidaire, festif et de loisirs.

Alors que des ouvriers étaient permanents, certains étaient temporaires, voire journaliers. Ainsi, le carrier Proères, procurait du travail aux métayers et artisans locaux, permettant ainsi de compléter les revenus familiaux.

«[...] et puis moi j'étais petit à l'époque, j'avais, allez, 6 ans quand j'allais, parce que mon père y allait, tout l'temps presque travailler, souvent quoi. En temporaire. »¹²⁰

L'entreprise Proères, partie de quelques ouvriers dans les années 30, s'est développée petit à petit et a employé plusieurs personnes de Bordères pour l'extraction et le traitement des granulats. Dans les années 1970, il y avait une vingtaine d'ouvriers travaillant à la gravière.

I.1.2. Evolution des pratiques

L'extraction de granulat est une activité qui s'est énormément développée, ce constat ne se limite pas à une échelle régionale mais est valable au niveau national voire supra national. D'après GSM Italcementi Group, le granulat « est le bien naturel le plus consommé

¹¹⁸ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, et MD, 68 ans, retraité, femme de ménage, fille de métayers, le 02/04/2014

¹¹⁹ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

¹²⁰ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

après l'eau. »¹²¹ Utilisé dans toute sorte de constructions et les réseaux routiers, sa demande a explosé dans l'après guerre : « *Le XXème siècle, et surtout la reconstruction de l'après guerre faisant une large part au ciment puis au béton, ce sont les matériaux de concassage ou granulats qui sont privilégiés.* »¹²²

Pour répondre à la demande, des outils de plus en plus performants ont été conçus. Les techniques d'extractions se sont modifiées et les entreprises d'extraction se sont développées.

Dans le cas de la gravière Proères à Bordères, voici les éléments que nous avons pu collecter :

Dans les années 1930-40, les granulats étaient extraits dans le lit mineur, dans le lit vif de l'Adour et étaient ensuite si nécessaire concassés manuellement :

*« c'était, c'était la mère Proères en 36 et les gens coupaient des cailloux à la massette là, pour cette femme. [...] parce que mon, mon grand-père est mort en 36, et mon père a coupé des cailloux à la massette. Il y avait, y'avait beaucoup de monde qui coupaient des cailloux pour ces gens là quoi. Et après eux, ils les portaient pour faire des routes. Mais c'était en 36 ça hein ! c'était avant que je ne naisse. Vous voyez ? moi j'ai entendu dire, ça. Voilà. »*¹²³

Les camions étaient chargés manuellement à coups de pelles,

*« oui, parce que je chargeais des cailloux avec une mandoline, vous savez pas ce que c'est ça ? une pelle ! »*¹²⁴

*« charger à la pelle moi je l'ai vu, et puis moi j'étais petit à l'époque, j'avais, allez, 6 ans [...] parce qu'ils étaient en principe 4 hein, pour charger un camion. Un camion de 6 m cube, ils étaient 4, [...] ils étaient à 4 à la pelle hein ! Fiuut ! comme ça hein, ... et ça heu, bon, jusqu'en, 57 je pense »*¹²⁵.

puis livrés aux clients,

¹²¹ <http://www.gsm-granulats.fr/>

¹²² Régnaq P, « Extraction de granulats », *Aquadour*, Observatoire de l'eau du Bassin de l'Adour, novembre 2006, vol. 34, 4p.

¹²³ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

¹²⁴ AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayer, le 18/04/2014

¹²⁵ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

« [...] en 46-7, j'ai vu le père Proères, enfin le patron, dont je vous parle toujours, qui était mon patron, avait un vieux camion gazogène, et il portait des camions, heu des cailloux dans les Landes lui, jusqu'à, jusqu'à St Justin par là, ». ¹²⁶

Jusqu'aux années 60, l'extraction de gravier se faisait dans le lit vif de l'Adour, à l'aide d'un scraper, sorte de petit godet pour racler le fond de la rivière :

« [...], alors ce scraper, c'était un, une machine, qui envoyait le câble, un câble et une drague, de l'autre côté de l'Adour. Y'avait des pinces, plantées, 3 ou 4 pinces, et y'avait une poulie là, alors, ça faisait aller retour. Alors, en marche arrière, la drague était comme ça vous voyez ? le, le scraper. Alors en draguant, fiiut ! ça venait, de, mais y'en avait, ho, au début, le le scraper il faisait combien ? allez, 500 litres. Quand même le dernier il faisait 1mètre cube, 1000 litres quoi. » ¹²⁷

« [...] mais les carriers c'était de tous petits trucs. C'était très sommaire. Y'avait un câble accroché à l'autre bout de, de l'Adour, sur, sur des arbres, qui faisait le tour avec une poulie. Y'avait heu, des gros moteurs, qui, qui envoyait un, un godet, de l'autre côté de l'Adour et qui passait, heu, qui ramenait le caillou. Alors, pour pouvoir creuser, on faisait, on faisait le, des grands, de grands ... chaque crues les cailloux revenaient et on recreusait, alors, ils en ont fait à plusieurs endroits, parce que ça pouvait se déplacer, puis après, ils étaient obligés de changer d'arbres. » ¹²⁸

Le gravier, ainsi collecté au fond de l'Adour était ramené sur le bord et envoyé dans les installations de traitement, qui se sont aussi développées :

« Il [le scraper] venait quand même, toujours, déverser des cailloux, hein, là dans le trou là. Y'avait bon, un entonnoir, et là y'avait un skip après qui montait vers là, il montait les cailloux en haut. Et après ça a été des tapis, des, des trucs modernes quoi ! »

Différentes trémies permettaient de trier les granulats en fonction de leur taille. Ces trémies ont évolué au cours du temps :

« je vous parle de, 50, y'avait, des trémies, des trémies en bois. Alors là aussi on allait nous autres pour Mr Proères, parce qu'on travaillait le bois, alors il nous faisait travailler quoi. Y'avait des trémies en bois, et c'est en 53 ou 4 qu'il a commencé à arriver des trémies en, en ferrailles quoi. Autrement, pendant la guerre, ils avaient fait des trémies en ciment, [...] Et après ça a été la ferraille, » ¹²⁹

¹²⁶ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

¹²⁷ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

¹²⁸ JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, maire, le 27/03/14

¹²⁹ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

Certains granulats étaient ensuite concassés, dans le « concasseur » mécanique remplaçant les coups de marteaux. Les techniques même d'extraction se sont également modernisées, permettant d'extraire de plus grandes quantités et plus profondément, creusant réellement le lit de l'Adour, et ne se contentant pas des graviers de surface portés lors des crues. Des techniques via bateau ont également été créées, autour des années 60, mais dont les résultats sur Bordères furent relativement décevants, du fait d'une présence d'argile importante. Cette technique a vite été abandonnée :

« et là, y'avait un, bateau, pour creuser. Mais le bateau ça marchait pas parce que y'avait de l'argile, y'avait, le lit de l'Adour quelque fois c'était 5m de cailloux, et d'autres fois y'en avait que un mètre, alors avec la drague, y'avait de l'argile et ça marchait pas. Et un beau jour y'a eu une inondation, qui avait amené la drague, et puis, heu, ça avait esquiné, alors le patron à revendu, cette...mais c'était, ... dans les années, ...70, que c'était, heu... 70 12 [1970 ou 72], 70 oui elle a été, je sais pas ça a été pour les inondations de 68, même que ça a été emporté. Je ne me rappelle pas des dates, ça, bon...[...] oui c'était dans ces années là. Et puis alors là, c'était ; une drague, qui, qui chargeait un bateau, une bâche, je sais pas comment vous appelez ça, et alors ils allaient, ho, ils étaient en face de l'église hein, presque, mais ça allait pas, ça marchait pas tellement bien quoi, quand y'avait de l'argile, ils pouvaient pas...pas draguer, bon, parce que l'argile ça allait pas pour les installations quoi. [...] et il fallait, pour l'installation il fallait du caillou pur, quoi. Et alors bon, et cette bâche portait les cailloux juste en face du scraper, et le scraper les récupérait pour, pour les envoyer dans les installations. »¹³⁰

En parallèle, différentes pelles sont également arrivées, dans les années 60 :

« Puis après sont arrivées la mécanisation, avec des choses beaucoup plus performantes, des, des, des pour trier les cailloux, les transporter, et après ils ont eu ces gros engins ! de grosses pelleteuses mécaniques. Et là ils ont pu aller dans ! le lit de l'Adour, creuser ! »¹³¹

« dans l'Adour, dans l'Adour. Oui. Et après, heu, mais c'était quand même trois ou quatre ans après, il est arrivé, heu, une, une dragueline. C'était heu, une pelle, attends, alors là, il balançait un peu, puis, pchit ! il la jetait dans, dans l'Adour, sur, allez, 18, 18-20 mètres au moins. Et alors, il ramenait des cailloux au bord. Ils allaient plus loin ! Autrement, avec la pelle, la pelle à chenille, il fallait être sur, sur une [plaine?], parce que le camion il était à côté, à 20 m. Alors le bras était long, mais tout juste pour charger quoi, tandis qu'avec la dragueline, ...ils ramenaient

¹³⁰ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

¹³¹ JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, maire, le 27/03/14

quand même beaucoup plus loin quoi. Enfin ça aussi, ça a duré 4 ou 5 ans quoi. Avant, c'était, avant tout juste que, qu'on ne soit, obligé de draguer dans les terres, dans les terrains où... dans les saligas quoi. »¹³²

Car oui, petit à petit, la gravière a commencé à exploiter les terres de *saligas*. Nous développerons les facteurs qui ont participé au transfert de cette activité dans le lit majeur dans le chapitre suivant. L'emprise de la gravière s'est donc étendue ; elle a creusé également en rive gauche, nécessitant des infrastructures :

« Tandis qu'avec la pelle, après, bon, heu..., l'installation, la dernière installation était là en face, chez L., et on allait chercher les cailloux presque à Cazères là-bas hein, parce qu'avec les camions et les pelles, enfin, mais c'était à Renung. Parce qu'il y a été fait un pont aussi ! un pont pour passer avec les camions chargés de cailloux quoi. Pour pouvoir les chercher de l'autre côté de l'Adour. »

Un des riverains a également avancé que l'Adour était déviée pour exploiter le granulat,

« Donc... Après ils ont dévié le lit pour pouvoir exploiter les zones... C'est facile à dévier, il suffit de creuser à tel endroit et on faisait passer d'un côté, on allait chercher les cailloux, on déviait oui, dans le secteur, le plus parlant c'est celui là, de Cazères, on a dévié l'Adour pour pouvoir... et vous, l'espace de divagation entre Bordères, et de l'autre côté sur Renung, je sais pas combien ça fait, ça doit être presque un kilomètre,[...] toute cette zone là, ça a été une exploitation de cailloux.»¹³³

I.2. Limites et contraintes de l'exploitation de granulats

I.2.1. Conséquences de l'exploitation en lit mineur

Au travers des souvenirs des riverains, nous avons pu reconstruire l'évolution des techniques d'extraction de granulats, qui, comme nous l'avons vu s'est intensifiée et industrialisée. Cette intensification est notamment liée à l'accroissement de demande de matériaux. Sur l'Adour, l'Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour, note que 4,3 MT étaient extraits en 1979. L'extraction en lit mineur, permet de produire un « *matériau [qui] est propre et plus récent, sans provoquer de conflits d'usages. La ressource paraît inépuisable* »¹³⁴ dans les années 1970. C'est une période d'industrialisation générale de l'exploitation de granulat et de « *recherche du moindre coût* », qui se retrouve dans le cas de

¹³² GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

¹³³ JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, maire, le 27/03/14

¹³⁴ Régnacq P, « Extraction de granulats », *Aquadour*, Observatoire de l'eau du Bassin de l'Adour, novembre 2006, vol. 34, 4p.

Bordères, bien que l'entreprise Proères reste à taille humaine. Mais cette intensification d'exploitation n'est pas sans conséquences. Comme le note Philippe Régnacq, elle a participé à la dégradation des rivières : *« les modes d'extractions intensives sans référence technique ne tardent pas à faire apparaître de nombreuses nuisances et déstabilisations (érosion régressive*, enfoncement de lit et des nappes alluviales, érosion de berges, déchaussement des ouvrages d'art). »*¹³⁵

Dominique Cunchinabe, ayant étudié une situation similaire au niveau des *saligues* du Miey de Béarn, explique que l'extraction de granulats dans le lit mineur entraîne des conséquences structurantes pour le cours d'eau sur un temps long et qui peuvent être irréversibles. Ainsi, elle peut être responsable de *« l'enfoncement du profil en long du lit qui abaisse le niveau de la nappe phréatique d'accompagnement et déconnecte la végétation hydrophyle, raréfie la mise en eau des bancs et accroît la hauteur de berges plus soumises à l'érosion »*, d'une *« chenalisation forcée du cours d'eau qui désactive les bras »* et d' *« exhaussements de berges qui limitent les débordements. »*¹³⁶

Ainsi, le phénomène d'érosion naturelle est accentué par l'extraction de granulats. Les riverains l'ont observé :

« c'était tout le temps, tout le temps, parce que, heu, les terres que, qui appartenaient à mon père, si vous voulez, y'avait une terrasse et, en, en creusant le lit, ils ils, ... les terres s'en allaient, les terres s'en allaient, y'en avait 14 ha de l'autre côté. Qui a été érodé par le...les machines qui enlevaient le gravier.

- ce sont des machines qui enlèvent le gravier, par une, une mécanisation, alors ça, ça approfondit, le lit de l'Adour, et ça ravine, les, les côtés. Et les côtés comme c'est du gravier, fffïut, ça fou le camp. [...] Ha oui oui ! ha mais 14 ha, ça a bouffé !

[...]

- c'est-à-dire ça a duré des années hein, je dis pas, ça c'est pas fait un jour,

- ha non non ! ça se fait en un jour ça non non ! non non, mais enfin,

¹³⁵ Régnacq P, « Extraction de granulats », *Aquadour*, Observatoire de l'eau du Bassin de l'Adour, novembre 2006, vol. 34, 4p.

¹³⁶ Cunchinabe D, Palu P et Al., *L'eau et l'anthroposystème. Répartition et gestion des productions de matière et d'eau du XVIII^es. au XXI^es. dans le plaine du Miey de Béarn* [Rapport], France, ITEM 3002- UPPA, 2013, p. 15

- mais, mais quand mon père est revenu de la guerre, il reconnaissait plus rien. »¹³⁷

« Vous voyez la terrasse là ? Et beh l'Adour elle faisait ça, tout l'temps, tout l'temps, ... ça c'est chez moi, vous comprenez ?

- d'accord. Oui oui

- elle enlevait la terre, voilà.

- elle enlevait la terre, et après elle refaisait un peu plus loin et tout le temps. Ce qui fait que l'Adour, qui aurait du être droite, elle faisait comme ça. »¹³⁸

Des photos du site de Bordères illustrent ces berges érodées en annexes.

I.2.2. Evolution de la réglementation

La prise de conscience des effets négatifs de l'extraction de gravier en lit mineur sur l'environnement et le fonctionnement fluvial, en parallèle d'une conjonction de réglementation des activités industrielles et de discours environnementalistes a entraîné un ensemble de réglementations pour l'exploitation de granulats. Cette partie s'appuie sur les documents d'informations de GSM Italcementi Group¹³⁹ et la revue Aquadour de l'Observatoire de l'eau¹⁴⁰.

Le droit environnemental est évolutif et soumis à différentes impulsions nationales, européennes et internationales. Les premiers jalons ont été posés dans les années 1970, avec des lois sur les activités industrielles et la protection de l'environnement. Alors qu'auparavant l'ouverture d'une gravière n'était soumise qu'à une déclaration, depuis la loi du 2 janvier 1970 et son décret d'application de 1971, elle est soumise à autorisation préfectorale. Cette loi évoque également une obligation de remise en état des sites d'extraction mais est encore peu contraignante à ce niveau. Avec la loi du 10 juillet 1976, « *la protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des*

¹³⁷ JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, et AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayer, le 18/04/2014

¹³⁸ JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, et AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayer, le 18/04/2014

¹³⁹ <http://www.gsm-granulats.fr/>

¹⁴⁰ Régnaçq P, « Extraction de granulats », *Aquadour*, Observatoire de l'eau du Bassin de l'Adour, novembre 2006, vol. 34, 4p.

ressources naturelles»¹⁴¹ est reconnu d'intérêt général. C'est le début des études d'impact sur l'environnement. C'est avec le décret du 21 décembre 1979 que les carrières vont se trouver soumises aux études d'impact et aux enquêtes publiques pour leurs autorisations d'ouverture.

Le domaine d'extraction de granulats connaît d'importants changements en 1993 et 1994 : la loi du 4 janvier 1993 soumet les carrières à la réglementation des installations classées, poussant à une protection de la ressource, de l'environnement et du patrimoine, et obligeant la constitution d'une garantie financière pour la remise en état. Les contraintes et obligations se renforcent donc, avec la création des Schémas Départementaux des Carrières. Toutefois, ces Schémas tardent à être approuvés (en 2003 pour celui des Landes). Mais surtout, la loi sur l'eau et l'arrêté du 22 septembre 1994 interdisent les prélèvements en lit mineur, sauf dérogation spéciale. Dès lors, les extractions de granulats doivent être effectuées dans le lit majeur, hors d'eau.

L'activité d'extraction de granulats à Bordères a donc énormément évolué sous des influences locales, nationales et internationales. L'interdiction de l'exploitation en lit mineur ainsi qu'un contexte local favorable ont participé au transfert de l'extraction dans le lit majeur au niveau des *saligues*. Ce contexte favorable est lié à l'évolution de l'agriculture et de la transformation de l'organisation sociale.

II. Evolution du contexte agricole

L'évolution du contexte agricole est elle aussi multifactorielle. Des influences locales, nationales et internationales ont participé à l'évolution générale de l'organisation sociale et du mode d'exploitation du milieu.

II.1. Evolution des statuts

Dans les Landes, le statut de métayer était encore très courant au milieu du XX^{ème} siècle, contrairement à la plupart des départements français. « *A la Libération, le métayage s'étend encore sur 74 % de la surface agricole utile (SAU) du département.* »¹⁴²

¹⁴¹ loi citée par GSM Ital Cementi <http://www.gsm-granulats.fr/>

¹⁴² http://www.histoiresocialesdeslandes.org/p6_question.asp

Ce statut entraîne une dépendance complète des métayers envers les propriétaires terriens et les maintient dans une certaine précarité.

« - ha les pauvres métayers hoo ! ça c'est un métier... y'en a plus maintenant hé ! c'est fini, heureusement hé ! ouais,

- fallait pas hein ! fallait pas, fallait rien gagner, fallait pas, fallait pas. C'était comme ça.... »¹⁴³

Ce n'est qu'à partir de l'après guerre que de réels changements de leurs conditions apparaissent. Prenant ses sources dans le mouvement social du Bas Adour de 1920 (la révolte des métayers), le mouvement de revendications des métayers s'amplifie après la guerre et se généralise. Dans un contexte politique de gauche, favorable aux protestations des métayers de l'ensemble de la France et en particulier des Landes, les autorités publiques promulguent le statut du fermage. Ce dernier, datant du « 17 octobre 1945 précise que tout bail à colonat paritaire doit être converti en bail à fermage si le propriétaire ou le colon en fait la demande. »¹⁴⁴. Mais les propriétaires essayent de contrer ce mouvement et exercent une forte pression sur les métayers et multiplient les congés, encore autorisés par l'ordonnance du 17 octobre (impliquant le départ des métayers revendicateurs des métairies). C'est donc sur fond de manifestations, réunions, mouvements syndicalistes, résistances des propriétaires, etc., que les métayers vont progressivement accéder au statut de fermage. Ainsi, la loi n° 46-682 sur les statuts du fermage et du métayage, est adoptée le 31 mars 1946 et votée le 14 avril 1946. « La nouvelle loi encourage en particulier la conversion du métayage en fermage, elle établit des baux de 9 ans reconductibles, sauf si le propriétaire veut reprendre son exploitation, et elle donne le droit de préemption au fermier en cas de vente.»¹⁴⁵. Les fermiers vont pouvoir exploiter en faire-valoir direct les terres en payant une location et en ne partageant plus leurs récoltes avec les propriétaires.

De plus, d'après les commentaires de personnes enquêtées, les grandes familles propriétaires terriennes vont rencontrer de plus en plus de difficultés financières pour assurer le maintien de leurs métairies et conserver les terres, et vont être amenés à les vendre. Ainsi, au fil des années, des anciens métayers vont pouvoir accéder à la propriété. Le contexte rural

¹⁴³ AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayers, et J C, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, le 18/04/2014

¹⁴⁴ Pierre Thomé, 2012 cité dans http://www.histoiresocialesdeslandes.org/p6_question.asp

¹⁴⁵ Pierre Thomé, 2012, *iden*

change donc énormément, les relations entre groupes sociaux ayant été modifiées au travers de ces nouvelles lois. L'ancien système de servilité de métayer tombe, et seuls de très rares personnes ont choisi de rester aujourd'hui encore métayers.

II.2.Changement du système agricole

L'après-guerre est également une grande période de modernisation de l'agriculture française, notamment dans les Landes.

Les sous parties suivantes présentent une analyse de l'évolution du contexte agricole qui se fonde sur la combinaison de diverses lectures sur le développement agricole régional, national et international (Desbrosses P (2007), Mazoyer P et Roudart L (2002), Parmentier B (2009), Peltier G (2009), etc.¹⁴⁶) et des données de terrains recueillies auprès des personnes enquêtées.

II.2.1. Système agricole initial

Avant de se concentrer sur les évolutions de ce système agricole du début du XX^{ème} siècle, nous souhaitons en souligner les caractéristiques. Comme nous l'avons vu, il y avait en Pays Grenadois une agriculture paysanne organisée autour du système de métayage. Les métayers produisaient une agriculture principalement vivrière, d'autoconsommation*, avec vente de surplus le cas échéant, et partageaient les produits agricoles (des cultures et de l'élevage) avec le propriétaire terrien. La communauté de production* se confondait avec la communauté de consommation*, chacun ayant son propre rôle au sein de la ferme (hommes, femmes, enfants et aînés).

Il s'agissait d'un système de polyculture-élevage, diversifié autant que possible pour assurer l'autoconsommation de la famille et également basé sur le vin. C'était une agriculture familiale, manuelle et de culture attelée. Le système d'élevage était organisé notamment autour des *saligues*. Pour les champs cultivés, il s'agissait d'une rotation triennale sur le modèle suivant :

« [...] les rotations, c'était tous les, tous les trois ans. [...] Et on recommençait. Maïs, blé herbe. »¹⁴⁷

¹⁴⁶ Références en bibliographie

¹⁴⁷ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

Il pouvait s'agir de blé ou d'avoine, destinée à l'alimentation humaine et animale. Quand à l'herbe, après fenaison, elle permettait d'effectuer un stock alimentaire pour les bêtes.

« Ils faisaient le fourrage, ils faisaient, ils faisaient comme fourrage, du...du trèfle, rouge, »¹⁴⁸

Dans ce temps *« [...] alors c'était la polyculture, la maïsiculture n'est pas encore en place. Alors, que maintenant c'est de la maïsiculture. »¹⁴⁹* Comment en est-on arrivé à ce nouveau système agricole ?

II.2.2. L'arrivée des maïs hybride

A partir de l'après guerre, en parallèle des luttes sociales pour la mise en place du fermage et l'accès à la propriété, la culture de maïs va de plus en plus se développer et s'implanter dans les campagnes du Sud-Ouest. Au travers du plan Marshall, les premières variétés hybrides* à hauts rendements des Etats-Unis sont introduites puis vulgarisées au travers de différents congrès agricoles, expérimentations et programmes de formation. Une usine de production de semences est créée dès 1954 à la Coopérative du Bassin de l'Adour à Pau et l'Institut National de Recherche Agronomique, l'INRA, se lance également dans ce domaine ; ces conditions favorisent la forte adoption du maïs hybride à partir des années 1960 par les agriculteurs. Les semences hybrides vont remplacer les semences locales utilisées jusqu'alors, induisant une dépendance des agriculteurs aux filières semencières pour ensemercer chaque année leurs champs. Les agro-systèmes français se transforment, notamment dans les Landes où la monoculture de maïs s'installe et se substitue à la polyculture de rotation triennale traditionnelle. Les anciens métayers accèdent au statut de fermier, plus sécurisant à moyen terme et conservent la totalité des récoltes pour leur intérêt propre.

Le maïs, destinés à être commercialisé, bénéficie d'un prix important et confère à sa culture une notoriété certaine. Il est très rentable de produire du maïs et les agriculteurs vont donc chercher à accroître les surfaces produites pour augmenter le volume total de production et

¹⁴⁸ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

¹⁴⁹ JC, plus de 80 ans, retraité, ancien instituteur, le 27/03/2014

donc leur bénéfique. Notons qu'en « 10 ans, de 1955 à 1965, le rendement moyen a doublé (de 20 Q/ha à 40/ha »¹⁵⁰, pour arriver à une moyenne de 90 q/ha de nos jours.

Ainsi, certaines parties de landes sur les terrasses de l'Adour sont défrichées et mise en culture. A Bordères, cependant, il semble que le défrichage se soit davantage porté vers les terres de landes du nord de la commune et peu en bord d'Adour et les vignes ont été supprimées.

*« Peut-être pas trop vers l'Adour, mais de l'autre côté, de la voie ferrée là, c'était tout du bois et maintenant c'était tout du maïs. Alors, héhé, là je peux me baser là-dessus, et puis y'en a d'autres aussi oui. Vous savez... »*¹⁵¹

Toutefois, les champs proches de l'Adour déjà cultivés sont également convertis en monoculture de maïs.

II.2.3. A la recherche d'une agriculture productiviste de marché

La période de 1950 à 1980 est une période charnière de l'agriculture française. Selon le centre de recherche Arvalis, alors que de 1600 à 1950, l'agriculture locale a connu de faibles évolutions de pratiques, de 1950 à 1980 il y a eu une révolution verte axée sur une productivité croissante en volume et une recherche de rentabilité économique pour une agriculture nouvellement tournée vers le marché. Comme nous l'avons évoqué, du fait de l'importante rentabilité de la culture du maïs, les agriculteurs vont chercher à valoriser un maximum de surfaces au travers de cette culture. La révolution technique de l'agriculture au travers du développement de machines agricoles va favoriser l'augmentation de surface cultivées ; c'est l'entrée de l'agriculture dans la mécanisation. En effet, les outils de culture manuelle et de culture attelée ne sont plus suffisants pour les nouveaux objectifs de production. Pour mécaniser les fermes, des moyens financiers sont nécessaires. C'est là que le Crédit Agricole va jouer un rôle clé. Au travers d'emprunts, les agriculteurs vont pouvoir investir dans du matériel agricole. Nombre d'anciens métayers accèdent à la propriété, modernisent leurs fermes et s'endettent auprès du Crédit Agricole. Cette transformation de l'agriculture locale va également se faire au travers d'un large mouvement de formation, au travers notamment des JAC, Jeunesses Agricoles Catholiques, qui assurent un enseignement agricole dans les campagnes. La création de coopératives (coopératives de moyens de

¹⁵⁰ Peltier G et Al, *Maïs et développement durable*, Pau, Arvalis-Institut du végétal, 2009, p 62

¹⁵¹ JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, le 18/04/2014

production, de commercialisation et de transformation) et la structuration en filière accompagnent les agriculteurs dans la transformation de leur système. Le monde paysan, profondément modifié, se restructure.

En parallèle, un processus général a lieu : les politiques publiques, nationales et européennes, poussent l'agriculture à se moderniser au travers d'une intensification du capital. La PAC, Politique Agricole Commune, via des mesures incitatives va encourager à produire toujours plus. C'est également l'époque de l'arrivée de l'agrochimie dans l'agriculture. Afin d'augmenter les rendements, les engrais chimiques sont vulgarisés. Ces derniers, permettant d'accroître les rendements dans des conditions climatiques favorables, vont être rapidement adoptés par les agriculteurs. Ils vont être couplés aux variétés hybrides qui répondent particulièrement bien aux intrants* chimiques par une augmentation importante de rendements. Les différents produits phytosanitaires (pesticides), vont également se développer et être utilisés, toujours dans l'optique de maximiser les rendements et donc la rentabilité économique des cultures, notamment celle du maïs. Les prairies et jachères* sont arrêtées et mises en culture de maïs quand c'est possible. Un drainage est souvent effectué afin d'éviter un surplus d'eau en début de culture, mais induit le besoin d'irriguer en été. Les agriculteurs investissent dans des systèmes d'irrigation qui permettent d'assurer de bons rendements à la surface. Plusieurs stations de pompes sont alors installées au niveau de l'Adour pour assurer l'irrigation et sont gérées par des ASA, Associations Syndicales Autorisées.

« ho ben quand il y a eu l'embellie sur le maïs. Heu, ... oui, bon, moi j'ai toujours vu du maïs dans les Landes mais, heu, y'avait d'avantage, davantage de, de, d'autres cultures quoi. C'est le maïs qui est devenu... pourquoi le maïs s'est développé ? parce qu'il y avait de l'eau. Aujourd'hui heu, vous mettez de l'eau, des nitrates, ... et vous faites pousser, heu, tout ce que vous voulez. De la salade, du maïs. Les céréales aujourd'hui, c'est de l'or jaune hein. Maïs, canards. Il finira gras hein. Et puis bon, tout le monde s'est équipé, les collectivités de la culture se sont équipés, y'a des kilomètres et des kilomètres de canalisations d'irrigation. Vous avez des ASA partout pour limiter l'eau. C'est bien hein. Point trop n'en faut. Point trop n'en faut. »¹⁵²

¹⁵² JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14

Le nouveau système de production* basé sur le maïs en monoculture irriguée et apports chimiques d'engrais a rendu le système de polyculture-élevage extensif* traditionnel désuet. En effet, les produits de l'agrochimie se substituent à l'apport de fertilisants organiques des fumiers d'élevage, et l'ensemble des terres cultivables sont destinées majoritairement à la culture du maïs du fait de sa forte rentabilité économique. La rentabilité du système d'élevage extensif traditionnel ne fait pas le poids face au maïs. Les agriculteurs décident donc progressivement d'abandonner l'élevage. Certains décident au contraire de se spécialiser dans l'élevage, notamment de canards, de porcs ou bovins (viande ou laitier).

A Bordères, ainsi, le système de maïsiculture s'est largement imposé. Alors que de nombreuses fermes possédaient un troupeau de vaches dans les années 1950, il n'y a plus aucun élevage de vaches aujourd'hui, excepté un élevage de vaches de courses landaises.

Dans notre zone d'étude, l'élevage de vaches s'est poursuivi jusqu'aux 1970-80 tandis que l'élevage d'oies s'est arrêté plutôt autour des années 1960.

« 70 peut-être ? les vaches ! les vaches hé ! pas les oies. [...] 57-58. »¹⁵³ ; « Ils ont arrêté de faire des oies surtout. Ils faisaient des canards après mais un peu »¹⁵⁴

« non y'a plus de vaches... C'est vrai, dans une commune comme Bordères, nous avons plus une vache ! [...] Mais pour vous dire, que les vaches, n'y en bordure de l'Adour, ni dans la commune, y'a plus de vaches ! y'a plus de vaches, y'a plus de vignes, allez... »¹⁵⁵

Ainsi, le système agricole et les facteurs de production ont énormément évolué dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle ; le système de polyculture-élevage est tombé en désuétude. Avec lui, c'est tout le système social paysan associé qui s'est transformé.

II.2.4. Un nouveau système social ?

Avec la mécanisation, le nombre d'heures de travail nécessaires à la conduite des cultures diminue considérablement ainsi que la pénibilité des travaux. Le facteur travail n'est plus le facteur limitant, ce qui entraîne une modification de l'organisation de la main d'œuvre. Alors qu'auparavant les pratiques agricoles induisaient nécessitaient une importante main d'œuvre pour la réalisation des travaux, induisant une forte solidarité paysanne, le

¹⁵³ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

¹⁵⁴ AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayer, le 18/04/2014

¹⁵⁵ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

nouveau système mécanisé entraîne une production plus individualisée. De plus, l'abandon progressif de l'élevage extensif libère aussi du temps pour les femmes et les enfants. L'unité de production et de consommation va donc évoluer également. Le facteur main d'œuvre n'étant plus limitant et l'économie familiale plus robuste, les jeunes vont d'avantage avoir accès à l'éducation ; une grande partie de la nouvelle génération va partir vers les villes et se diriger vers de nouvelles professions. D'autres resteront sur le même territoire, mais quitteront le secteur agricole pour le secteur plus industriel qui se développe autour, entre Cazères et Grenades. Quant à la gravière Proères, employant d'avantage d'ouvriers, elle capte une partie de la main d'œuvre excédentaire des fermes. Toutefois, bien que certains ouvriers y restent faire carrière, il semble que les emplois à la gravière soient davantage des emplois tremplins : les jeunes y travaillent quelques années avant de partir en ville.

Cette marche vers la « modernisation » de l'agriculture ne se fait pas non plus sans déboires. Outre les problèmes environnementaux liés à l'agriculture intensive en intrants et aux critiques de plus en plus importantes de la monoculture de maïs irriguée, la transformation de l'agriculture en une activité capitaliste a gravement touché la petite paysannerie. En effet, certains petits paysans, s'étant endettés pour moderniser leur ferme, ne sont pas parvenus à pérenniser leur système et à faire face à la concurrence des grandes exploitations agricoles. Le nombre de petits agriculteurs va largement diminuer au profit de grandes exploitations dont les propriétaires ont suffisamment de capital pour s'agrandir et investir toujours plus. On ne parle plus de fermes mais d'exploitations agricoles, et le système à voisin, autrefois nécessaire tombe ; les activités agricoles s'individualisent.

En parallèle de cette transformation interne si l'on peut dire, de la société locale, une nouvelle dynamique arrive avec les « nouveaux arrivants ». A partir essentiellement des années 1980-90, une nouvelle population arrive des villes ; c'est l'époque des constructions des lotissements. Les néo-ruraux vont s'installer dans les villages tout en travaillant dans les villes avoisinantes. Ils sont peu liés au domaine agricole et appartiennent plutôt à d'autres corps de métiers (fonctionnaires, militaires,...).

Ainsi à Bordères, la population rurale n'est plus une population à majorité paysanne, bien au contraire. D'autant que les agriculteurs arrivant à la retraite ont vendu leurs exploitations ou ont loué les terres, faute de reprise par leurs enfants. On voit alors de grandes exploitations se modeler, dont les exploitants vivent à l'extérieur de Bordères, à plusieurs dizaines de kilomètres parfois.

Ainsi, un nouvel anthroposystème s'est mis en place, où la petite paysannerie n'a pas réussi à se maintenir. Aujourd'hui, ce sont des agriculteurs extérieurs à la commune qui continuent de façonner le paysage au travers d'une agriculture intensive en capital, mécanisée, irriguée et chimique. Mais dans cette transformation de l'anthroposystème, que sont devenues les *saligues* et l'espace de bord d'Adour ?

II.3. Terres incultes et granulats, quelle nouvelle exploitation du milieu ?

Nous l'avons vu, de grands changements se sont opérés dans les campagnes landaises à partir essentiellement du milieu du XX^{ème} siècle. Les systèmes agricoles ont considérablement changé, le système social s'est réorganisé, l'activité d'extraction de gravier dans une optique commerciale s'est développée et de nouvelles contraintes sont apparues. Les *saligues* ont perdu leur intérêt productif pour les agriculteurs lorsque l'élevage a été abandonné. En effet, ces terres incultes* étaient valorisées au travers de l'élevage extensif, mais dès lors que les oies et les vaches ont cessés d'être amenées aux *saligues*, les agriculteurs ont cessé d'y aller. Cet espace a donc été de moins en moins entretenu, si ce n'est pour les chasseurs et pêcheurs et pour la maintenance des stations de pompages pour l'irrigation. On assiste à une déprise agricole. Par ailleurs, l'extraction de graviers en lit mineur a eu des conséquences sur les berges qui se sont affaissées et des terres labourables ont été englouties. Mais, alors que les paysans, peu-à-peu abandonnent l'espace des *saligues*, l'entreprise Proères, en revanche s'y intéresse de plus en plus. En effet, la législation nouvelle interdisant l'extraction dans le lit mineur, les terrasses alluviales au substrat de graviers deviennent attractives pour le carrier une fois enlevée la partie supérieure :

« et alors la terre, vous voyez où elle arrive la terre ? ça c'est la terre et dessous c'est tout du gravier ! c'est pour ça que quand il s'est mis à creuser dans les champs et tout ça, une fois enlevé le dessus, c'était tout du gravier dessous ! »¹⁵⁶

C'est ainsi que l'entreprise Proères a progressivement acheté les terres en bordures d'Adour pour poursuivre son activité d'extraction de graviers.

« et alors, là, le patron, quand y'avait un morceau de terre à vendre de saliga, c'est lui qui l'achetait quoi

¹⁵⁶ JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, le 18/04/2014

[...]

alors il s'en vendait un hectare maintenant, trois hectares tout à l'heure, 10 ha après ... bon, mais Mr Proères était au courant de ce qui se vendait sans doute, avec le, ... il achetait, il achetait, il achetait. »¹⁵⁷

Les terres de *saligues* sont donc passées d'une gestion paysanne à une gestion plus entrepreneuriale et industrielle, qui a une activité structurante pour le milieu (importante modification du milieu physique due à l'extraction) : les boisements sont alors défrichés et la terre scalpée pour creuser des bassines et extraire le substrat de gravier. En parallèle, l'intérêt de l'Institution Adour va complexifier la situation et les enjeux de cette zone.

III. Un projet d'aménagement hydraulique avorté et reconversion

Ce chapitre s'intéresse au contexte de création du Site Naturel des *Saligues* de l'Adour. Aujourd'hui propriété de l'Institution Adour, ce site est né de la reconversion d'un projet d'aménagement hydraulique en un projet de conservation des milieux écologiques.

III.1. L'institution Adour et le Bassin de Bordères

L'Adour, dans sa partie landaise appartient au Domaine Fluvial Public, c'est une rivière domaniale. Autrement dit, elle appartient à l'Etat qui est en charge de sa gestion au travers de ses institutions (collectivités territoriales). Dans une optique de gestion globale amont-aval de l'Adour, qui traverse quatre départements, un Etablissement Public Territorial de Bassin est créé le 24 février 1978 : l'Institution Interdépartementale d'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Adour (IIAHBA), aujourd'hui renommée Institution Adour (IA). Cette institution a alors pour charge la gestion de l'ensemble du bassin versant* de l'Adour et ses affluents et est constituée de conseillers généraux des quatre départements. L'objectif premier de l'Institution est la protection contre les crues*, notamment au niveau des zones habitées, mais aussi des zones d'activités humaines. « *Dans cet objectif, figurent également la stabilisation du profils des cours d'eau, de leurs berges et la redéfinition d'une politique d'extraction de matériaux* »¹⁵⁸. Le second objectif est lié à la gestion de la ressource en eau, pour en assurer ses usages (eau potable et irrigation notamment) et le maintien d'un débit

¹⁵⁷ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

¹⁵⁸ Latterrade C et Institution Adour, *Institution Adour 1978-2008 30 ans*, Institution Adour., France, 2008, p. 16

minimum. Quant au troisième volet, il s'agit de la qualité des eaux, au travers de la lutte contre la pollution.

La protection contre les crues est une préoccupation « *fortement dominante jusqu'en 1982* »¹⁵⁹ et des études¹⁶⁰ en aménagement hydraulique vont guider ses actions. Ainsi, à Bordères il est préconisé en 1976 de contenir la mobilité de l'Adour et d'effectuer un grand bassin écreteur de crues (190 ha) dans l'objectif de diminuer le niveau d'eau en aval, à Grenade. L'extraction de gravier en bord d'Adour permettrait de créer un grand bassin qui contiendrait les eaux d'inondations, qui pourraient être restituées ultérieurement, pour assurer un soutien d'étiage (assurer un débit minimum en période sèche et d'utilisation d'eau d'irrigation¹⁶¹). Ce bassin permettrait également de stabiliser les érosions rivulaires qui ont été amplifiées par les extractions de graviers en lit mineur auparavant.

C'est ainsi qu'à la fin des années 1980, l'Institution Adour se lance dans un projet de bassin à vocation multiple. Ce bassin doit s'effectuer dans la zone de *saligues* de Bordères-Cazères et Renung. En 1988, une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est obtenue sur le projet; la DUP autorise les expropriations foncières en cas de résistances à la vente des terrains, et autorise l'Institution Adour à effectuer des travaux sur le domaine Public Fluvial.

Commencent alors les premières acquisitions foncières et les premiers travaux (chenal, digue, bassin) fin des années 1980 et début 1990, en collaboration avec l'extracteur local qui peut poursuivre son activité. Peu avant les années 2000, l'entreprise locale Proères est rachetée par l'entreprise GAMA, filiale du grand groupe COLAS. GAMA va cesser les extractions sur le site de Bordères, et va ouvrir une nouvelle carrière à Cazères-sur-Adour. Dans un premier temps, les installations de tri étant toujours basées à Bordères, des camions effectueront les allers-retours entre les gisements et la station de tri et de stockage par une piste longeant l'Adour, créée à cet effet. Une fois la nouvelle gravière de Cazères effective, GAMA cessera

¹⁵⁹ Latterrade C et Institution Adour, *Institution Adour 1978-2008 30 ans*, Institution Adour., France, 2008, 93 p.

¹⁶⁰ Notamment des études de la SOGREAH (Société grenobloise de recherche et étude en aménagement hydraulique)

¹⁶¹ Il faut dire que les pompages d'irrigation ne cessent d'augmenter : « alors que la tendance annuelle était de 1500 ha irrigués supplémentaires au tout début des années 80, elle est passée à 3500 ha au milieu de la décennie mais va atteindre 10 000 ha/an entre 1987 et 1993 » (Latterrade C et Institution Adour, *Institution Adour 1978-2008 30 ans*, Institution Adour., France, 2008, 93p.)

complètement son activité sur Bordères. La quasi-totalité des terres seront rachetées par l'Institution Adour, excepté les terrains où se trouvaient les installations de tri. Ces dernières ont été démantelées et le site a récemment été vendu ; il est aujourd'hui occupé par l'entreprise Lannepoudenx, une entreprise de transport.

L'Institution Adour possède donc aujourd'hui ce site d'environ 200 ha répartis sur les communes de Bordères, Cazères-sur-l'Adour et Renung. Les activités d'extraction sur cet espace de saligue l'ont profondément modifié. Les travaux réalisés pour la création du bassin écrêteur de crues (digues, chenal, ...) ont poursuivi sa transformation. Toutefois, ce projet ne sera pas mené à bout mais reconverti.

III.2. Une reconversion dans l'air du temps

III.2.1. Evolution de paradigme

La recherche de croissance économique, tant dans les secteurs agricoles que miniers ou industriels, s'est effectuée sans considération de l'écologie. Le début de prise de conscience écologique peut s'entrevoir avec le lancement des Sommets annuels de la Terre par l'ONU, ou CNUED (Conférence des Nation Unies sur l'Environnement et le Développement). La première Conférence s'est déroulée à Stockholm en 1972. Bien que des sommets soient organisés, les actions concrètes sont encore limitées. L'année 1992 constitue toutefois un premier tournant, au niveau international et national. *« Depuis la conférence de Rio (1992) le développement durable est reconnu comme un objectif par la communauté internationale¹⁶² »*. Ce terme, a été créé *« en 1980, d'après l'anglais sustainable development, pour désigner une forme de développement économique respectueux de l'environnement, du renouvellement des ressources et de leur exploitation rationnelle, de manière à préserver les matières premières. Ce mode de développement répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins. »¹⁶³* Le Sommet de Rio, à répercussion internationale, participe à la prise de conscience citoyenne et au changement progressif des comportements et des idées. La protection de l'environnement n'est plus seulement l'acabit des utopistes écologistes mais une réalité qui nécessite une prise de position et d'action.

¹⁶² Dictionnaire de l'environnement http://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement

¹⁶³ *idem*

Lors de ce Sommet, « en réponse aux inquiétudes croissantes concernant la diminution de notre patrimoine naturel, l'Union européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000 »¹⁶⁴. Sur le territoire national français, la Loi sur l'eau de 1992 va également apporter des changements. « Cette loi fondamentale est publiée le 3 janvier 1992 ; elle fit suite à la loi de 1964 qui donne naissance à la notion de zonage du territoire en six grands bassins fédérateurs dont l'entité Adour Garonne. Elle institue l'eau comme « patrimoine commun¹⁶⁵ de la Nation » et objet « d'intérêt général ». »¹⁶⁶ L'eau est considérée comme « une ressource économique qu'il convient de protéger, développer et répartir entre tous les acteurs et usagers », « mais l'eau est également considérée comme un milieu et on parle désormais d'écosystème aquatique, de sites et de zones humides... »¹⁶⁷.

L'appréhension de la gestion de l'eau s'en trouve alors modifiée et l'approche devient alors « intégrée et concertée »¹⁶⁸ et les SDAGE, Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, outils de planification au niveau régional sont mis en place.

III.2.2. Changement d'orientation du projet : vers une protection des milieux

Le contexte international et national ayant évolué, la création du Bassin de Bordères est remise en question. Malgré une partie des aménagements effectués, la Direction Régionale de l'Environnement, au travers de son Schéma Directeur de l'Aménagement et de la Gestion des Eaux s'oppose au projet. Le délai d'efficacité est jugé trop long et des effets négatifs du projet sur la nappe alluviale sont évoqués. Les services de l'Etat préconisent alors un projet de maintien de la zone de divagation et d'expansion des crues, autrement dit, une mise en valeur des fonctions hydrauliques naturelles de la zone de *saligues*.

¹⁶⁴ Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, 2011. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-reseau-europeen-Natura-2000,24255.html>

¹⁶⁵ Notons que la Charte européenne de l'eau, proclamée par le Conseil de l'Europe en 1968, reconnaissait déjà l'eau comme un patrimoine commun (Petit O et Romagny B, « La reconnaissance de l'eau comme patrimoine commun: quels enjeux pour l'analyse économique? », *Mondes en développement*, 2009, n° 145, pp. 29-54.)

¹⁶⁶ Latterade C et Institution Adour, *Institution Adour 1978-2008 30 ans*, Institution Adour., France, 2008, p 26

¹⁶⁷ Latterade C et Institution Adour, idem, p26

¹⁶⁸ Latterade C et Institution Adour, idem, p26

« L'un des premiers effets de la loi sur l'eau de 1992 va être de remettre en cause le projet initial de bassins écrêteurs de crues à Ju Belloc (32) et Bordères (40). Rappelons-en l'essence : permettre en bordure de cours du fleuve, l'extraction des matériaux dans de grands bassins réglés par des seuils et susceptibles de stocker une partie de la crue et de la restituer ultérieurement. Pour éviter divagations et captures, l'Adour serait contraint dans son lit et contrôler par des seuils.

Or les saligues de l'Adour constituent un milieu naturel à protéger, milieu remarquable caractérisé par ses mutations fréquentes, sa richesse faunistique et floristique –ce sont des ZNIEFF- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique-, sa capacité à étaler les crues, à réalimenter la nappe d'accompagnement, à l'assainir en piégeant les nitrates. Elles s'inscrivent dans les zones vertes répertoriées par le futur SDAGE. »¹⁶⁹

L'arrêt total des travaux est alors prescrit en 1996. La préservation de ce milieu devient un objectif de gestion pour l'Institution Adour. Cet établissement d'aménagement intègre alors un nouveau volet à ses activités : la protection des milieux naturels au travers de la mise en valeur des atouts écologiques des *saligues*. Toutefois, cette reconversion va mettre du temps.

L'Institution Adour va poursuivre la maîtrise foncière auprès de l'entreprise GAMA et des riverains. Les espaces creusés par l'extracteur local pour créer le bassin vont être rachetés en fin d'année 2003 et les dernières acquisitions auront lieu en octobre 2004. Suite à l'arrêt de l'activité d'extraction sur Bordères en 2002 par l'entreprise GAMA, l'ensemble des terrains ont été rétrocédés à l'Institution Adour après leur réaménagement, conformément aux réglementations.

En parallèle, des études vont être lancées pour consolider les connaissances naturalistes de ce milieu. L'Institution Adour n'ayant pas les compétences internes, elle va donc monter une équipe technique avec la Fédération Départementale des Chasseurs, la Fédération Départementale de Pêche et le Conseil Général des Landes. Dès 2001, l'Institution collabore avec la cellule Milieux Natures du Conseil Général landais pour ce nouveau projet de valorisation écologique et hydraulique des *saligues* de l'Adour. Les Gardes Nature sont chargés de mettre en place un Plan de Gestion. Depuis 2004, l'Institution a établi une convention avec la Direction de l'Environnement du Conseil Général et délègue alors la gestion du site. Ainsi, le Site Naturel des *Saligues* de l'Adour, propriété de l'Institution Adour

¹⁶⁹ Latterrade C et Institution Adour, *Institution Adour 1978-2008 30 ans*, Institution Adour., France, 2008, p.30

voit le jour et est géré dans une optique de préservation des milieux naturels par le Conseil Général.

Conclusion de la deuxième partie

La société locale de Bordères a connu de nombreux bouleversements essentiellement à partir de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Ces changements au niveau local sont à relier au contexte national et supranational.

Grâce aux mesures législatives, les anciens métayers ont pu accéder au statut de fermiers et pour la plupart à la propriété, passant ainsi au faire valoir direct* de l'exploitation des terres. Alors que les exploitations se modernisaient, l'agriculture vivrière sur le modèle de polyculture-élevage a disparu au profit de la monoculture de maïs, plus individualisée. Dès lors que les agriculteurs ont cessé l'élevage extensif, les *saligues* ont perdu leur intérêt productif d'un point de vue agricole.

L'activité d'extraction de gravier quant à elle s'est intensifiée et industrialisée. Alors qu'elle s'effectuait au début dans le lit mineur, elle est aujourd'hui limitée au lit majeur et encadrée par diverses réglementations et législations. L'entreprise Proères, sur la commune de Bordères en est l'exemple concret. Cette entreprise familiale, inscrite dans le tissu productif et social de la commune de Bordères a développé son activité et a investi les terres de *saligues* au fur et à mesure que les usages agricoles et domestiques de cet espace diminuaient.

C'est ainsi que le socio système et l'écosystème ont profondément évolué, chacun se modifiant sous l'influence des mutations intervenues chez l'autre et ce, en raison essentiellement des facteurs anthropiques : abandon des anciennes prairies, arrêt de l'entretien des bois et des sentiers par les agriculteurs, exploitation de granulats en lit mineur puis en lit majeur, etc. A cette transformation endogène (bien que multifactorielle et sous influence exogène), il faut considérer une transformation exogène liée aux projets de l'Institution Adour sur cet espace de *saligues*. Le projet initial d'aménagement hydraulique, prévu pour la gestion des crues et de soutien du niveau d'étiage a également participé à la transformation de l'écosystème au travers de la formation de digues et d'un chenal, (ce qui diminue la mobilité potentielle du cours d'eau). Ce projet a avorté et a été reconverti vers un projet de conservation des milieux écologiques, menant à la création d'un site de près de 200 ha à valoriser : le Site Naturel des *Saligues* de l'Adour.

Les usages de la *saligue* ont donc considérablement évolué au cours du siècle dernier ainsi que les caractéristiques physiques du milieu (végétation, topologie, cours d'eau, ...). L'anthroposystème dans sa globalité a muté et la culture de l'eau décrite dans la première

partie s'est délitée. Quels sont aujourd'hui les enjeux de ce territoire et quelle en est la gouvernance ? Quels sont les rapports des différents acteurs à ce territoire, notamment de la population locale et quelles sont les représentations de ce paysage?

Troisième partie :
Confrontation des représentations et valorisation

PARTIE 3 : CONFRONTATION DES REPRESENTATIONS ET VALORISATION

Au cours du siècle dernier, de nombreux changements se sont opérés, l'anthroposystème du début du siècle a évolué et c'est une toute autre forme d'organisation sociale et d'exploitation de l'espace que nous pouvons observer aujourd'hui. Les systèmes de production agricole se sont métamorphosés avec la révolution agricole¹⁷⁰, l'écosystème a été entre autre marqué par l'exploitation des granulats en lit mineur et lit majeur, le milieu physique s'est transformé, et des mutations sociales ont été observées.

Nous proposons dans cette partie une analyse du système d'usage et de gouvernance de l'actuel Site Naturel des *Saligues* de l'Adour, propriété de l'Institution Adour, ainsi qu'une réflexion sur le rapport à ce milieu des différents acteurs. Une analyse plus fine sera effectuée sur les représentations des riverains, des Anciens, les plus à même à porter un regard sur ces changements du XX^{ème} siècle au travers de leur vécu.

I. Le site des saligues de l'Adour, quelles relations homme/milieu ?

I.1. Caractérisation du site actuel

Les activités productives (agriculture et extraction de gravier) se sont déportées des *saligues* mais se sont intensifiées tout autour. Le Site Naturel des *Saligues* de l'Adour de Bordères est une ancienne friche* industrielle en phase de re-naturalisation. C'est un îlot vert dans un cadre d'exploitations agricoles* et d'industries : le site est fermé à l'est et à l'ouest par les différentes industries, (entreprise de transport Lannepoudenx à Bordères, Gravière Gama à Cazères-sur-l'Adour, entreprise de bloc de béton Chausson, ...), au Nord par la route nationale, et au Sud par le canal creusé dans les années 1990, aujourd'hui reconquis par la végétation. C'est un écosystème subissant de fortes pressions par les systèmes de production agricoles et industriels alentours, et relativement fermé. L'importante population de sangliers et de chevreuils, nécessitant une régulation au travers de battues en témoignage. La mobilité de l'Adour a été contrainte par les exploitations successives de granulats* et les aménagements effectués (canal, digues, ...). La capacité de régénération typique du milieu de saligue est donc

¹⁷⁰ Mazoyer M et Roudart L, *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine.*, Seuil., Paris, coll. « Points Histoire », 2002, 705 p.

en partie limitée. L'Adour, faisant partie d'un écosystème ouvert plus vaste, traverse cet écosystème « semi-fermé ». D'après les diagnostics de l'Institution Adour et le Conseil Général, le site présente une biodiversité importante. Les usages de la saligue sont aujourd'hui sont du domaine du loisir (pêche, chasse, promenade, sport, ...). Plusieurs enjeux se cristallisent donc autour de ce site, entre usages, protection environnementale et valorisation pédagogique et touristique.

I.2. Un site, des acteurs : système d'usages et gouvernance(s)

Nous l'avons vu, les *saligues*, anciennes propriétés privées des paysans de Bordères ont été rachetées en partie par la gravière Proères (elle-même rachetée par l'entreprise GAMA) avant d'être acquises par l'Institution Adour et de devenir le Site Naturel des *Saligues* de l'Adour. Ce site est aujourd'hui propriété foncière de l'Institution Adour dont la gestion est déléguée au Conseil Général, qui est actif sur le terrain. Le projet d'aménagement hydraulique initial ayant été avorté, les nouveaux objectifs de l'Institution Adour sont de revaloriser ce site au travers de ses fonctions hydrauliques naturelles (expansion des crues, réservoir naturel) et d'en préserver la richesse faunistique et floristique (biodiversité). Afin de concilier les objectifs de protection environnementale et le maintien des usages locaux, l'Institution Adour a mis en place un Comité de Pilotage (COPIL*), qui comprend des représentants du Conseil Général, des trois ACCA (associations de chasse), de l'AAPPMA (association de pêche), des Fédérations départementales de la Chasse et de la Pêche, des financeurs (Agence de l'eau Adour Garonne et le Conseil Régional) ainsi que des élus des trois communes et des Communautés des Communes. A noter que le COPIL est consultatif ; le pouvoir décisionnaire reste dans les mains de l'Institution Adour, en concertation avec la cellule environnement du Conseil Général qui a davantage de compétences en écologie et gestion des milieux.

L'Institution Adour se déclare être dans une démarche de concertation, notamment pour l'élaboration des plans de gestion qui définissent les objectifs, les axes stratégiques et les actions à mettre en place sur le site. Chaque acteur a ses propres objectifs et intérêts ; il s'agit de trouver, dans la mesure du possible des compromis.

Ce site, de par ses caractéristiques physiques, est intégré à plusieurs réseaux, orientés vers la protection environnementale et la valorisation de milieux naturels auprès du public (Natura 2000, Espace Naturel Sensible, ...). D'un point de vue interne au site, une zone de quiétude a

été établie en son cœur, sur près de la moitié de la surface (environ 100 ha), l'objectif étant d'assurer une zone de protection environnementale, un réservoir écologique. Cette zone est interdite à l'homme, sauf dérogation (diagnostics, battues, visites autorisées) ; il s'agit d'une zone de tranquillité pour la faune et la flore où la pression humaine est censée être minime. Son acceptation a été quelque peu difficile par les riverains investis dans le COPIL (association de chasse, de pêche, élus) car elle limite fortement les usages locaux dans le cœur de la zone. Sa délimitation a fait l'objet de négociations¹⁷¹ au cours de réunions et d'échanges de courriers. Dans son nouveau plan de gestion, l'Institution Adour note: « *grâce à cette démarche en lien direct avec la population locale, l'établissement de la zone de quiétude est aujourd'hui un succès et la conservation des habitats et des espèces est ainsi, en partie, assurée.* »¹⁷² Nous verrons par la suite que ce point est discutable lorsqu'on se réfère aux Anciens de Bordères.

Cette zone de quiétude a ensuite été classée réserve de chasse et de pêche par les intéressés. Ainsi, la chasse et la pêche ne peuvent s'effectuer qu'en dehors de la zone de quiétude, excepté pour la régulation des nuisibles* (chevreuils sangliers essentiellement) lors de battues déclarées.

Les usages des *saligues* ont évolué, nous l'avons vu. L'agriculture et l'élevage ne sont plus associés à cet espace et l'extraction de gravier s'est arrêté sur ce site depuis les années 2000. Toutefois, tous les usages n'ont pas cessé en tant que tels. La pêche et la chasse se poursuivent et les riverains s'y promènent. L'Institution Adour a cherché à concilier les usages avec les intérêts écologiques, en créant une zone de quiétude au centre et une ceinture périphérique ouverte aux usages du public. Il existe aussi des activités nautiques (canoë) sur l'Adour ; ces personnes peuvent traverser la zone de quiétude mais ne peuvent débarquer sur les berges. Les gardes nature du Conseil Général chargés de la gestion du site assurent le contrôle du respect des règles et régulent les usages.

¹⁷¹ Cette affirmation provient à la fois de la consultation de courriers archivés à Bordères et de discussions lors d'entretiens.

¹⁷² Bernadicou N et Al., *Plan de gestion écologique du Site Naturel des saligues de l'Adour 2012-2016* [Rapport], Mont-de-Marsan, Institution Adour et Conseil Général, 2012, p.16



Image 12: Site Naturel des Saligues de l'Adour à Bordères : délimitation du site et zone de quiétude (Conseil Général, 2012)

Par ailleurs, nous l'avons évoqué en introduction, les élus locaux, notamment au sein de la Communauté des Communes du Pays Grenadois, souhaitent valoriser ce site qu'ils considèrent comme patrimoine naturel de leur territoire.

« [un espace] qui pourrait être réapproprié au travers de, de, choses qui pourraient être développées, autour du tourisme, de la culture, de, de, de la découverte, de, de tout ce qui se fait au niveau de l'écologie maintenant ; mais c'est pas simple, parce qu'aujourd'hui un élu, il raisonne plus en terme économique quoi. »¹⁷³

Dans cette volonté de valoriser cet espace on retrouve deux axes : une revalorisation locale, dans le sens d'une réappropriation par la population locale dans un premier temps et de projet pédagogique autour des thématiques écologiques ; mais également une valorisation plus ouverte sur l'extérieur, pour une population exogène, dans l'objectif de drainer un tourisme local et dynamiser le territoire. Lors de nos entretiens, nous avons perçu une difficulté des membres de la Communauté des Communes à se positionner clairement sur leurs objectifs prioritaires et leurs intérêts (réappropriation locale, valorisation touristique, retombées économiques, etc.). C'est d'ailleurs rappelons-le, dans le cadre de cette réflexion que s'insère cette étude.

¹⁷³ JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14

La Communauté des Communes, dans sa volonté de valorisation du Site et de son territoire, a établi un partenariat avec le CPIE de Seignanx (Centre Pédagogique d'Initiation à l'Environnement), la Ligue de l'Enseignement et la Direction Académique des Landes, avec qui sont organisées notamment des visites (scolaires et non scolaires) du site. Ces visites se rajoutent aux visites déjà effectuées par le Conseil Général.

La Communauté des Communes cherche depuis quelques temps à s'impliquer davantage dans la valorisation ; toutefois le Site n'appartient pas à la collectivité mais à l'Institution Adour qui en délègue la gestion au Conseil général comme nous l'avons vu.

Nous avons cherché à faire émerger les différents modes de gouvernance aujourd'hui à l'œuvre liés aux différents usages du site.

De manière synthétique, nous pouvons décrire trois niveaux, que nous avons appelé « réservoir à biodiversité », « communication biodiversité » et « usages des ressources ». L'Institution Adour et le Conseil Général ont créé une zone de quiétude, prise comme un réservoir à biodiversité qu'il faut protéger ; dans ce but les activités humaines y sont très limitées. Autour de cette biodiversité, il existe des démarches de communication dans laquelle s'investissent les gestionnaires du site, mais également la Communauté de Commune ; l'objectif étant de valoriser le site au travers de visites, de projets pédagogiques, de sensibilisation du public,... Cette valorisation est effectuée avec la mise en avant des fonctionnalités écologiques et de la richesse faunistique et floristique. Enfin, il faut considérer que la population, essentiellement locale, cherche à maintenir les usages des ressources (chasse, pêche, promenade, sport, etc.) dans la ceinture périphérique du site. Les acteurs impliqués dans les démarches de valorisation s'intéressent aussi aux usages et cherchent à concilier les différents objectifs, tout en souhaitant intéresser une population exogène. Les acteurs évoluent à différents niveaux de gouvernance, c'est-à-dire niveaux de pouvoirs et d'influence (notamment décisionnel et consultatif). Enfin, il est essentiel d'intégrer ce système d'usage et de gouvernance dans les cadres plus larges » économique industriel et institutionnel » et « réglementaire et législatif » (locaux, nationaux et supranationaux).

Le schéma ci-dessous, élaboré en collaboration avec Dominique Cunchinabe, propose une modélisation du système d'usages et de gouvernances observables dans le cas du Site Naturel des *Saligues* de l'Adour.

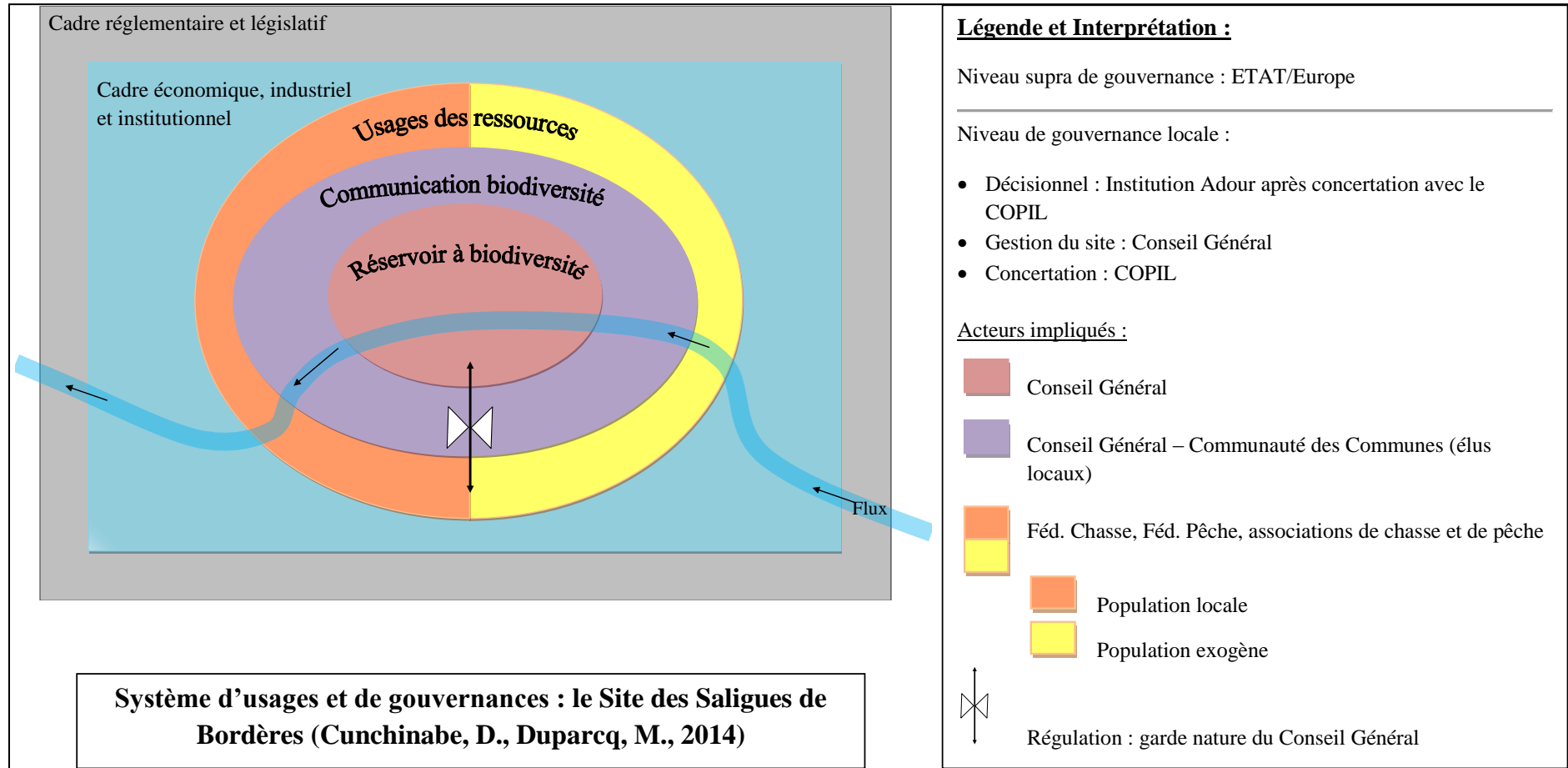


Image 13: Système d'usages et de gouvernances: le Site des *saligues* de Bordères (Cunchinabe D, Duparcq M, 2014)

I.3. Les *saligues* : quelles descriptions, quels discours?

Nous avons pu remarquer au cours des entretiens que les mots *saligues/saligas*, termes régionaux, recouvrent plusieurs descriptions. Il ne semble pas qu'une définition claire soit admise et mobilisée par tous. En effet, on retrouve des éléments généraux communs mais avec des nuances variables en fonction du regard porté sur les *saligues*. Les acteurs décrivent les *saligues* de manière différente, mobilisant une certaine vision de cet espace, révélatrice des enjeux auxquels ils accordent de l'importance.

I.3.1. Le milieu des « experts » des institutions

Ainsi, dans le milieu institutionnel, notamment à l'Institution Adour et au Conseil Général, les *saligues* sont définies selon le milieu écologique, se basant sur la flore et les boisements. Cette définition naturaliste est nécessaire pour la rédaction des rapports, des demandes de subventions, etc., afin que leurs pairs comprennent de quel type de milieu il s'agit. On trouve ainsi dans les rapports les définitions suivantes :

« Le terme de « saligue » désigne localement les zones bordant le fleuve où se développent des boisements de saules. Il s'agit principalement des ripisylves de saules blancs soumises aux inondations. »¹⁷⁴

« Le terme de saligues est un dérivé du patois « saliguas » terme lui-même issu du latin « salix » qui désigne les formations de saules, végétation spontanée et pionnière sur ces milieux humides. »¹⁷⁵

Une description des caractéristiques du Site suit la définition générale dans laquelle on note un détail sur l'action de l'homme avec l'exploitation de granulats:

*« On retrouve ainsi une alternance de zones boisées par ces jeunes formations associées à des peupliers : peupliers noirs (*populus nigra*) pour les plus anciens et de peupliers issus des cultivas pour les plus récents et d'étendues herbacées plus ou moins humides en fonction des niveaux d'eau et de la fréquence des inondations ainsi*

¹⁷⁴ Conseil Général des Landes, *Saligue de Bordères-Cazères-Renung. Plan de gestion transitoire 2006-2009* [Rapport], Mont-de-Marsan, Conseil Général des Landes Direction de l'Environnement et Institution Adour, 2006, p.9

¹⁷⁵ Bernadicou N et Al., *Plan de gestion écologique du Site Naturel des saligues de l'Adour 2012-2016* [Rapport], Mont-de-Marsan, Institution Adour et Conseil Général, 2012, p.7

que des zones en eau : bras morts de l'Adour, anciens bassins d'exploitations, marais, jonçaias.... »¹⁷⁶

Lorsque nous avons rencontré des employés de ces Institutions, c'est également le milieu écologique qui nous a été présenté, mais les descriptions intégraient aussi une définition plus « sociale », liée à la connaissance du contexte passé, amenant l'emploi du terme local *saliga*. Le terme saligue utilisé d'un point de vue naturaliste est souvent plus restrictif en termes de milieux écologiques que ce qui est compris au niveau local :

« Ouais alors, la définition des saligues, ya deux définitions. Il va y avoir la définition locale, heu ce qu'on appelle les saligues ou les anciens qui vous parleront des saligas ; c'est justement, ces forêts de bord d'Adour, où heu, ya un enchevêtrement de, c'est assez heu..., définit comme étant une forêt où ya beaucoup de choses... à l'intérieur. Là c'est vraiment au niveau local, historique si vous voulez. Donc c'est des forêts de bord de cours d'eau, avec beaucoup de saules blancs, où, où les gens allaient faire un peu, allaient couper un peu pour du bois de chauffage, et cætera...heu, allaient se balader, ce sont des zones qui sont souvent pendant l'été ou le printemps, heu l'hiver ! ou les crues de printemps sont inondées, voilà, et cætera. Voilà ce que c'est que les saligues ou les saligas d'un point de vue heu social.

D'un point de vue naturaliste, les saligues, hum hum, ca n'existe pas. Hahaha !

Enfin, ca n'existe pas comme tel, mais nous heu...ben voilà, faut bien qu'on trouve un moyen de hum hum, de les faire rentrer dans des cases, donc si on doit le faire rentrer les saligues d'un point de vue naturaliste, nous ce serait, des forêts alluviales de saules blancs. Voilà ; donc ce sont, ce sont les forêts, heu, comme je vous dis hein, ça rejoint le, la notion, la notion locale, sauf que, au niveau local c'est pas forcément que des forêts de saules, alors qu'au niveau naturaliste, on va se retrouver plutôt sur des forêt de saules, parce que saligues, hein, ca vient de saule. Voilà ce que c'est que des saligues.

Voilà, ce qui fait que le site des saligues en lui-même finalement, ya pas que des saligues, ya aussi des prairies, ... ya, ... voilà. Ya beaucoup de lieux dits, donc partout autour en bord d'Adour, ya des saligues, dès qu'il y a de la forêt... heu humides au bord dl'Adour, c'est de la saligue. »¹⁷⁷

Le Site de Bordères est différencié des *saligues* de manière générale :

« Le vrai nom, on ne donne le nom de saligue, que aux forêts, nous après on a donné ce nom là au SITE entier parce qu'on peut pas dire « les saligues et les prairies de

¹⁷⁶ Bernadicou N et Al, *idem*, p.7

¹⁷⁷ AP, environ 35 ans, Institution Adour, le 06/03/2014

l'Adour », ... voilà, c'est plus un lieu-dit si vous voulez, c'est pas un vrai lieu-dit mais c'est le nom du site quoi. »¹⁷⁸

« Heu, alors, si je définissais le, le site ; je parle d'ici là. Ce qui est différent ; heu la définition, c'est, heu, une, RE-na-tu-ra-lisation heu... renaturalisation d'un, ... d'un ancien ... site d'extraction.... Donc c'est, je pense que ça veut bien dire ce que ça veut dire là'dans.... Voilà. Et après, saligues en lui même, si je vois plus large je dirais,... encore un espace heu,.. semi-sauvage. Haha !.... Où, où la pression de l'homme a été minimisée quoi. Qui a subi moins de.... »¹⁷⁹

Cette employée du Conseil Général, travaillant dans la protection et conservation de l'environnement insiste dans sa définition sur l'aspect « semi-sauvage » des *saligues* et le faible impact de l'homme, ce qui révèle ses aspirations à la conservation des milieux et sa volonté de limiter aujourd'hui les intrusions humaines dans le Site, notamment dans la zone de quiétude. Cette même personne connaît le contexte agricole passé et l'utilisation des *saligues* comme lieu de pâtures au début du XX^{ème} siècle, qu'elle souligne au cours de la discussion. Toutefois, elle considère cette activité comme ayant une faible pression, en opposition à l'extraction de granulats. Le processus de renaturalisation qu'elle souligne est lié à l'activité d'extraction qui a été très structurante pour le milieu.

L'activité d'élevage dit-elle, permettait un certain maintien des espaces ouverts. De même, notre interlocutrice de l'Institution Adour note l'importance de l'entretien réalisé par les bêtes et par les riverains :

« ils faisaient pâturer dans la forêt, pendant la période hors d'eau, et ça permettait aussi d'entretenir la forêt. D'entretenir le sous-bois, que ce soit encore accessible... parce qu'aujourd'hui, la plupart des saligues, ne sont plus accessibles,... ce sont des enchevêtrements de végétation, »¹⁸⁰

Nous l'avons vu, l'objectif de l'Institution Adour et du Conseil Général est de favoriser un réservoir de biodiversité sur le site de la saligue et de redonner ses fonctions hydrauliques naturelles au fleuve Adour, c'est-à-dire lui redonner une mobilité dans cette zone. C'est donc l'intérêt écologique qui prime aujourd'hui pour ces institutions, qui cherchent à valoriser ce site pour sa richesse environnementale et qui insistent sur l'intérêt de sa protection :

¹⁷⁸ AP, environ 35 ans, Institution Adour, le 06/03/2014

¹⁷⁹ HL, environ 35 ans, Conseil Général, le 20/03/2014

¹⁸⁰ AP, environ 35 ans, Institution Adour, le 06/03/2014

« La saligue de Bordères–Cazères–Renung présente une très forte diversité biologique sur une superficie réduite : on retiendra les cinq habitats et trois espèces d'intérêt patrimonial prioritaire pour notre région et notre pays. »¹⁸¹

Vouloir préserver et conserver les milieux de la *saligues* diagnostiqués à « un temps t » signifie en quelque sorte vouloir figer un milieu. Or un écosystème est composé d'éléments vivants ; il est dynamique et ne peut être figé. La fermeture des milieux par exemple, est un processus naturel qui s'explique par la succession de développements de certaines espèces. Les usages locaux tels que l'agriculture et l'entretien des riverains n'ayant plus lieu, le maintien des milieux tels que voulus par l'Institution Adour et le Conseil Général, nécessite alors des actions, façonnant le milieu. Afin d'éviter la fermeture de certains espaces, l'Institution Adour et le Conseil Général ont établi des partenariats avec des agriculteurs qui font pâturer des ânes et des bovins sur des parcelles bien déterminée. Des réouvertures artificielles (débroussaillage mécaniques par exemple) sont également effectuées. Ces institutions cherchent donc à gérer le site de manière à conserver les milieux qu'ils ont sélectionnés et maintenir la biodiversité.

I.3.2. Les Anciens de Bordères

Les riverains sont d'abord hésitants à définir les *saligues* en tant que telles, soulignant qu'ils ne savent pas vraiment ce que c'est, sous entendant qu'ils ne sont pas experts et ne possèdent pas de formation dans le domaine.

Lorsqu'ils se lancent, ils définissent les *saligues* avec des éléments communs aux définitions des institutions, mais le regard est tout de même différent ; les Anciens signalent un milieu, « pauvre » et « sale », inculte pour les cultures mais insistent sur son intérêt productif pour l'élevage :

« Le terme moi, petit, me déplaisait. Ça faisait sale saligue. Haha, c'est bête à dire ça.

[...]Pour moi heu, les saligues, heu, c'est très pauvre quoi, ... c'est pas ...heu... c'est du sable et des cailloux et et... ce qui peut, verser, et ce qui peut pousser quoi. C'est pas noble, comme heu, comme végétation. C'est pas noble, comme heu, comme

¹⁸¹ Conseil Général des Landes, *Saligue de Bordères-Cazères-Renung. Plan de gestion transitoire 2006-2009* [Rapport], Mont-de-Marsan, Conseil Général des Landes Direction de l'Environnement et Institution Adour, 2006, p.68

végétation. Pas de chênes, 'fin ya pas de, des saules et bon, mais ... une, une, une berge, heu c'est beaucoup plus riche, comme vég, comme espèces arbustives ; chênes, châtaigniers, et heu 'fin... des espèces pauvres quoi qu'on a là. Mouais, du peuplier peut y avoir, bon, c'est déjà différent, mais tout ça c'est balayé ! quand il pleut et tout ça c'est tout noyé quoi. [...] Alors j'avais pas, petit, saligue, c'est pas un mot joli saligue. C'est pas un mot joli. Enfin, moi petit, saligue, c'était heu, les saligues, c'était, heu bon l'espace ! L'espace de, de de, heu, de divagation, heu, voilà. Saligues, saligas. »¹⁸²

« - saliga, saliga, moi je sais pas exactement qu'est-ce que c'est. [...] c'est les terrains heu, qui sont heu, bon,

- à tout le monde !

- on peut, on peut pas définir quoi, parce que le saliga c'est de l'herbe qui pousse l'été, mais heu, pour, y semer quelque chose heu... on peut pas, je pense qu'on pourrait pas y semer quelque chose quoi.

- c'était autrefois ombragé, parce qu'il y avait beaucoup d'arbres, y'avait de l'herbe. voilà ; c'était ombragé, on pouvait aller heu, moi j'y allais chercher le sapin de Noël, jsais pas, c'était, heu ...jsais pas, c'était, c'était vert ; [...]

- y'a de l'herbe, je sais pas comment le définir le saliga. Un saliga, bon ; c'est une terre où où on peut y mettre des vaches mais c'est tout, après heu ... bon,

- il y poussait beaucoup de végétation, ouais voilà. Et ... »¹⁸³

Un autre couple nous dit :

« - ... je n' sais pas.

- pour vous,

- pour moi, c'est c'est des ronces, des saligues c'est des ronces. Des ronces, des, des herbes, quelque chose de, de, de pas organisé quoi si vous voulez. C'est pas une plantation organisée. Hé mamie, qu'est ce que c'est une saligue pour toi ?

- une saligue ?!

- le saliga qu'est ce que c'est ?

[...]

- le saliga, ça nous évoque, heu ... heu, le bord de l'Adour avec des peupliers, de l'herbe, heu... un étang,

- et alors, c'est la broussaille !

- heu, un étang. Oui. [...] »¹⁸⁴

¹⁸² JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14

¹⁸³ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, et MD, 68 ans, retraité, femme de ménage, fille de métayers, le 02/04/2014

C'est donc un milieu pauvre, inculte, où seules les vaches peuvent paître. Cette vision de milieu pauvre paraît contrastée avec la vision naturaliste qui insiste sur les richesses faunistiques et floristiques. Elle peut aussi paraître surprenante à la vue des nombreux usages qui se déroulaient dans les *saligues* et les différentes ressources naturelles qui étaient prélevées par les familles.

Ce décalage peut être expliqué en partie par les différents sens accordés aux mots *saligues* et *saligas*. La saligue, « *lo saliga* », peut désigner toute la zone de bord d'Adour, c'est-à-dire les boisements, les espaces plus ouverts, les bancs de graviers, les berges boisées, les plans d'eau, les bras morts... « *Quand on allait, quand on parlait de saliga, c'était, c'était le, le bord de l'Adour quoi.* »¹⁸⁵ Mais « *lo saliga* » peut faire référence uniquement à une partie de cette zone, la zone semi-boisée semi-enherbée, ces zones de pâturages, d'ilots de ronciers, ... que les riverains qualifient volontiers de sale, de pauvre et de désordonné, en opposition aux zones plus arborées et vertes.

Ainsi les *saligues* revêtent différentes réalités, et bien que les riverains aient une facilité à lui attribuer des adjectifs péjoratifs dans leurs définitions, cela cache une vision positive de la saligue et une affection particulière pour cet espace. Le chapitre suivant développera les valeurs affectées aux *saligues* par les riverains en revenant sur les changements qu'ils ont connus depuis le début des années 1900.

II. Paroles d'Anciens : « *lo saliga* », d'hier à aujourd'hui

Dans ce chapitre, nous approfondirons les représentations des riverains, des Anciens de Bordères vis-à-vis de la saligue. Quels sont leurs regards sur ce paysage? Les *saligues* de leur enfance, les *saligues* d'aujourd'hui... Quelles valeurs y affectent-ils ? Nous nous appuierons notamment sur les valeurs définies par Droz *et al* pour caractériser les représentations paysagères des riverains enquêtés. Nous aborderons tout d'abord la vision des *saligues* « d'antan », du souvenir de leur jeunesse, avant les transformations importantes du

¹⁸⁴ AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayer, et JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, le 18/04/2014

¹⁸⁵ AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayer, le 18/04/2014

milieu physique par l'extraction de granulats en lit majeur et les travaux d'aménagements. Nous étudierons ensuite les regards portés sur le Site de l'Institution Adour.

II.1.Représentations paysagères et valeurs

Nous l'avons souligné dans l'introduction, le paysage est un construit social¹⁸⁶. Il n'a pas de réalité objective mais est le fruit de représentations sociales. Dans leurs travaux, Droz et al, proposent le concept de posture paysagère « *qui décrit le discours et la position observable prise par un individu face à un paysage en lien avec son identité (profession, origine sociale, histoire personnelle, etc.). Il s'agit d'une représentation paysagère en acte ou en discours que l'on observe ou l'on recueille lors d'entretien* »¹⁸⁷.

Comme le souligne Di Méo, « *plus que jamais, nous nous définissons par des identités multiples qui remodelent, en permanence, nos relations à l'espace, aux territoires et aux autres.* »¹⁸⁸ Ainsi, les individus peuvent mobiliser différents registres identitaires et plusieurs postures paysagères ; l'une d'entre elles peut être dominante mais non exclusive. Ces mêmes auteurs ont défini huit valeurs paysagères constituant ces postures, correspondant « *aux fonctions que les agents sociaux attribuent au paysage et aux enjeux qu'ils y placent* »¹⁸⁹. Ces huit valeurs sont les suivantes : productif, sacré, esthétique, biodiversité, marchand, identité-patrimoine, habitat, loisir.

- la valeur productive est liée à la fonction de production primaire, de l'utilisation des ressources naturelles ;

- la valeur sacrée se réfère à la relation entre l'homme et la nature, notamment sur un plan mystique (ressourcement, contemplation, ...) ;

- la valeur esthétique quant à elle, se rapporte à la beauté, aux couleurs et aux formes, sans autre finalité, le « *discours du beau pour lui-même* » ;

¹⁸⁶ DROZ Y et MIEVILLE-OTT V, « Le paysage de l'anthropologue », in *La polyphonie du paysage*, Presses Polytechniques Romandes, 2005, pp. 5-20.

¹⁸⁷ Droz Y, Miéville-Ott V, Spichiger R et Forney J, *Le champ du paysage* [Rapport], Université de Neuchâtel, 2006, p.4

¹⁸⁸ Di Méo G, « L'identité : une médiation essentielle du rapport espace / société », *Géocarrefour*, 2002, vol. 77, n° 2, p.177

¹⁸⁹ Droz Y, Miéville-Ott V, Spichiger R et Forney J, *Le champ du paysage* [Rapport], Université de Neuchâtel, 2006, p.4

- la valeur biologique est liée à la préoccupation de l'écologie, de la biodiversité comme enjeu,

- la valeur marchande envisage le paysage comme objet à valoriser et à vendre, comme une source potentielle de création de richesses, sans exploitation primaire en tant que telle (tourisme par exemple) ;

- la valeur identitaire et patrimoniale, correspond au paysage comme « *objet d'une projection identitaire individuelle et le paysage comme patrimoine collectif* », c'est-à-dire constitutif d'un processus identitaire à double échelle, « *un symbole* » identitaire, et révèle un lien particulier avec le paysage en question.

- la valeur loisir, quant à elle se réfère à une vision récréative du paysage, qui est le cadre d'activités.

- enfin, la valeur d'habitat correspond au paysage « *comme cadre de vie* », apprécié par les habitants et qui souligne la qualité de vie de ces derniers.

Les paragraphes suivants, au travers de l'analyse des entretiens menés, s'appuie sur les valeurs définies par Droz et al pour caractériser valeurs accordées par les riverains aux *saligues* de Bordères.

II.2. Valeurs et représentations affectées aux « *saligas* d'autrefois»

Nous avons noté, même si cela n'est pas systématique, que les Anciens emploient volontiers le mot *saliga* lorsqu'ils se réfèrent au passé, alors que lorsqu'ils parlent du site actuel, ils emploient le mot *saligues*. Il n'est pas anodin nous semble-t-il qu'ils emploient le dialecte local usuel de l'époque pour parler du passé révolu et que par opposition, consciente ou inconsciente, ils utilisent le français pour évoquer le temps présent, renforçant les différences qu'ils observent (milieu physique, usages, etc.)

Comme nous l'avons précisé en présentation, le paysage naît du regard d'un individu particulier, socialement déterminé. En fonction de son vécu, de sa personnalité, de la situation présente et de l'évocation des souvenirs, un certain regard est porté sur un espace et différentes valeurs peuvent y être affectées. Bien que l'on puisse noter parfois une valeur dominante dans les discours, plusieurs valeurs peuvent être mobilisées par un même individu et construire une posture paysagère.

Dès l'évocation des *saligues/saligas* avec les Anciens rencontrés, ce sont les souvenirs de la vie agricole organisée autour de ces *saligues* qui remontent. On peut donc dire que l'espace de saligue est associé à un espace productif. La valeur productive se rattache à la notion d'exploitation de ressources primaires. Comme nous l'avons vu précédemment, c'est notamment au travers de l'élevage que cet espace de bord d'Adour était valorisé, mais pas uniquement, puisqu'on y cultivait des champs, y ramassait du bois,...

« C'était, y'avait des, y'avait des champs, y'avait des oies, y'avait des vaches, et c'était vert, y'avait des arbres.

[...] y'en a qui travaillait l'osier, ...»¹⁹⁰

Cette valeur productive est accompagnée de bons souvenirs :

« moi vous savez je gardais les vaches au bord de l'Adour, je chantais, je sifflais toute la journée, ... haha. »¹⁹¹

Cette valeur productive est également associée au ludique, comme par exemple pour les activités de chasse ou pêche, qui sont effectuées parfois conjointement:

« -il était, il est mort le pauvre je peux le dire, il partait à l'Adour avec heu, un sac, dans le dos, y'avait peut-être une bouteille de vin, ..., surement même,

- et la faucille,

- et la faucille aussi, alors il, il partait, faucher, avec la faucille, mais il allait à la pêche ! »¹⁹²

Un espace ludique également lié à la baignade, en parallèle des activités quotidiennes :

« Elles allaient laver la lessive. Et nous, les gosses on se baignait pendant ce temps, héhéhé »¹⁹³

« Pendant, pendant la guerre, chez nous, en bas là-bas, tous les dimanches y'avait, une centaine de baigneurs oui qui venait ! y'avait pas d'autres loisirs hein bon ! héhé ! c'était pas difficile ! mais bon y'avait du monde oui, oui... [...] ho oui !

¹⁹⁰ JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14

¹⁹¹ AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayer, le 18/04/2014

¹⁹² JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, et AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayer, le 18/04/2014

¹⁹³ AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayer, le 18/04/2014

y'avait toujours du monde ! en train de bricoler à l'Adour, on se baignait, ... tou, toujours, ... Vous n'étiez jamais seul au bord de l'Adour. »¹⁹⁴

Les saligues sont aussi un espace d'initiation :

« j'allais à la pêche j'avais, j'avais 10 ans, 15 ans 20 ans, moi j'ai appris à nager à l'Adour »¹⁹⁵

C'était un espace de transgression des interdits, où le braconnage, de gibiers et de poissons était monnaie courante ; les habitants ne possédaient pas souvent les permis de chasse et de pêche et leurs activités étaient donc considérées comme du braconnage :

« des braconniers ! alors là y'en avait un par maison ! ou peut-être deux ! »¹⁹⁶

Peut-être s'agissait-il d'un lieu de rencontre, notamment pour la jeunesse, loin des regards indiscrets et des interdits, mais les riverains sont restés discrets à ce sujet :

« ho non, boua, peut-être, ... ça a pu se produire, haha ! des jeunes, ... [...] oui oui ! ho mais je vois pas, pourquoi, pourquoi non hein ?! »¹⁹⁷

«- y'a des fois oui...

- hoo, on y allait, oui.

- ho té ! et c'était l'Adour, nous hein, haha ! c'était le bon temps, on était jeunes !

- c'est vrai qu'à la campagne, à la campagne, y'avait pas de cinéma hein ! »¹⁹⁸

Une valeur esthétique est également portée sur ce paysage. Le beau pour lui-même, sans autre finalité :

« - elle [l'Adour] était belle, c'était beau là, on pouvait se baigner.

- non, mais c'était un coin extraordinaire ça ! fiuu..

- c'était beau hein ! là au fond. C'était vraiment beau!

- ha oui ! ha oui !

- non, parce que avant, y'avait pas des saligues tellement,

- non, y'avait pas de ronces, tellement, y'avait beaucoup de bois !

- y'avait beaucoup de peupliers,

- oui,

- énormes, ils étaient d'ailleurs !

¹⁹⁴ AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayer, le 18/04/2014

¹⁹⁵ JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14

¹⁹⁶ AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayer, le 18/04/2014

¹⁹⁷ AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayer, le 18/04/2014

¹⁹⁸ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, et MD, 68 ans, retraitée, femme de ménage, fille de métayers, le 02/04/2014

- oui,
 - après y'avait, y'avait de l'herbe comme ça qui poussait, mais naturellement, c'était pas ...
 - oui oui. De l'eau,
 - de l'eau, y'avait, y'avait un, y'avait un, un étang,
 - oui,
 - y'avait un étang là,
 - y'avait la conche ça ça s'appelle »¹⁹⁹
- « Mais on trouvait, c'était, c'était beau, c'était vert, c'était c'était joyeux, ... ! »²⁰⁰

Dans l'ensemble des souvenirs évoqués, on sent la nostalgie poindre. C'est une vision idéale du paysage qui est représentée, avec une société proche de la nature, que l'on contemple, qui repose, y accordant une valeur de sacré.

Lorsque les Anciens évoquent les *saligas*, c'est tout le système productif et social qui y est associé. Ils évoquent le système d'entraide, la solidarité paysanne, nécessaire, « on faisait tout le temps des travaux ensemble, »²⁰¹, les fêtes locales (tue-cochon, fête de village, parties de belottes, ...), etc. Les liens entre voisins étaient importants, qu'ils soient métayers ou petits propriétaires, ils se retrouvaient aux *saligues* pour garder les bêtes, entretenir les chemins, chasser, pêcher, se retrouvaient chez les uns et les autres. L'évocation des *saligues* amènent les Anciens à se souvenir de leur cadre de vie, de l'organisation de leurs activités, ... et c'est l'ensemble de la « *vie d'autrefois* » qu'ils nous font partager.

En plus de ces valeurs productives, d'esthétique, et de loisirs, on retrouve alors la valeur d'habitat (cadre de vie) et la valeur d'identité patrimoine. Cette dernière n'est pas explicite mais se lit en traits d'union dans l'ensemble des discours des riverains. Les riverains sont attachés à ce paysage et s'y reconnaissent. Il est caractéristique de leur localité et ils ont un lien particulier avec lui, notamment au travers de ce qu'ils y ont vécu. Cette valeur identitaire et patrimoniale se lit au niveau individuel (trajectoire personnelle, construction d'une identité propre) et au niveau collectif, paysage comme patrimoine commun à transmettre.

¹⁹⁹ JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, et AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayer, le 18/04/2014

²⁰⁰ JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14

²⁰¹ JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, le 18/04/2014

L'échantillon est bien trop restreint pour pouvoir assurer un réel lien, mais nous avons toutefois noté une différence d'approche entre une personne native d'un milieu artisan et ouvrier ayant fait carrière dans l'extraction de gravier et les personnes ayant un passé plus agricole²⁰². Les personnes ayant pratiqué la saligue dans le cadre d'activités agricoles et d'activités connexes, ayant eu des terres de *saligues* en propriété, en métayage ou en location, posent un regard avec des valeurs d'esthétique et de loisir relativement importantes peut-être dues en partie au travail parfois contemplatif (garde des bêtes). La personne du milieu ouvrier, insiste peu sur le caractère de beauté du lieu, d'espace semi-sauvage agréable. Elle insiste plutôt sur ses fonctionnalités (domestiques, agricoles et industrielles), et de prime abord, les *saligues* ne peuvent pas être un lieu de loisirs ; il s'agit d'un espace essentiellement productif. Toutefois, au fil de la discussion, sa position se nuance :

« ha non non non ! Loisirs non ! le loisir, c'était la pêche. C'est tout. La pêche. La pêche, et la chasse !

[...] bon, ma femme allait, heu, avec C. quand il venait pêcher, enfin C., G. plutôt, C. il venait pêcher, mais après, heu, heu, y'avait un Mr de Mont de Marsan là qui venait avec ses enfants, ils allaient au bord de l'Adour, le père pêchait, la mère et les enfants s'amusaient au bord quoi, mais, pffff, c'était, c'est, ... c'était pas ... un lieu pour aller s'amuser quoi. Ils y allaient comme ça quoi. Voilà.»²⁰³

Ainsi, certains associent facilement une fonction ludique et sociale à l'espace de saligue, alors que pour GD cela semble impensable au premier abord, bien qu'il reconnaisse que des activités ludiques s'y soient déroulées. Il met très peu en relief la valeur d'esthétique ; peut-être en réaction aux réflexions des riverains sur les transformations du paysage qu'ont causé l'exploitation de graviers pour laquelle il a travaillé toute sa vie.

Nous avons pu noter au cours des entretiens que les Anciens partagent avec plaisir leurs souvenirs, qu'ils aiment évoquer leurs vies et se représenter le paysage qu'ils ont connu. C'est un espace auquel ils sont attachés de manière individuelle et collective, et c'est avec une certaine nostalgie qu'ils en parlent. C'est un paysage remémoré, selon l'expression de Droz *et al*, qu'ils nous offrent, à partir du souvenir du paysage pratiqué. C'est-à-dire que c'est

²⁰² même si les personnes en question ne sont pas restées dans le domaine agricole pour leur carrière professionnelle

²⁰³ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

un paysage « *du souvenir, du récit recréé par le langage ou les images* », alors que le paysage pratiqué est celui « *vécu* », « *lié à l'expérience directe* ». ²⁰⁴

C'est une vision toujours positive qui est présentée et qui fait ressortir la culture de l'eau de la première moitié du XX^{ème} siècle. C'est la vie « d'avant », « d'autrefois », « d'antan », où selon eux, l'Adour avait une plus grande importance, en opposition à ce qu'ils voient comme la vie « moderne », « d'aujourd'hui », « de maintenant », où ils considèrent que le rapport à l'Adour a changé et où le paysage a été transfiguré. Mais n'est ce pas une tendance de l'homme, de manière générale, de s'attacher au passé, d'idéaliser sa jeunesse?

Dans le discours des Anciens, on note un sentiment d'appartenance et d'appropriation relativement fort. Les *saligues* si l'on peut dire, « appartiennent » aux Anciens sur un certain plan et sont un élément important dans leur construction identitaire ; les *saligues* ont été une interface culturelle, leur terrain de jeu, leur lieu de travail, un lieu où l'on bravait les interdits, où l'on se retrouvait, ... Les *saligues* sont un « *espace vécu [...] constitutif de l'identité de chacun en ce sens qu'il y a identification à un espace, c'est ce que les géographes ont souvent appelé sentiment d'appartenance* ²⁰⁵ ». Ce sentiment d'appartenance prononcé est aujourd'hui remis en question suite aux transferts fonciers et aux nouvelles règles du Site.

II.3. Valeurs et représentations du Site des *saligues* de l'Adour

Lorsque les Anciens évoquent les *saligues* actuelles, c'est en réalité le Site Naturel des *Saligues* de l'Adour, propriété de l'Institution Adour et ancienne friche industrielle. C'est un paysage où l'action de l'homme est beaucoup plus observable, un espace plus anthropisé. Le milieu physique a considérablement évolué, il a été transformé sous l'action des gravières et des aménagements de l'Institution Adour.

« - non mais...les gravières c'est très beau, ça fait travailler les gens, ... tout ce que vous voudrez mais ça ... ça gâche tout quoi !
[...] et les gravières ont continué à s'étendre, et et... ça a fait un grand trou là devant... c'est ... c'est pas jojo jojo. » ²⁰⁶

²⁰⁴ Droz Y, Miéville-Ott V, Spichiger R et Forney J, *Le champ du paysage* [Rapport], Université de Neuchâtel, 2006, p.4

²⁰⁵ Gervais-Lambony P, « Territoires et politique: une approche géographique », in *Cultures politiques*, Presses Universitaires de France., Paris, 2001, p. 259

²⁰⁶ JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, le 18/04/2014

« - et c'est dommage, parce que, ça, ça a cassé tout le paysage, tout ce qui était beau, tout ce qui était ... vert, tout ce qui était, hé !... »²⁰⁷

Certains vont jusqu'à dire que c'est un site devenu dangereux et dans lequel on n'a plus très envie d'aller : *« Mais y'a des endroits qui sont très dangereux. C'est devenu, heu, un paysage, un, des sites où on peut plus, vraiment, il faut, il faut aimer, pour pour y aller, pour... c'est ... voilà ! »²⁰⁸*, voire que ce n'est plus un milieu naturel, *« non mais c'est artificiel hein maintenant. Y'a rien de naturel là-bas, »²⁰⁹*.

C'est un espace qui se referme, où l'on ne peut plus circuler facilement comme par le passé, *« et alors autrefois, on y passait beaucoup plus facilement, pourquoi, parce qu'y avait les vaches ! et les vaches, ça fait des chemins ! »,* et où les nuisibles se sont développés *« maintenant, y'a , y'a ... si y'a des sangliers. Ha de ça y'en a hein ! »²¹⁰*.

C'est un espace qui a été déserté par l'agriculture et qui a été transformé entre autres par l'érosion, les crues et les extractions de graviers, que l'Adour a « repris » :

« petit, les saligas là, quand j'étais petit, c'était des terres ! des terrains à cultiver quoi ! ils étaient cultivés ! et là où l'Adour a creusé, à droite, à gauche, du côté de Renung et du côté de Bordères, puis finalement c'est devenu saliga quoi ! »²¹¹

La valeur productive n'est plus attribuée par les Anciens à l'espace actuel de saligue, de même que la valeur d'esthétique ; « leur » paysage a été dénaturé et ses fonctions ont évoluées. De plus, ce n'est plus une interface sociale pour eux. Les travaux collectifs d'entretien ne sont plus, les terres ne sont plus cultivées, le foncier a changé de main et depuis quelques années, l'accès est fortement limité : la zone de quiétude a été délimitée et interdite au public, les accès à l'Adour sont très restreints, des chemins ont été fermés et les véhicules à moteurs sont interdits. Ainsi, les Anciens ont cessé d'y aller :

« Si on veut aller y passer un dimanche au bord de l'eau, c'est pas possible, parce que les digues, les berges sont éloignées, très, très loin par rapport à, y'a, y'a pas d'accès, propres, heu les berges sont pas jolies ! moi j'ai connu les berges de l'Adour toutes

²⁰⁷ JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14

²⁰⁸ JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14

²⁰⁹ JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, le 18/04/2014

²¹⁰ AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayer, le 18/04/2014

²¹¹ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

vertes, boisées ! Et, et, avec, on arrivait on laissait la voiture, heu, ou même on y allait en vélo, au bord de l'Adour, aujourd'hui c'est plus possible, aujourd'hui y'a des des traquenards, heu, les chemins, heu, vous devez faire, de, de part et d'autres du, du fleuve, vous avez quelques fois, 800m, de, de, de saligues. De cailloux, de, de, de bois, tombés, de bois morts, de déchets. On retrouve de tout.

[...]Et je trouve que, ... elle [l'Adour] a été défigurée, par les gravières,»²¹²

La valeur identité/patrimoine est beaucoup moins attribuée à ces « nouvelles saligues » ; les Anciens ne reconnaissent pas le milieu et ne se reconnaissent pas dedans. C'est le paysage « d'autrefois » qu'ils relient à leur identité. Ce nouveau paysage est celui du temps de la modernité, dans lequel ils se sentent plus observateurs qu'acteurs aujourd'hui.

La valeur biodiversité, qui se rapporte à un enjeu écologique est parfois évoqué, mais on a l'impression que c'est une valeur exogène, qu'ils reprennent du discours naturaliste des institutions en charge du Site. En effet, ils sont de manière générale plutôt favorables à la protection de la faune et de la flore, d'autant qu'ils ont vu l'Adour se dégrader, les berges s'éroder,... mais ne comprennent pas l'interdiction d'accès au milieu.

« C'est très bien qu'ils fassent ça, moi je suis pas contre, mais je, je voudrais pouvoir y aller. »²¹³

« les berges ont donné place, ont donné lieu à des, à des étendues de cailloux et des montagnes de sables et de... et puis des saligues quoi, alors heu... avec des oiseaux, avec des des tout un tas de faune et de flore, alors qui peuvent être jolies certes,....mais »²¹⁴

« Et d'un autre côté, c'est pas non plus la solution d'avoir interdit, l'accès à un espace, parce qu'il est, heu, espace écologique quoi.

[...]Parce que c'est pire que tout, on dit on y va pas pour protéger les oiseaux mais personne va les voir quoi. »²¹⁵

D'autres témoignent d'une plus grande réserve et ironisent :

*« Mais, ces gardes natures, fiup, ils veulent pas trop qu'on y aille! Hé, voilà... [...] en cas qu'on écrase quelques crapauds ou quelques têtards, ... on sait jamais ! ...
- pfff ! ou quelques libellules ...*

²¹² JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14

²¹³ AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayer, le 18/04/2014

²¹⁴ JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14

²¹⁵ JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14

- non mais, je le pense comme je vous le dis hein, ..., parce que ça me fais un peu mal au ventre quand même ! mais enfin, ...

[...]

-Ils y vont la nuit, voir, l'été, si vous voulez y aller un jour, je vous le dirai ! haha ! pour aller voir les, je sais pas quoi la nuit, avec ... pfff,

- les bêtes qui ... heu, quand, pour écouter, ...

- les bruits des, oui voilà.

-[...] moi je n'y vais pas hein. Parce que je sais comment ça se passe la nuit hé ! »²¹⁶

La valeur récréative est également beaucoup moins présente quand ils évoquent le Site actuel que lorsqu'ils parlent du passé: on ne peut plus se baigner à l'Adour, la pêche et la chasse sont restreintes à une certaine zone, le plaisir de ces activités diminue du fait de la diminution d'espèces nobles,

« Bon les pêcheurs... dont je fais partie, de moins en moins parce que, ... y'en a de moins en moins d'espèces nobles, pour de ; moi j'appelle espèce nobles les carnassiers, puisque c'est pas une rivière à truites, ni à saumons. Après y'a du poisson fourrage, oui, mais qui intéresse guère. Voilà. Donc heu, voilà. »²¹⁷ ;

Et la promenade est limitée du fait de l'interdiction des véhicules motorisés alors même que leurs capacités de mobilité sont restreintes du fait de leur âge.

Toutefois, ils reconnaissent que d'autres personnes s'y rendent, notamment les habitants des lotissements, que ce soit pour pêcher, se promener ou faire du sport. L'un d'entre eux, un élu local, a également évoqué que des personnes vont y faire de la moto, bien que cela soit interdit :

« Y'en a qui vont faire du motocross ! bon ça arrange rien, mais y'en a qui font du motocross oui. »²¹⁸

Enfin, la valeur habitat, qui se réfère au cadre de vie où il fait bon vivre est elle aussi beaucoup moins marquée, du fait justement que l'accès au Site soit limité. C'est un espace où les Anciens ne se rendent plus. Ils témoignent du sentiment d'expropriation, d'accaparement et de confiscation de cet espace. C'est le fait le plus marquant. Tous ont fait part de leur

²¹⁶ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, et MD, 68 ans, retraité, femme de ménage, fille de métayers, le 02/04/2014

²¹⁷ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, et MD, 68 ans, retraité, femme de ménage, fille de métayers, le 02/04/2014

²¹⁸ JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14

sentiment d'injustice, de leur incompréhension face à la régulation d'accès. Alors qu'ils ont passé leurs vies à pratiquer cet espace, y compris quand l'extraction de gravier avait lieu, aujourd'hui, on leur confisque. Ce sentiment d'injustice est accompagné d'un sentiment de résignation.

« - sauf que l'autochtone que je suis, considère qu'ils [l'Institution Adour et le Conseil Général] ont confisqué le site ! »²¹⁹

« -ce que je n'ai pas compris moi, c'est enfin c'est mon avis personnel, tout à fait personnel, c'est qu'on, on peut y aller ! pourquoi ?! je comprends pas moi hein !

- on nous a bouché le chemin.

[...]

- on s'est aperçu qu'on pouvait plus y aller, je sais pas pourquoi d'ailleurs !

- on on on s'est aperçu qu'on pouvait plus y aller parce que y'a des mecs, qui se sont fait verbalisés c'est tout ! alors on n'est pas hé, on a compris quand même hé !

- c'est fermé ! c'est fermé, c'est fermé !

- ha mais c'est fermé oui ! vous pouvez pas passer hein !

- non, c'est fermé.

[...]

- Vous savez d'ailleurs l'Institution elle a fermé, elle a fermé, son son côté avec des piquets et des des, du barbelé, sans nous le dire.

[...]

- Et qu'est-ce que vous voulez réagir ? pff ! devant le fait accompli...qu'est-ce que vous pouvez ? »²²⁰

« Bon. Ce qu'y a de dommage, moi je regrette, pas pouvoir aller, donc, jusque là, et c'est embêtant, je reconnais pour certaines personnes âgées, mon âge et plus âgées, qu'ils ne puissent pas aller au bord de l'Adour [...] »²²¹

« Mais, on peut pas rentrer dans le site protégé, à moins d'y être accompagné, c'est dommage ! Je le regrette. »²²²

L'un des riverains, ayant travaillé à la gravière au bord de l'Adour toute sa jeunesse regrette ainsi de ne plus pouvoir y aller. Alors que même une fois à la retraite il avait l'habitude de s'y

²¹⁹ JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14

²²⁰ AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayer, JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, le 18/04/2014

²²¹ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, le 2/04/2014

²²² JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14

rendre et d'observer, lorsque l'Institution Adour a interdit l'accès motorisé, il a cessé par force d'y aller :

« - *et oui t'y as toujours été ! c'est vrai oui. Et oui.*
 - *pendant 50 j'y ai été tous les jours alors ! haha ! ça m'a fait tout drôle !*
 - *ha oui vous y alliez vraiment fréquemment,*
 - *oui, ...*
 - *ha ! il était chez lui ! Son père aussi ! ha !*
 - *même une fois à la retraite, vous y alliez ?*
 - *et j'y allais oui ! j'allais voir ! je faisais le curieux ! hahahaha*
 - *il faisait le garde champêtre de Bordères ! haha. Moi je dis s'ils en veulent un. Héhé.*
Et oui c'est vrai que ...
 - *c'est vrai ...*

[...]

- *Oui. hum hum. Je ne pouvais pas m'en empêcher parce que vous savez quand vous travaillez 30 ans dans dans une boîte à temps complet et 15 ans en temporaire, ça fait 45 quand même hein ! Il reste plus beaucoup de votre vie pour faire autre chose presque hé!*

[...]

et oui... bon... c'est vrai, parce que, ça a été, toute ma vie quoi en somme tout ça ! parce que bon, heu, ...
 - *ça a changé ! ...*
 - *c'est comme ça, hein, bon, on peut rien y changer,*
 - *ha non ça !.... L'évolution, ...*

[...]

- *Mais maintenant, on peut plus y aller quoi !... C'est comme ça.... La vie a changé... Et les gens aussi, bon. C'est comme ça. Il faut savoir accepter. Hahaha.»²²³*

L'évolution des usages de la saligue a eu des conséquences sur le milieu physique de la *saligues*, mais a également participé à l'évolution des valeurs affectées à cet espace pas les Anciens. Cette évolution de valeurs est liée à l'évolution plus globale de l'anthroposystème, et il est important aujourd'hui de considérer le nouveau contexte social et culturel.

III. La valorisation comme enjeu

Les Anciens dressent le tableau d'une société locale qui s'est transformée, et notent l'éloignement progressif de la population locale vis-à-vis de l'Adour et des *saligues*. Comme

²²³ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, et MD, 68 ans, retraité, femme de ménage, fille de métayers, le 02/04/2014

dans le cas de la saligue de Syros, nous pouvons dire que « *le phénomène de rurbanisation a distendu la culture locale, le lien s'est fragmenté et il n'y a plus ces innombrables échanges de services, il n'y a plus une culture qui soude le lien social. (Le Breton D., 2010). Autrement dit il ne semble plus qu'il y ait d'apprentissage de la saligue et ce changement culturel provoque une césure entre la vision émotionnelle et affective des anciens et la vision immédiate des nouveaux et a fortiori des plus jeunes.* »²²⁴. La valorisation de cet espace apparaît alors comme un enjeu local. Ce chapitre développe le regard sur le changement global de la société locale et propose une réflexion sur le processus de patrimonialisation qui se construit autour de cet espace de saligue.

III.1. Regards sur le changement

Ainsi, nous avons pu le constater, l'écosystème a été profondément modifié conjointement sous l'effet de l'homme et des processus naturels (érosion, sédimentation, etc.) ces dernières décennies. La végétation et la topologie sont différentes, l'Adour a changé de cours, la qualité de l'eau a diminué, etc. Les usages en sont différents, bien que certains aient perdurés, mais plus encadrés (chasse, pêche, promenade) et se déroulent dans un objectif plus récréatif et moins dans une rationalité économique directe des foyers. L'évolution de l'écosystème et du socio-système, l'ensemble du contexte productif, économique, politique et réglementaire a amené les riverains à faire évoluer leur regard ; les valeurs affectées au paysage ne sont plus les mêmes ou sont nuancées.

Il y a à la fois une confrontation et un mélange de regards endogènes (population locale) et de regards exogènes (institution, experts, ...). Différentes postures paysagères sont perceptibles dans les discours, mobilisant différentes valeurs. Chaque individu a sa propre représentation du paysage.

Lors des entretiens, les riverains ont souligné l'évolution du contexte social et économique ; la population locale a changé. Ce n'est plus une population rurale et paysanne, mais une population mixte, composés d'« éléments endogènes » d'origine agricole, et d'« éléments exogènes » installés à partir des années 1980, qui habitent notamment les lotissements et sont extérieurs au monde agricole. Toutefois ces « éléments exogènes » sont

²²⁴ Cunchinabe D, Palu P et Al., *L'eau et l'anthroposystème. Répartition et gestion des productions de matière et d'eau du XVIII^e. au XXI^e. dans le plaine du Mieu de Béarn* [Rapport], France, ITEM 3002- UPPA, 2013, 133 p.

aujourd'hui d'une certaine manière devenus « endogènes » car actifs dans vie locale (élus locaux, associations, etc.). Bien que les relations soient courtoises et qu'aucun problème de « cohabitation » n'ait été soulevé, les Anciens soulignent qu'il y a très peu de contacts avec cette population. Ils ne se connaissent pas, alors même qu'ils sont voisins parfois. Les Anciens, font état de leur nostalgie de « l'ancien temps », où tout le monde se connaissait et travaillait ensemble, tout en acceptant ce changement sociétal. Ils parlent de la « vie moderne », de l'avenir qui appartient aux jeunes, ...

« vous voyez ? j'ai une voisine là. Y'a 10 ans qu'elle est là, je la connais pas ; je l'ai jamais vu.

[...]

- c'est vrai qu'autrefois il y avait vraiment une camaraderie.

- ha oui c'est c'est sûr !

- ils faisaient rien tous seuls.

- ils savaient pas.

- non. Tout le monde

- non. Toujours tout le monde. Ah oui, ...et alors ils étaient pas payés, évidemment, la paye c'était, on faisait un repas et puis c'est tout.

- oui, puis on travaillait chez l'un, chez l'autre, ils se rendaient service,

- oui, c'est vrai, on travaillait comme ça. Ha oui oui. Ha oui ! y'avait une, une très très bonne camaraderie, oui putain oui hé !

[...]

- oui !oui ! y'avait, une autre camaraderie que maintenant !

- oui y'avait de l'entente oui,

- alors là, c'est fini ça !

- c'était vraiment, ... une autre vie. » »²²⁵

« ...pfff. C'est c'est complètement... enfin, c'est la vie moderne. Faut s'y faire. Tiens. C'est dur pour nous. C'est dur pour nous. [...]C'est ...tout est ... difficile à comprendre même. C'est difficile pour nous de comprendre tout ça. »²²⁶

« - mouaif, on est vieux maintenant. Les jeunes, ils se débrouilleront. Et oui.

- c'est comme ça.

- la vie change. »²²⁷

²²⁵ AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayer, et JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, le 18/04/2014

²²⁶ JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, le 18/04/2014

²²⁷ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, et MD, 68 ans, retraité, femme de ménage, fille de métayers, le 02/04/2014

L'évolution de leur relation aux *saligues* et des représentations de ce paysage va également dans ce sens. Les Anciens sont nostalgiques de « leurs *saligues* » et attribuent ces « nouvelles *saligues* », le Site Naturel des *Saligues* de l'Adour à cette nouvelle population, nouvelle génération.

« - l'été ! l'été y doit en avoir, ils doivent y aller quelques pêcheurs, parce que bon, c'est des gens qui peuvent marcher, tout ça, oui l'été, y'a des voitures qui montent aussi, ...

- toutes les voitures qui montent c'est ceux qui vont se promener à pied.

- oui mais y'en a qui doivent aller pêcher

- ils vont à Cazères, ils font le tour du lac, et ils reviennent. Ha ça des gens qui qui y vont promener, marcher à pied, y'a du monde. Ha ya du monde hein.

- ils peuvent y manger, j'ai vu qu'y a des tables maintenant,

[...]

-je comprends bien, que ça doit être agréable, pour ces jeunes personnes, de pouvoir marcher, ils ne sont pas embêtés par les voitures, heu, ils peuvent marcher tranquillement, aller-retour ça fait je sais pas, 4 km je pense ?

[...]

-Bon, c'est bien pour eux quoi, les gens qui veulent marcher, bon, je dis pas le contraire, mais moi ça m'embête de pas pouvoir y aller en voiture.»²²⁸

L'ancienne « culture de l'eau » s'est délitée, les savoirs ne se sont pas transmis ou peu, les enfants ayant quitté la localité pour la plupart, et les « nouveaux arrivés » ne sont pas du milieu rural. La transmission a été coupée, et une grande partie de la population est jugée déconnectée de l'Adour, qui a pourtant jusqu'alors été centrale dans la vie des riverains.

« - mais c'était une source, heu... de de facilité l'Adour !

- c'était notre ...

- on, on allait y faire la lessive à l'Adour,

- ça c'était la piscine, heu, c'était la baignoire, ... c'était tout ! hahaha

- ha oui, c'est sûr ça,

- c'était tout !

- ha oui, et, et on allait, le le bétail, il allait bouffer de l'herbe, il allait boire où ? à l'Adour !

- oui, c'est la vie, c'est la vie des gens qui sont au bord de l'eau hein ça,

²²⁸ GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, et MD, 68 ans, retraité, femme de ménage, fille de métayers, le 02/04/2014

- ha oui ! oui ! c'était c'était ... et maintenant, y'a plus rien ! c'est dommage !... y'a que des sangliers. »

« c'était la vie d'autrefois un peu. C'étais pas ..., comme maintenant hein, les filles elles peuvent, elles veulent pas le croire hein ce qu'on raconte ! »²²⁹

Des élus locaux, originaires de zone d'étude partagent ce sentiment et s'en inquiètent

« L'Adour, les gens l'ont oubliée [...] avant, ils vivaient avec, [...] Aujourd'hui, les gens sont détachés de l'Adour »²³⁰

« Ils savent que l'Adour est là je pense parce qu'elle inonde à certains endroits, heu... les riverains savent que, c'est, qu'ils risquent d'être inondés, mais, heu... pffff. Je dirais aujourd'hui, heu, qu'apporte l'Adour, pour le, l'habitant lambda ? qu'est-ce qu'elle apporte ? j'sais pas. De l'eau, de l'eau aux agriculteurs. Un petit peu de plaisir pour les pêcheurs, qui restent, y'en plus beaucoup. Et heu... qu'apporte l'Adour ? j'sais pas. »²³¹

et aimeraient (re)connecter leur population avec l'Adour et ses abords :

« c'est possible de ramener les gens vers l'Adour », il y a des « liens à recréer »²³²
« les gens manquent de connaissances, mais il y a de quoi faire », « ça prend du temps ». ²³³

« Et donc aujourd'hui il faut travailler autour de ces saligues, pour heu, avoir, heu, Je dirai une réappropriation, heu, des habitants et dans un deuxième temps, heu, peut-être, une, une valorisation qui pourrait être faite, à d'autres, à d'autres générations, ou heu, qui pourraient venir trouver quelque chose sur ce site-là quoi. »²³⁴

C'est donc également en grande partie vers cette nouvelle population qu'ils se tournent, cherchant un moyen d'intéresser les habitants à cet espace et de le valoriser éventuellement au-delà :

« Au départ, on avait ce site, et on a voulu faire de ce site heu... un endroit, heu... que les habitants pouvaient, ... se réapproprier. En fait, ... on a, heu, sur Bordères, Bordères et Cazères, heu, cet endroit qui a été, je le vois en tant que, que local hein,

²²⁹ JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, le 18/04/2014

²³⁰ DL, environ 60 ans, élu local, carnet de notes le 04/03/2104

²³¹ JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14

²³² DL, environ 60 ans, élu local, carnet de notes le 04/03/2104

²³³ DL, environ 60 ans, élu local, carnet de notes le 04/03/2104

²³⁴ JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14

parce que j'ai été gamin, sur le secteur, heu, c'est un site où y'avait des gravières. Les gravières, anciennes gravières nouvelles gravières et gravières sur Cazères, et donc on y allait c'était un site ouvert. Depuis, que, le conseil général et l'Institution Adour ont aménagé ce site, ou heu, ils ont pris ce site, aujourd'hui plus personne n'y va.»²³⁵

« Donc pourquoi se réapproprier, bon, y'a eu les gravières, y'a eu, le, l'exploitation de maïs, et.... Et donc la disparition du fleuve pour les sédentaires et pour les habitants et pour le... Et c'est vrai qu'ya toute une vie qui s'était faite autour de l'Adour. »²³⁶

Comme on peut le voir, les riverains mettent facilement en avant la responsabilité de l'Institution Adour et du Conseil Général pour expliquer le retrait de la population de cet espace, du fait de l'interdiction d'accès depuis la création de la zone de quiétude. Toutefois, nous souhaitons préciser que les riverains nuancent leurs propos lorsqu'ils relatent l'histoire locale. Car en effet, la situation actuelle a des causes multifactorielles. La pensée complexe d'Edgar Morin rappelle l'importance de contextualiser pour mieux comprendre la situation. Nous l'avons vu, avec le changement d'anthroposystème, les riverains ont en grande partie laissé cet espace à l'abandon, sans entretien ; le désintérêt de cet espace d'un point de vue économique a participé à la mise en place de transferts fonciers et de changements de systèmes d'usages et de gouvernances.

L'enjeu pour ces élus est donc de permettre une réappropriation de cet espace ; mais il leur semble que pour le moment, la valorisation effectuée par l'Institution Adour et le Conseil général n'est pas adapté :

« ... Il me semble que l'Institution Adour, au travers un volet de valorisation et de, heu... la, 'pas être négatif mais, heu.... Aujourd'hui personne n'y va et personne ne peut y aller. »²³⁷

III.2. Les Saligues de Bordères, quelle valorisation ?

III.2.1. Un processus de patrimonialisation

La transmission des savoirs, savoir-faire, des pratiques, de la culture de l'eau de la société locale liée à l'espace de saligue a été, si ce n'est rompue, fortement diminuée les cinquante dernières années et le lien à l'Adour est différent. Toutes les personnes enquêtées

²³⁵ JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14

²³⁶ JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14

²³⁷ JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14

font état de déconnexion de la population locale envers l'Adour et les *saligues* en comparaison avec le passé (méconnaissance du fonctionnement fluvial, arrêt du prélèvement de ressources pour la vie quotidienne, etc.) mais soulignent aussi une relation nouvelle, plus récréative, sans finalité productive : la pêche n'est plus effectuée par nécessité d'alimenter la famille, des activités sportives s'effectuent dans une optique hygiéniste, etc.

Les différentes institutions, que ce soit le Conseil Général, l'Institution Adour ou la Communauté des Commune cherchent à recréer du lien et à valoriser cet espace, qu'ils considèrent comme patrimoine. On assiste à un processus de patrimonialisation.

Ce processus, décrit notamment par Hugues François, Maud Hirczak et Nicolas Senil, est composé de cinq étapes principales d'appropriation: sélection, justification, conservation, exposition, valorisation. Ces étapes ne s'opèrent pas linéairement mais de manière itérative²³⁸.

La sélection du site des *saligues* comme patrimoine a débuté dès lors que le projet d'aménagement hydraulique a été abandonné et reconverti en un projet de protection et de restauration des milieux ; c'est-à-dire dès la redécouverte si l'on peut dire de ses fonctions écologiques, de ses potentialités par les experts et nouveaux propriétaires. Cette sélection a été justifiée et la justification se poursuit encore aujourd'hui, au travers du discours environnementaliste de protection et conservation des milieux et de la gestion de l'eau en tant que bien commun. Des études et diagnostics ont ainsi été mis en place, pour prouver l'intérêt du site, et met en valeur son contexte précis. Au travers de la justification, il y a une modification du statut²³⁹ de l'objet qui devient patrimoine, au travers de confrontations des représentations entre les acteurs. Ainsi, les *saligues*, sont présentées à partir de ce moment-là comme un milieu riche au niveau écologique, à protéger et restaurer. L'étape de conservation, a pour but de « *maintenir la valeur et le sens qui lui sont consacrés* »²⁴⁰. Elle est ici permise par la finalisation de la maîtrise foncière et la mise en place de la zone de quiétude, permettant d'assurer la protection et la restauration des milieux, pour sauvegarder les éléments qui en font sa particularité et donc son caractère patrimonial. Cette phase correspond à une

²³⁸ François H, Hirczak M et Senil N, « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2 décembre 2006, décembre, n° 5, p.691

²³⁹ Faure, cité par François H et Al, « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2 décembre 2006, décembre, n° 5, p.691

²⁴⁰ François H, et Al, *idem*, p.691

modification d'état. Cette modification d'état peut prendre forme par exemple au travers de la réouverture (mécanisée ou via l'élevage) de milieux pour maintenir les espaces ouverts. Enfin, l'étape de mise en exposition est une présentation au public et vise à la reconnaissance sociale de l'objet de patrimoine²⁴¹. La valeur de l'objet peut s'en trouver augmentée au travers d'un changement d'usage. Dans le cas du site de Bordères, cette exposition correspond à l'ouverture du site (dans une certaine mesure) au public, la création de parking facilitant l'accès, l'entretien de sentiers, la mise en place de panneaux d'informations et d'un parcours découverte (panneaux sensitifs sur la biodiversité). Cette exposition est amplifiée au travers de l'inscription du site à différents réseaux mettant en valeur et confirmant son caractère remarquable, rare et sensible, sous la même logique que les labels.

III.2.2. Quelle appropriation ?

« L'appropriation est donc un enjeu fondamental du processus, quelle qu'en soit l'étape puisque la patrimonialisation suppose que l'on distingue ce qui fait sens pour les acteurs. »²⁴²

Il est donc essentiel de s'interroger sur qui sélectionne, s'approprie. Quels sont les éléments qui font sens et pour quels acteurs ? Car nous l'avons vu, les valeurs et le sens affectés aux *saligues* peuvent être variables entre les acteurs et évolutifs.

Dans notre cas, l'objet de la patrimonialisation est constitué du site des *saligues* de Bordères. Or, nous l'avons vu, les acteurs attachent certaines valeurs et ont leur propre représentation de ce paysage. Ce qui fait sens pour l'un ne l'est pas forcément pour l'autre. La patrimonialisation peut émerger d'accords mais peut également être source de conflits en fonction de la confrontation des valeurs et leur appropriation.²⁴³

²⁴¹ Laplante, cité par François H, Hirczak M et Senil N, « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2 décembre 2006, décembre, n° 5, p.692

²⁴² François H, Hirczak M et Senil N, « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2 décembre 2006, décembre, n° 5, p.692

²⁴³ Droz Y, Miéville-Ott V, Spichiger R et Forney J, *Le champ du paysage* [Rapport], Université de Neuchâtel, 2006

Le paysage nous disent Droz *et al*, peut être considéré comme un objet politique, objet de lutte entre acteurs sociaux : « *L'enjeu de la lutte est d'imposer une définition du paysage, c'est-à-dire de naturaliser une représentation paysagère* »²⁴⁴.

C'est ce que l'on retrouve nous semble-t-il dans le cas du Site Naturel des *Saligues* de l'Adour. L'Institution Adour et le Conseil Général, au travers de l'inscription de ce site dans divers réseaux (Natura 2000, Espace Naturel Sensible, Contrat Aquitaine Nature, etc.) cherchent à justifier et souligner l'intérêt de ce site, où sont présentes des espèces dites patrimoniales²⁴⁵, et à donner un sens à cet espace. Ils insistent clairement sur la valeur biologique, liée à l'écologie, tout en soulignant la valeur récréative, dans un cadre toutefois réglementé. Ils présentent ce site comme Site Naturel, occultant de prime abord le caractère profondément anthropique de cet espace, qui est en partie à l'origine de sa biodiversité. Au travers de la valorisation de ce site (communication, visites, ...), ils essayent de diffuser une définition particulière du paysage et insistent peu sur le rôle de l'homme.

La population locale, du moins les Anciens, qui comme nous l'avons vu attribuent d'autres valeurs aux *saligues*, ont vécu cette patrimonialisation comme une imposition de valeur qu'ils ne reconnaissent pas. Ces riverains ne se sont pas sentis concertés et vivent cette patrimonialisation non pas comme une valorisation mais comme une confiscation. La représentation paysagère proposée par ces institutions trouve donc peu d'écho auprès des Anciens. Pourtant, ils considèrent aussi cet espace comme patrimoine à léguer aux nouvelles générations, mais pas sur les mêmes valeurs.

La patrimonialisation a priori « *faite au profit des « héritiers » (population locale par exemple)* »²⁴⁶ trouve ici une limite : les Anciens ne se sont pas approprié le Site tel qu'il est aujourd'hui ; il ne fait pas sens à leur yeux et leur apparaît illégitime.

²⁴⁴ Droz Y, Miéville-Ott V, Spichiger R et Forney J, *Le champ du paysage* [Rapport], Université de Neuchâtel, 2006, p.4

²⁴⁵ Conseil Général des Landes, *Saligue de Bordères-Cazères-Renung. Plan de gestion transitoire 2006-2009* [Rapport], Mont-de-Marsan, Conseil Général des Landes Direction de l'Environnement et Institution Adour, 2006, 165 p.

²⁴⁶ François H, Hirczak M et Senil N, « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2 décembre 2006, décembre, n° 5, p 692

La Communauté de Communes est un acteur qui cherche aujourd'hui sa place dans cette patrimonialisation, notamment dans sa phase de valorisation et met en place des collaborations. Les élus locaux, sont des riverains attachés aux *saligues* qu'ils ont connues par le passé et sont investis dans le présent. Ils souhaitent que la population s'(ré)approprie cet espace et (re)découvre le patrimoine de leur territoire. Elle mobilise les valeurs biologiques, récréatives et marchandes, en insistant sur la valeur identité/patrimoine comme nous pouvons le voir :

« La Communauté de Communes a signé, courant juillet 2012, une convention de partenariat pour la coordination et la réalisation d'un programme de valorisation éducative, récréative, environnementale et touristique des Saligues de l'Adour en lien avec le patrimoine naturel, culturel et architectural du Pays Grenadois.

[...]

Plusieurs objectifs...

- fédérer les habitants de la Communauté de Communes autour de leur patrimoine naturel et culturel,*
- proposer des animations de découverte du territoire en lien avec les associations et structures locales dès l'automne 2012,*
- mutualiser les acteurs du territoire pour donner plus de poids à la Communauté de Communes dans un département très déséquilibré touristiquement,*
- créer un produit d'appel touristique à partir des Saligues de l'Adour pour attirer les touristes vers les autres sites du territoire. »²⁴⁷*

Mais les actions de la Communauté de Communes sont limitées. En effet, si le Site Naturel des *Saligues* de l'Adour est localisé en Pays Grenadois, elle n'a pas autorité dessus. Comme nous l'avons vu dans la modélisation du système d'usages et de gouvernance, l'Institution Adour et le Conseil Général sont décisionnaires et gestionnaires du site. La Communauté de Communes fait seulement parti du COPIL qui est consultatif. Elle peut donc proposer des actions de valorisation mais celles-ci doivent être validées par l'Institution Adour.

Hugues François souligne que dans le cadre d'une patrimonialisation, *« le choix fait par la sélection et argumenté par un discours justificatif conditionne les modalités*

²⁴⁷ <http://www.cc-paysgrenadois.fr/actualite.html#actualite7>, consulté 10/03/2014

d'acceptation du nouvel usage de la ressource et la nature de l'appropriation qui en découle »²⁴⁸

Le dialogue et confrontations des représentations paysagères nous semble primordiaux dans un processus de patrimonialisation du vivant. Un écosystème, par définition, est dynamique. On ne peut le figer dans un état et considérer le paysage comme immuable. Un écosystème, nous l'avons souligné tout au long de ce travail, évolue au travers de facteurs naturels et anthropiques ; ses usages se transforment, et les représentations du paysages sont donc elles aussi dynamiques. La confrontation des regards et la prise en compte sincère des valeurs affectées par les différents acteurs, notamment la population locale est essentielle pour la compréhension des enjeux et des stratégies mise en place et leur acceptation.²⁴⁹ Une réelle concertation et communication permet la considération des valeurs et favorise l'appropriation collective dans le processus de patrimonialisation. L'objet de patrimoine peut alors faire consensus plutôt qu'être source de conflits, mécontentement ou sentiment d'injustice.

²⁴⁸ François H, Hirczak M et Senil N, « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2 décembre 2006, décembre, n° 5, pp. 683-700

²⁴⁹ Droz Y, Miéville-Ott V, Spichiger R et Forney J, *Le champ du paysage* [Rapport], Université de Neuchâtel, 2006

Conclusion générale:

Cette étude du Site des *Saligues* de Bordères propose une réflexion sur la relation homme/milieu et met en relief leur coévolution. L'approche d'anthropologie historique, dans un cadre diachronique, a permis de voir l'évolution du système d'usage et de gouvernance de la saligue entre le début du XX^{ème} siècle et aujourd'hui. Avec la démarche systémique, nous avons cherché à mettre en relief les différents facteurs à l'origine des processus de transformation de l'anthroposystème. Un système étant considéré comme un ensemble d'éléments en interrelations, la modification de l'un entraîne la modification de l'autre. L'approche transdisciplinaire tient tout son intérêt ici car elle mobilise différents savoirs pour caractériser les éléments et leurs interactions. Il faut toutefois souligner que des études spécialisées en parallèle peuvent être nécessaires pour obtenir des données plus précises (le diagnostic environnemental de la saligue coordonnée par l'ITEM et effectuée par un écologue pour caractériser l'évolution des milieux est un exemple).

Les principaux changements de l'anthroposystème ont eu lieu après la seconde guerre mondiale, mais prennent racine au-delà (par exemple la révolte des métayers du Bas-Adour de 1920 qui est à l'origine de la modification de leurs statuts). Les causes sont multifactorielles et imbriquées les unes dans les autres, ce qui rend leur analyse parfois difficile à mettre en évidence. La majeure partie de notre corpus de données est constitué des entretiens effectués lors des enquêtes de terrains. Il est important de souligner que les données produites n'ont pas de caractère de représentativité. Les enquêtes de terrains nous ont permis de « *[proposer] une description des principales représentations que les principaux groupes d'acteurs locaux se font* »²⁵⁰ des *saligues* de Bordères. L'enquête de terrain « *[décrit] l'espace des diverses logiques d'action ou de diverses stratégies mises en œuvre dans un contexte donné, ni plus ni moins. Elle ne [dit] rien de la représentativité quantifiée de ces représentations ou de ces stratégies, sauf à faire appel à une autre configuration méthodologique* ». ²⁵¹ De plus, entre autres limites, la subjectivité du chercheur peut interférer et constituer un biais dans la collecte et l'interprétation des données. C'est pourquoi la distanciation est importante. L'insertion de ce travail dans un cadre plus large qui est le projet de l'ITEM a favorisé cette distanciation,

²⁵⁰ Olivier de Sardan JP, « La politique du terrain », *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 1 octobre 1995, n° 1, pp. 71-109

²⁵¹ Olivier de Sardan JP, *idem*

notamment au travers d'échanges avec les autres membres du projet, complétés par de nombreuses lectures.

A la lumière de ce travail, on peut dire que les *saligues* sont un écotone d'un point de vue écologique mais également social. C'est une interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre où se rencontrent divers acteurs, enjeux et représentations paysagères.

Nous avons pu voir au travers de cette étude que des processus historiques complexes sont à l'origine de la situation actuelle. L'évolution de l'anthroposystème local s'est accompagnée d'un changement de gouvernance sur l'espace de *saligues* de la commune de Bordères. Cet espace, intégré à un écosystème cultivé plus large, était géré par les riverains de manière collective, et des usages domestiques s'y déroulaient en parallèle d'usages productifs (agriculture-élevage et extraction de graviers). Alors que les riverains se sont désengagés de manière générale de cet espace pour les différentes raisons que nous avons développées dans le corps du mémoire, cet espace a été exploité pour l'extraction de gravier, passant à une gestion plus entrepreneuriale et industrielle ; toutefois, il était encore ouvert à la population locale. Ces dernières décennies, sa gestion est clairement devenue institutionnelle. Ainsi, le système d'usages et de gouvernance a évolué et aujourd'hui, les Anciens s'en sentent exclus.

Nous avons pu voir que différentes valeurs étaient affectées aux *saligues* et qu'elles ont évolué. On ne retrouve pas le même système de valeurs lorsqu'on évoque les *saligues* du XX^{ème} siècle que lorsqu'on parle de celles d'aujourd'hui. Cela est dû à la fois à l'évolution du contexte et à l'apparition de nouveaux acteurs locaux mais aussi aux trajectoires personnelles des personnes enquêtées.

L'absence de confrontation claire et sincère des valeurs et des représentations paysagères de la saligue des différents groupes conduisent à un sentiment d'incompréhension et de laissés pour compte dans le cas des Anciens. Alors que l'Institution Adour et le Conseil Général mettent en avant la mise en valeur du site et son ouverture au public, les locaux soulignent les interdits et les régulations d'usages. Si la création du comité de pilotage s'inscrivait dans une démarche de concertation, on peut toutefois noter que les Anciens font ressentir leur sentiment d'absence de concertation.

Les *saligues* de Bordères, *lo saliga*, ancien territoire aménagé et approprié par riverains de Bordères est aujourd'hui Site Naturel des *Saligues* de l'Adour de l'Institution Adour, qui cherche à diffuser une représentation paysagère basée sur la valeur écologique. Un

processus de patrimonialisation est en cours où le discours environnementaliste est mis en avant. Les Anciens rencontrés ne se reconnaissent pas dans ce discours.

On peut se questionner sur la patrimonialisation du paysage. S'agit-il de conserver les milieux écologiques et de les maintenir coupés de l'homme, pour le transmettre aux générations futures ; et ce, au travers d'une gouvernance institutionnalisée et d'une gestion des milieux répondant à une certaine représentation du paysage ? Ou s'agit-il de transmettre un paysage témoin de sa coévolution avec les hommes et les processus explicatifs de son état, les savoirs et savoirs faire qui y sont associés, et la diversité de ses représentations ?

La Communauté des Communes cherche sa place dans ce processus de patrimonialisation et de valorisation où la régulation des usages est importante. Les élus rencontrés témoignent de l'envie de reconnecter les gens avec l'Adour et les *saligues* car ils ont le sentiment que la culture de l'eau s'est délitée au fil des décennies et que cet espace apporte aujourd'hui peu à la population locale. Mais qu'en est-il réellement ? Au-delà des Anciens, quelles sont les valeurs affectées aux *saligues* ? Y a-t-il une transmission des valeurs et un partage des représentations ?

Pour répondre à la question « *Comment faut-il se réapproprier ce site là ?* »²⁵², nous pensons qu'il est nécessaire aujourd'hui de se tourner vers les jeunes générations et la nouvelle population de Bordères et de questionner leurs représentations de ce paysage. Il faut confronter les représentations de chaque groupe social et des différents acteurs et enclencher une « *négociation paysagère* »²⁵³ permettant de proposer une valorisation adaptée, qui soit comprise à la fois par les Anciens et les plus jeunes.

Ce mémoire est le fruit d'un premier travail autour des *saligues*, mais il doit être poursuivi. Il pose des éléments d'analyse qui doivent être approfondis, et ce dans une appréhension complexe de la situation. Les différents travaux réalisés cette année doivent être mutualisés et croisés pour faire émerger davantage encore la complexité de la situation et des processus à l'œuvre.

²⁵² JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14

²⁵³ Droz Y, Miéville-Ott V, Spichiger R et Forney J, *Le champ du paysage* [Rapport], Université de Neuchâtel, 2006

Bibliographie

OUVRAGES GENERAUX :

AUGE M, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Aubier., Paris, France, 1994, 197 p.

DESBROSSES P, *Nous redeviendrons paysans. Préface de l'abbé Pierre*, (réédition) Alphée., Monaco, 2007, 263 p.

DESBROSSES P, BAILLY E et NGHIEM T, *Terres d'avenir pour un mode de vie durable. Préface Edgar Morin*, Alphée., Monaco, 2007, 268 p.

DESBROSSES P et AL, *Guérir la terre*, Paris, Albin Michel, 2010, 249 p.

DI MEO G, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », 2008, 87-109 p., [<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934>], consulté le : 19 décembre 2013.

DROZ Y et MIEVILLE-OTT V, « Le paysage de l'anthropologue », in *La polyphonie du paysage*, Presses Polytechniques Romandes, 2005, pp. 5-20.

DROZ Y, MIEVILLE-OTT V, SPICHIGER R et FORNEY J, *Le champ du paysage* [Rapport], Université de Neuchâtel, 2006, [<https://doc.rero.ch/record/5980?ln=fr>], consulté le : 10 janvier 2014.

FERRATON N et TOUZARD I, *Comprendre l'agriculture familiale. Diagnostic des systèmes de production*, Quae., Versailles, coll. « Agriculture tropicales en poche », 2009, 135 p.

GERVAIS-LAMBONY P, « Territoires et politique: une approche géographique », in *Cultures politiques*, Presses Universitaires de France., Paris, 2001, pp. 253-269.

GODELIER, M. *L'idéal et le matériel*, Fayard, paris, 1984, p88.

JODELET D, « Représentations sociales: un domaine en expansion », in *Les représentations Sociales.*, Sociologie d'aujourd'hui. Paris, coll. « PUF », pp. 47-54.

KILANI M, *Introduction à l'anthropologie*, Payot-Lausanne, 3eme éd, 1989, 368 p.

KILANI M, *Anthropologie du local au global*, Paris, Armand Colin, coll. « U anthropologie Sciences Sociales », 2009, 383 p.

KOUVOUAMA, A., *Fiche 4 : choix du thème et du terrain pour l'enquête*, UPPA, Pau, date inconnue.

LEVEQUE C et MUXART T, « Concepts. Anthrosystème », 2004, Hypergéog., [<http://www.hypergeo.eu/spip.php?article270#>], consulté le : 15 mai 2014.

MAZOYER M et ROUDART L, *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine.*, Seuil., Paris, coll. « Points Histoire », 2002, 705 p.

MONOD A, « P. Descola, La Nature domestique. Symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar », 1989, [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hom_0439-4216_1989_num_29_110_369138], consulté le : 19 décembre 2013.

OLIVIER DE SARDAN JP, « La politique du terrain », *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 1 octobre 1995, n° 1, pp. 71-109, [<http://dx.doi.org/10.4000/enquete.263>], consulté le : 17 décembre 2013.

PARMENTIER B, *Nourrir l'humanité. Les grands problèmes de l'agriculture mondiale au XXI^e siècle. Préface d'Edgard Pisani.*, La Découverte., Paris, 2009, 293 p.

PETIT O et ROMAGNY B, « La reconnaissance de l'eau comme patrimoine commun: quels enjeux pour l'analyse économique? », *Mondes en développement*, 2009, n° 145, pp. 29-54.

PIRES A, « Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales. », in *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin, 1997, p. 405, [http://classiques.uqac.ca/contemporains/pires_alvaro/echantillonnage_recherche_qualitative/echantillon_recherche_qual.pdf], consulté le : 20 mars 2014.

REGNAULT H, ARNAUD DE SARTRE X et REGNAULT-ROGER C, *Les révolutions agricoles en perspective*, France Agricole., Paris, 2012, 1-24 p.

OUVRAGES SPECIFIQUES :

BERNADICOU N et AL., *Plan de gestion écologique du Site Naturel des saligues de l'Adour 2012-2016* [Rapport], Mont-de-Marsan, Institution Adour et Conseil Général, 2012, 84 p.

BERNARDO P, *Anthropologie historique des usages de l'eau: les représentations des aléas et des risques liés à l'eau (l'exemple du Saison en vallée de Soule)*, Pau, UPPA, 2011, 110 p.

BORTOLI (DE) D, CUNCHINABE D et PALU P, « Requalification des milieux naturels et qualité de l'eau: le cas de l'intégration des zones intermédiaires dans l'activité agricole de Pays de Soule », 2003, [<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00785826>], consulté le : 17 décembre 2013.

BORTOLI (DE) D et PALU P, « Politiques et cultures de l'eau. Les dynamiques sociales locales et la gestion de l'eau », 2000, [<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00785707>], consulté le : 17 décembre 2013.

BORTOLI (DE) D, PALU P, BOUMEDIENE F, CUNCHINABE D et DRILLE L, « Le Saison, état des lieux et perspectives », 1998, [<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00785087>], consulté le : 17 décembre 2013.

BORTOLI (DE) D, PALU P, LAVERGNE MP, CUSSEY D, SABRIER R, COYNEL A, ETCHEBER H, HURTREZ JE et LESCURE F., « Relations entre qualité du substrat, flux de matières et activités humaines. Connaissance pour la gestion des ressources en eau de la Région Aquitaine », 2004, [<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00785848>], consulté le : 17 décembre 2013.

BRUNETON-GVERNATORI A, *Grenade-sur-l'Adour d'un siècle à l'autre. Une bastide au fil de l'eau*, 2000, 305 p.

CABANNES M, *La valorisation éducative, touristique et récréative des espaces fluviaux: l'exemple de la mise en valeur du site des Saligues de l'Adour dans le Pays Grenadois*, Pau, UPPA, 2011, 64 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS, COHEO et UH, *Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Pays Grenadois* [Rapport], Grenade-sur-l'Adour, Communauté de Communes, 2012, 47 p.

CONSEIL GENERAL DES LANDES, *Saligue de Bordères-Cazères-Renung. Plan de gestion transitoire 2006-2009* [Rapport], Mont-de-Marsan, Conseil Général des Landes Direction de l'Environnement et Institution Adour, 2006, 165 p.

CUNCHINABE D, « Texte introductif au séminaire de recherche: anthropologie, histoire, environnement. Projet de recherche: Analyse et valorisation du patrimoine naturel et culturel en Pays Grenadois ».

CUNCHINABE D, PALU P et AL., *L'eau et l'anthroposystème. Répartition et gestion des productions de matière et d'eau du XVIII^os. au XXI^os. dans le plaine du Mieu de Béarn* [Rapport], France, ITEM 3002- UPPA, 2013, 133 p.

GEODIAG. DIAGNOSTICS ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRES et SIAVMA (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE MOYENNE DE L'ADOUR), *Etude stratégique pour la gestion de l'Adour moyen (40). Site de Bordères- Note technique* [Rapport], 2008, 9 p.

HAMON JF, BOUCHET JC, CHEVALLIER H, LABORDE P, NAIL JF, LESCARRET JP, MARTY A, PERONY M, REGNACQ P, SOUSSIEUX P et TABACCHI E et AM, *L'Adour, de source en embouchure*, Aubéron, L'Horizon Chimérique., France, 1995, 191 p.

INSTITUTION ADOUR, *Natura 2000 « l'Adour ». Tome 1. Diagnostic* [Rapport], Mont-de-Marsan, Institution Adour, 2010, 114 p.

ITEM, « Analyse et Valorisation du patrimoine naturel et culturel en Pays Grenadois. Dossier de demande de subvention, volet recherche. ».

LATTERRADE C et INSTITUTION ADOUR, *Institution Adour 1978-2008 30 ans*, Institution Adour., France, 2008, 93 p.

MEYRANX Abbé, *Cazères-sur-l'Adour, histoire d'une bastide landaise*, PyrÉMonde, 2004, 244 p.

MEYRANX Abbé, *Grenade-sur-l'Adour*, Lacour., Nimes, coll. « Rediviva », 1994, 243 p.

OBSERVATOIRE DE L'EAU DU BASSIN DE L'ADOUR, *Atlas de l'Eau du Bassin de l'Adour* [Rapport], France, Observatoire de l'Eau, 2011, 120 p., [<http://bassin-adour.univ-pau.fr/publications.php>], consulté le : 19 décembre 2013 .

PALU P, « Le patrimoine naturel comme mode de gestion d'un paradoxe », *L'alchimie du patrimoine. Discours et politiques*, 1996, pp. 157-171.

PALU P et BORTOLI (De), « Interdépendance des hommes et des milieux naturels. Anthropologie et écologie des usages de l'eau en Pays basque », 1999, [<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00785703>], consulté le : 17 décembre 2013.

PELTIER G et AL, *Maïs et développement durable*, Pau, Arvalis-Institut du végétal, 2009, 128 p.

SECHERESSE J, ILLOVIC S et DELAIRE M, *Etude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de valorisation environnementale, touristique, économique et d'accueil du public. Site naturel des saligues de l'Adour* [Rapport], Sécheresse Consultants et Communauté de Communes du Pays Grenadois, 2010.

SIMON S, *Bassin de Bordères, Cazères, Renung (Landes): Restauration et valorisation hydraulique, écologique et environnementale*, DESS, UPPA, Pau, France, 1998, 43 p.

UNION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE GRANULATS, *Carrières et développement durable. Réalisations*, UNICEM, 2007, 75 p.

ARTICLES DE REVUES

ABELES M, « M. Augé, Pour une anthropologie des mondes contemporains », *L'Homme*, 1996, vol. 36, n° 138, pp. 151-153.

AUGE M et REBEYROLLE M, « L'avenir d'une impossible rencontre », *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, 1 juin 2009, n° 116-117, pp. 55-67.

AUTES M, « Les sens du territoire », *Recherches et prévisions*, 1995, vol. 39, n° 1, pp. 57-71, [<http://dx.doi.org/10.3406/caf.1995.1680>], consulté le : 10 janvier 2014

BEGUINET B, « Les zones humides: un patrimoine à mieux connaître et à préserver », *Aquador*, septembre 2008, n° 36, p. 4.

BERTHELEMY D, « Gilles Allaire, Michel Blanc.-Politiques agricoles et paysanneries », *Economie rurale*, 1982, vol. 152, n° 1, pp. 75-76.

BESSON I, « Développement agricole et systèmes agraires. À propos de l'ouvrage de Marcel Mazoyer et Laurence Roudart, Histoire des agricultures du monde », *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques*, 1 avril 2003, n° 40, [<http://tc.revues.org.rproxy.univ-pau.fr/1558>], consulté le : 15 janvier 2014.

BROSSIER J, « Système et système de production. Note sur ces concepts », *Cahiers Sciences Humaines*, 1987, vol. 23, n° 3-4, pp. 377-390.

CHAREST P, « Philippe DESCOLA : La nature domestique. Symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1986, 450 p. bibliogr., index, cartes, tabl., dessins de l'auteur. », *Anthropologie et Sociétés*, 1990, vol. 14, n° 3, p. 144, [<http://dx.doi.org/10.7202/015150ar>], consulté le : 19 décembre 2014.

COPANS J, « Itinéraires de chercheurs: introduction. », *Revue Tiers Monde*, mars 2007, n° 191, pp. 489-495.

COTTET M, « Caractériser les valeurs environnementales au cours du temps: une étape indispensable à la gestion des patrimoines naturels: Le cas de la restauration des bras morts de l'Ain et du Rhône », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, juin 2013, Hors-série
DAGENAIS D, « Edgar Morin et la pensée complexe », *Hermès, La Revue*, 2007, n° 48, pp. 179-184.

DESCOLA P, « À propos de Par-delà nature et culture », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 31 mai 2007, n° 12, pp. 231-252, [<http://dx.doi.org/10.4000/traces.229>], consulté le : 17 décembre 2013.

DESPLAT C, « Économie et société rurales en Aquitaine aux XVIIe-XVIIIe siècles », *Histoire, économie et société*, 1999, vol. 18, n° 1, pp. 133-156, [<http://dx.doi.org/10.3406/hes.1999.2022>], consulté le : 23 février 2014.

DI MEO G, SAUVAITRE C et SOUFFLET F, « Les Paysages de l'identité (le cas du Piémont béarnais, à l'est de Pau) », *Géocarrefour*, février 2004, n° 79, pp. 131-141.

DI MEO G, « Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités // Spatial components, geographical forms and process of identities », *Annales de Géographie*, 2004, vol. 113, n° 638, pp. 339-362, [<http://dx.doi.org/10.3406/geo.2004.21628>], consulté le : 19 décembre 2013.

DI MEO G, « L'identité : une médiation essentielle du rapport espace / société », *Géocarrefour*, 2002, vol. 77, n° 2, pp. 175-184, [<http://dx.doi.org/10.3406/geoca.2002.1569>], consulté le : 5 juin 2014.

FLATRES P et FLATRES H, « Mutations agricoles et transformations des paysages en Europe », *Noroi*, 1997, vol. 173, n° 1, pp. 173-193, [<http://dx.doi.org/10.3406/noroi.1997.6779>], consulté le : 10 janvier 2014 .

FRANÇOIS H, HIRCAK M et SENIL N, « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2 décembre 2006, décembre, n° 5, pp. 683-700, [<http://dx.doi.org/10.3917/reru.065.0683>], consulté le : 6 janvier 2014.

GASTELLU JM, « ... Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique? », *Cahiers O.R.S.T.O.M, série Sciences Humaines*, 1980, vol. 17, n° 1-2, pp. 3-18.

GERVAIS-LAMBONY P, « De l'usage de la notion d'identité en géographie. Réflexions à partir d'exemples sud-africains // The notion of identity in geography, a reflection through South African examples », *Annales de Géographie*, 2004, vol. 113, n° 638, pp. 469-488, [<http://dx.doi.org/10.3406/geo.2004.21634>], consulté le : 6 janvier 2014.

GIREL J, « Quand le passé éclaire le présent : écologie et histoire du paysage », *Géocarrefour*, 1 octobre 2006, Vol. 81, n° 4, pp. 249-264.

GODELIER M et REBEYROLLE M, « Comprendre l'altérité sociale et existentielle d'autrui », *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, 1 juin 2009, n° 116-117, pp. 35-54.

LEVY J, « A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire? », *Espaces Temps*, 1993, vol. 51, n° 1, pp. 102-142, [<http://dx.doi.org/10.3406/esp.1993.3859>], consulté le : 6 janvier 2014.

LEVY J, « Claude Raffestin, Pour une Géographie du pouvoir, préface de Roger Brunet », *Annales de Géographie*, 1983, vol. 92, n° 514, pp. 720-723.

MARIE M, « L'anthropologue et ses territoires: Qu'est-ce qu'un territoire aujourd'hui? », *Espaces et sociétés*, 2005, vol. 119, n° 1, p. 177, [<http://dx.doi.org/10.3917/esp.119.0177>], consulté le : 29 mai 2014.

MARIE M, « Penser le local comme lieu de l'universel », *Ethnologie française*, 2004, vol. 97, n° 1, p. 157, [<http://dx.doi.org/10.3917/ethn.041.0157>], consulté le : 29 mai 2014.

MELIN H, « Le dualisme nature/culture à l'épreuve du paysage », *Sociétés*, 29 novembre 2010, n° 109, n° 3, pp. 11-24, [<http://dx.doi.org/10.3917/soc.109.0011>], consulté le : 1 juin 2014.

MULLER P, « Peut-on (encore) penser le global à partir du rural ? Réflexions d'un politiste », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 10 septembre 2007, n° 300, pp. 105-109, [<http://dx.doi.org/10.4000/economierurale.2265>], consulté le : 1 juin 2014.

PALU P, « L'inculte nécessaire : l'exemple de Larrau (Pays de Soule) », *Revue du Nord*, 2013, Hors Série. Collection Art et Archéologie, n° 18, pp. 51-61.

PALU P, « Organisation sociale et écosystème. Conflits de représentation et de gestion du milieu naturel en Soule (Pyrénées basques de France) », *Bulletin du Musée Basque*, 1992, n° 134, pp. 183-214.

PALU P, « Rapports entre organisation sociale et écosystème dans la société pastorale souletine », *Sociétés contemporaines*, 1992, vol. 11, n° 1, pp. 239-264, [<http://dx.doi.org/10.3406/socco.1992.1090>], consulté le : 13 décembre 2013 .

PIVETEAU JL, « Le territoire est-il un lieu de mémoire? », *Espace géographique*, 1995, vol. 24, n° 2, pp. 113-123, [<http://dx.doi.org/10.3406/spgeo.1995.3364>], consulté le : 17 décembre 2013.

REGNACQ P, « Extraction de granulats », *Aquadour*, OBSERVATOIRE DE L'EAU DU BASSIN DE L'ADOUR, novembre 2006, vol. 34, 4p.

SANTOS (DOS) A, « Philippe Descola, L'écologie des autres. L'anthropologie et la question de la nature, Paris, Éditions Quae, coll. Sciences en questions, 2011, 110 p. », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 25 février 2013, Vol. 4, n° 1, [<http://developpementdurable.revues.org/9639>], consulté le : 2 janvier 2014.

SERVOLIN C. et GERVAIS M., « Le problème foncier : propriété du sol et entreprise agricole », *Économie rurale*, 1965, vol. 66, n° 1, pp. 25-30, [<http://dx.doi.org/10.3406/ecoru.1965.1910>], consulté le : 26 février 2014.

VALLEJO-GOMEZ N, « La pensée complexe : Antidote pour les pensées uniques. Entretien avec Edgar Morin », *Synergie Monde*, 2008, n° 4, pp. 246-262.

SITOGRAPHIE :

http://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement (Dictionnaire de l'environnement)

<http://bassin-adour.univ-pau.fr/adourthek.php> (bibliothèque électronique sur le Bassin de l'Adour)

<http://www.cc-paysgrenadois.fr> (Communauté de Communes du Pays Grenadois)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-reseau-europeen-Natura-2000,24255.html>
(site ministériel sur le développement durable)

<http://www.e-sige.ensmp.fr/uved/risques/index.html> (portail de ressources pédagogiques sur l'environnement et le développement durable)

<http://www.gsm-granulats.fr/> (GSM Italcementi Group, producteur de Granulats)

<http://www.histoiresocialesdeslandes.org/default.asp> (site des archives du Conseil Général des Landes)

<http://www.hypergeo.eu> (encyclopédie électronique)

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais> (Dictionnaire électronique)

www.mappy.com (cartographie électronique)

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr> (Université de Toulouse, faculté de sciences)

www.unicem.fr/unpg (Union Nationale des Producteurs de Granulats)

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/ecosysteme/> (encyclopédie électronique)

<http://www2.ggl.ulaval.ca/personnel/bourque/s3/eaux.ruissellement.html> (Université de Laval, faculté des sciences et de génie)

www.wikipédia.org (encyclopédie électronique)

CINEMATOGRAPHIE

Bonjour, K. Perez, G. *Les paysans, 60 ans de révolution*. Episode 1 (la révolution), 2 (la frustration), 3 (la mutation). Documentaire. Production Treize au Sud. (2010)

Vidéos du « Colloque Patrimonialiser la Nature ; Valeurs et processus », organisé à l'UPPA, Pau, le 7-8-9 septembre 2001.

<http://mediakiosque.univ-pau.fr/avc/courseaccess?id=467&type=flash>

ARCHIVES

Consultation d'archives départementales, communales et privées dont citées dans le mémoire :

AD40, E DEPOT 49 1 D art. 1, livre de délibérés avant 1823

AD40_286_W_49_05 Tableau d'assemblage du cadastre de 1811

AD40_286_W_49_03 et AD40_286_W_49_04 Plans Cadastraux de 1811

AD40_286_W_49_11 Plan Cadastral de Bordères, Section D, 1809

AC-Bordères D Registre Délibérations C.M 1823-1925

AC-Bordères D Registre Délibérations C.M 1925-1982

Table des annexes

Annexe 1 : Personnes enquêtées _____ **b**

Annexe 2 : Canevas d'entretien (thématiques à aborder) _____ **c**

Annexe 3 : Mobilité de l'Adour à Bordères _____ **e**

Annexe 4 : Schéma historique _____ **g**

Annexe 5 : Photographies d'archives _____ **h**

Annexe 1 : Personnes enquêtées

Voici le descriptif des personnes enquêtées au cours de cette étude

PR, homme, âge inconnu, chercheur à l'Observatoire de l'Eau de l'UPPA, 5/03/14 Pau

AP, femme, environ 35 ans, Institution Adour, chargée de mission Natura 2000, le 06/03/2014 Mont-de-Marsan

CE, homme, environ 35 ans, Conseil Général des Landes, responsable du service espaces naturels sensibles du Conseil Général, le 6/03/14 Mont-de-Marsan

ML, homme, âge inconnu, Société Lannepoudenx, gérant, le 18/03/14 Bordères

HL, femme, environ 35 ans, Conseil Général, le 20/03/2014 Bordères

LP, homme, âge inconnu, Communauté de Communes, chargé de mission, le 20/03/14 Grenade-sur-l'Adour

Mr B, environ 30 ans, Société GAMA, responsable d'exploitation, le 21/03/14 Cazères-sur-l'Adour

JD, plus de 60 ans, président de l'ACCA de Bordères, retraité, ancien technicien de la direction de l'environnement, le 25/03/14 Bordères

JC, 60 ans, retraité, employé à l'ARS de la DDASS, élu local, le 27/03/14 Saint-Maurice-sur-l'Adour

GD, 74 ans, retraité, ancien ouvrier de la gravière et fils de charron, marié à MD, le 2/04/2014 et le 29/05/14 Bordères

MD, 68 ans, retraité, femme de ménage, fille de métayers, mariée à GD, le 02/04/2014 Bordères

MC, environ 30 ans, GAMA, responsable financier, étude d'impact environnemental, le 02/04/14, Cazères-sur-l'Adour

JC, plus de 80 ans, retraité, ancien instituteur, le 27/03/2014 Bordères

AC, 85 ans, retraité, ancien pompier forestier et fils de métayer, marié à JC, le 18/04/2014 Bordères

JC, plus de 80 ans, retraitée salariée et fille de petits propriétaires, mariée à AC, le 18/04/2014 Bordères

DL, plus de 60 ans, élu local, discussions, Bordères.

Annexe 2 : Canevas d'entretien (thématiques à aborder)

Date et lieu d'entretien

Enregistrement audio :

Personne enquêtée et caractéristiques (Nom, Prénom, âge, profession, parcours de vie, situation familiale, Institution, etc.)

Connaissance de la saligue :

Qu'est ce que les *saligues* ?

Définition, description, fonctionnement, ...

Correspondances et différences entre la saligue d'aujourd'hui et du passé

Aspects fonciers :

Propriété de la saligue

Transferts fonciers

Usages et pratiques passés de la saligue

Usages : quels sont-ils, par qui, comment sont-ils organisés, règles coutumières,

Ressources naturelles, fonction et destination,

Transmission des usages

Quelle évolution d'usages

Facteurs d'évolution

Usages et pratiques actuelles de la saligue

Usages : quels sont-ils, comment sont-ils organisés, règles coutumières, régulation des usages

Ressources naturelles, fonction et destination ...

Contexte général (vision diachronique)

Description société rurale, organisation de l'espace,

Fonctionnement du système agricole, organisation des foyers

Evolution et facteurs de changements

Activité d'extraction

Evolution de l'extraction, usages domestiques et commerciaux, techniques

Effets sur la saligue

Projets autour de l'Adour et des *saligues*

Objectifs, partenaires, organisation, gestion,

Difficultés et contraintes

Perception du changement

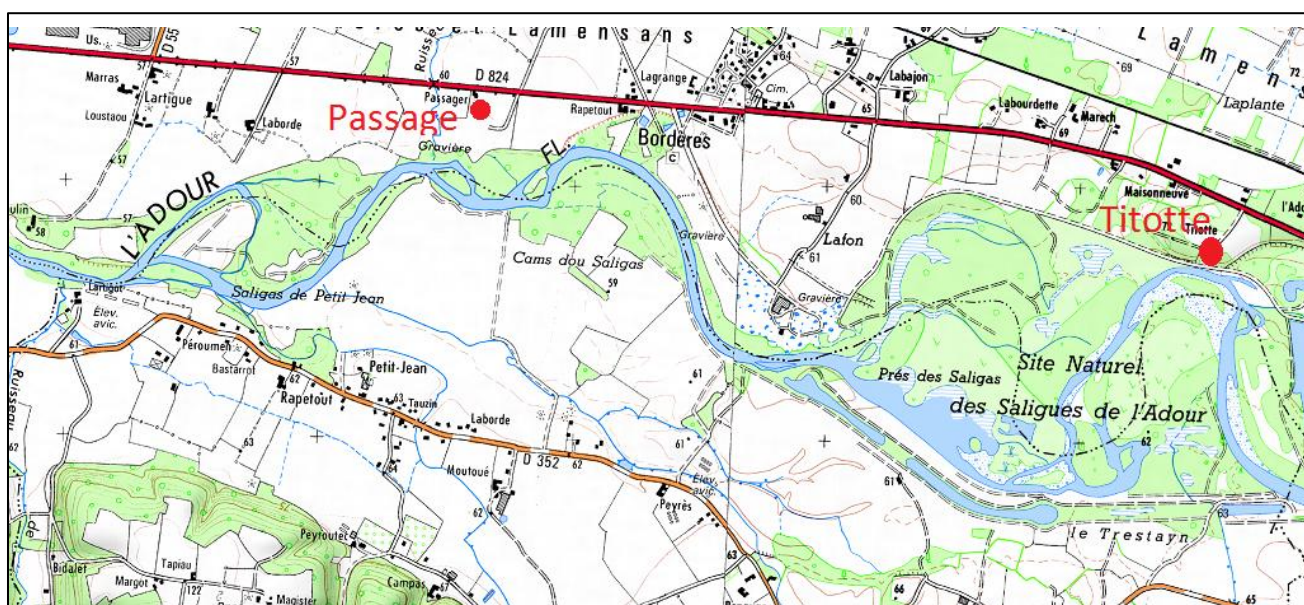
Usages, gestion, valorisation, ...

Annexe 3 : Mobilité de l'Adour à Bordères

Nous proposons une première illustration de la mobilité de l'Adour au travers d'une comparaison entre deux plans cadastraux. Les échelles n'étant pas les mêmes, nous avons indiqué deux points cadastraux a priori fixes (Passage et Titote) :

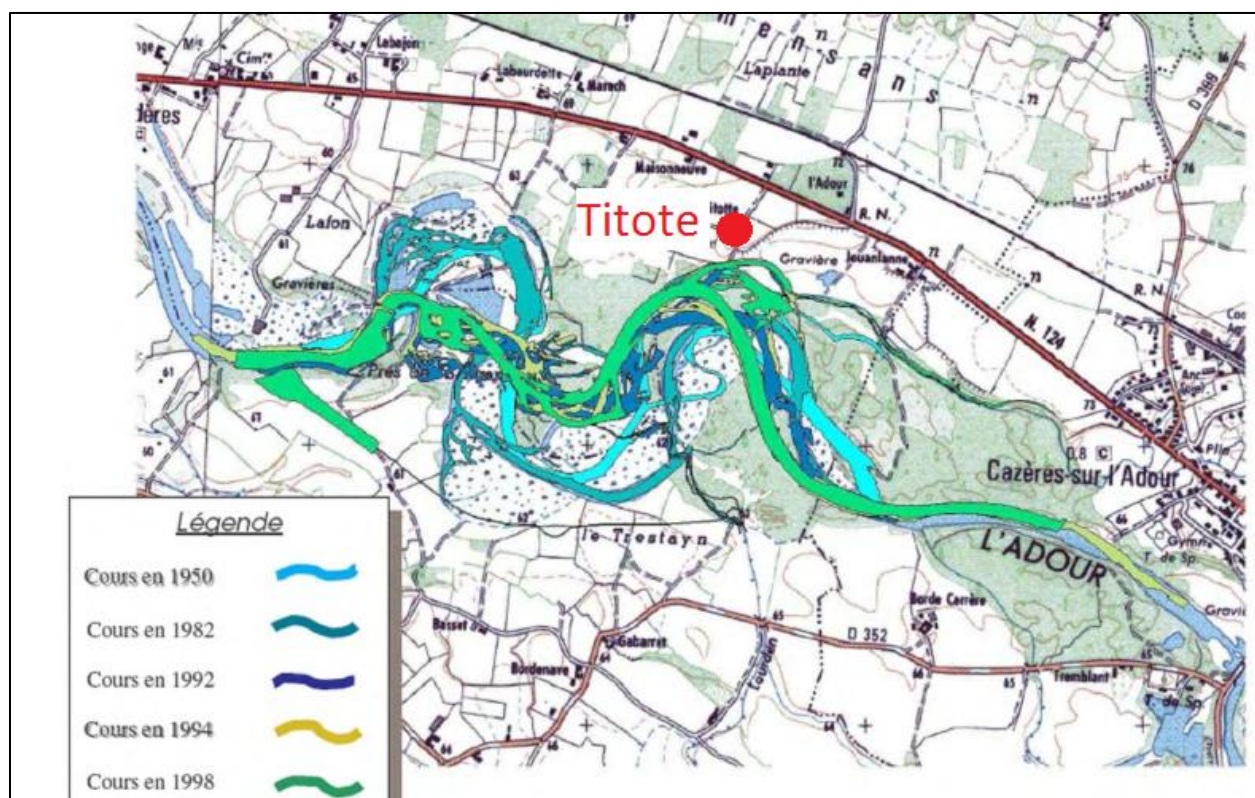


Cadastré de 1811, Bordères
(M., 2014, à partir des archives départementales AD40_286_W_49_03 et AD40_286_W_49_04)



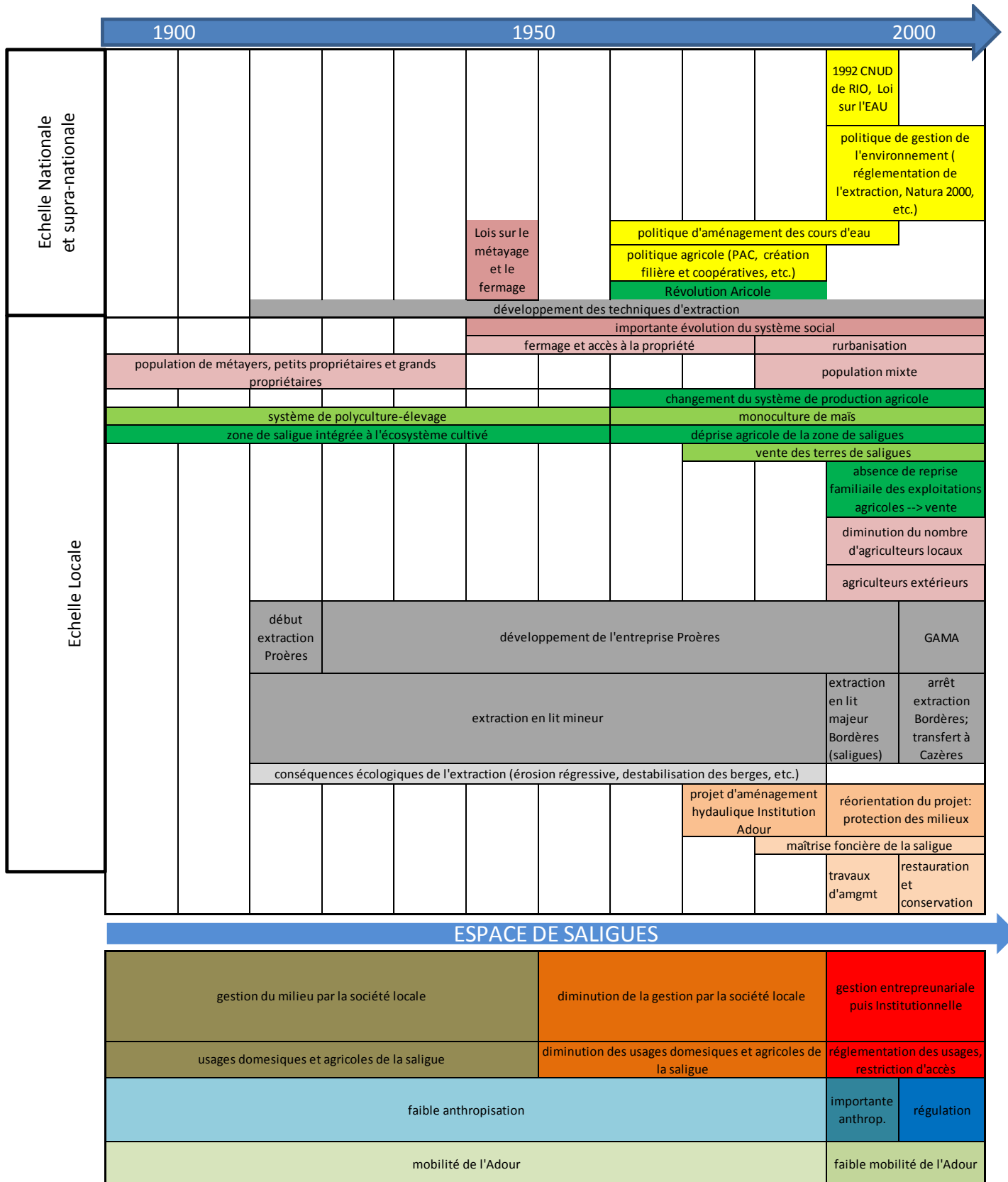
Cadastré actuel (Scan 25, IGN)

La seconde illustration est une cartographie des cours de l'Adour entre 1950 et 1998 effectué par le cabinet Sécheresse lors d'une étude sur le Sites Naturel des *Saligues* de l'Adour de Bordères effectuée pour la Communauté des Communes du Pays Grenadois. Ce travail souligne l'importante mobilité de l'Adour dans cette zone au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

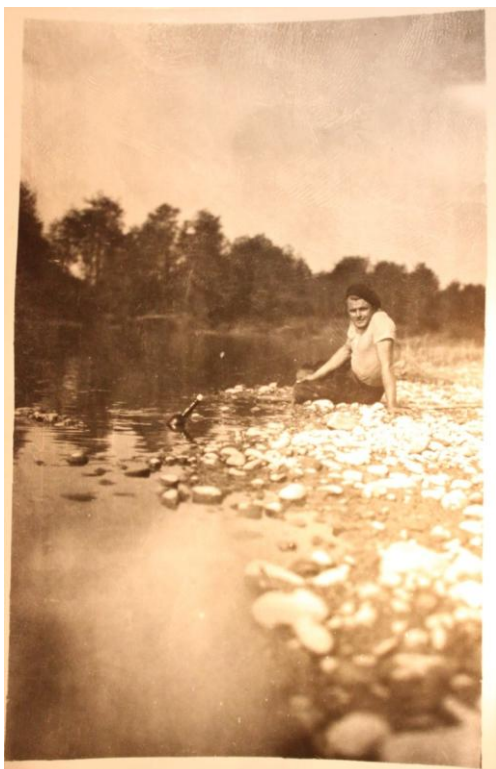


Mobilité du lit de L'Adour au niveau de la zone de *saligues* de Bordères, de 1950 à 1998
(Bureau d'étude Sécheresse, 2012)

Annexe 4 : Schéma historique



Annexe 5 : Photographies d'archives



Bord d'Adour
(Duzan G, années 1945-50, Bordères)



Pêche en bord d'Adour
(Duzan G, 22 juillet 1953, Bordères)



Chasse aux lièvres dans au « saliga »
(Duzan G, années 1950, Bordères)



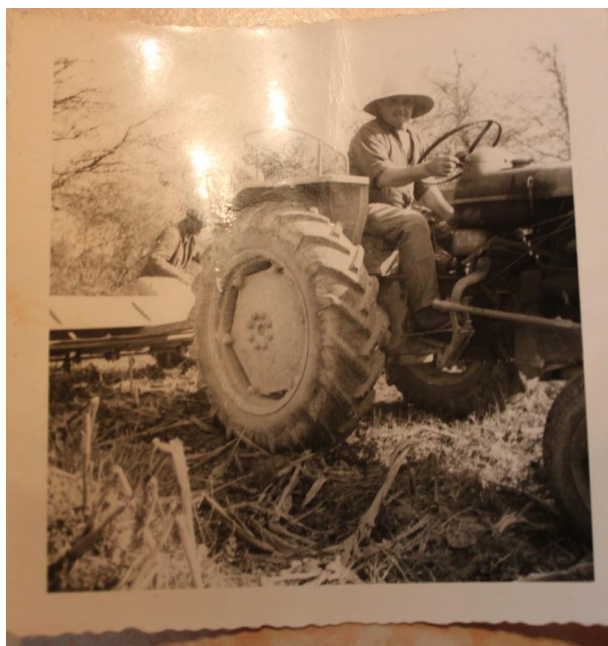
Bancs de graviers au « saliga »
(Duzan G, années 1950, Bordères)



Pêche en « galup » sur l'Adour
(Duzan G, années 1950, Bordères)



Semoir à engrais chez un propriétaire
(Duzan G, 1957, Bordères)



Tracteur et semoir à engrais chez un
propriétaire
(Duzan G, 1957, Bordères)



Baignade à l'Adour.
Courralet J, 1965, Bordères)
On observe l'érosion des berges



Baignade aux saligues.
Courralet J, 1996, Bordères)



Végétation de saligues, après extraction
de granulats
Courralet J, années 1990, Bordères)